

ASSEMBLÉE NATIONALE

№ 535-20061024

favoriser

promouvoir

conseiller

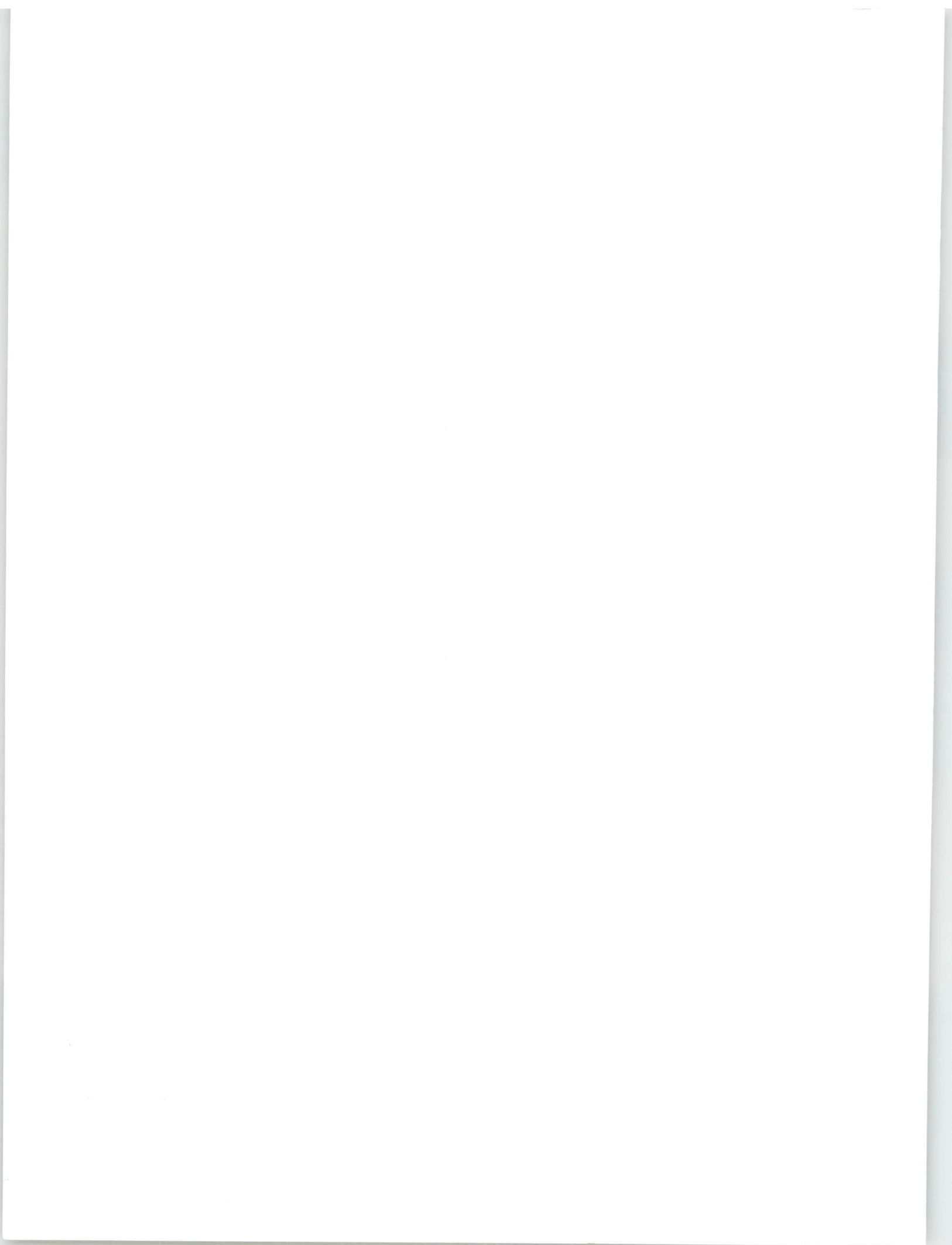
recommander

PRENDRE
part...
à l'action

Office des personnes handicapées du Québec

**Rapport annuel
de gestion
2005-2006**

Québec 



Rapport annuel de gestion 2005-2006
Office des personnes handicapées du Québec



Le contenu de cette publication a été rédigé
par l'Office des personnes handicapées du Québec

Dépôt légal – 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN-13 : 978-2-550-47825-6
ISBN-8 : 2-550-47825-8
ISSN 1201-9461

© Gouvernement du Québec, 2006



LE MESSAGE DE LA MINISTRE	VII
LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	IX
DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC	XI
L'ANNÉE 2005-2006.....	XIII
PARTIE I – L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC	1
1.1 Sa mission et ses rôles.....	1
1.2 Ses partenaires	3
1.3 Son conseil d'administration.....	3
1.4 Sa structure organisationnelle.....	4
1.5 Sa philosophie de gestion et ses valeurs organisationnelles	5
1.6 Ses politiques internes	5
PARTIE II – PLAN STRATÉGIQUE ET QUALITÉ DES SERVICES AUX CITOYENS.....	7
2.1 Sommaire des principaux résultats du plan stratégique	7
2.2 Résultats détaillés du plan stratégique	8
2.3 Qualité des services aux citoyens	20
PARTIE III – AUTRES ACTIVITÉS.....	23
3.1 Intervention collective nationale.....	23
3.2 Intervention collective régionale.....	26
3.3 Évaluation de l'intégration sociale et recherche	32
3.4 Activités de sensibilisation et d'information	33
3.5 Les services	35
3.6 Les programmes	39
PARTIE IV – UTILISATION DES RESSOURCES	51
4.1 Les ressources humaines	51
4.2 Les ressources financières	52
4.3 Les ressources matérielles.....	52
4.4 Les ressources informationnelles.....	54
4.5 Activités de contrôle et de vérification	55
PARTIE V – EXIGENCES GOUVERNEMENTALES	57
5.1 Accès à l'égalité en emploi	57
5.2 Politique linguistique	58
5.3 Protection des renseignements personnels.....	59
5.4 Suivi des recommandations du vérificateur général.....	59
5.5 Éthique et déontologie	59
ANNEXE 1 - LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – 2005-2006	61
ANNEXE 2 - ORGANIGRAMME AU 31 MARS 2006	62
ANNEXE 3 - TABLEAU DES INDICATEURS DE GESTION	63
ANNEXE 4 - PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2005-2006	66
ANNEXE 5 - LISTE DES PUBLICATIONS.....	70
ANNEXE 6 - DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS.....	71
ANNEXE 7 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC.....	73
ANNEXE 8 - COORDONNÉES DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC.....	78

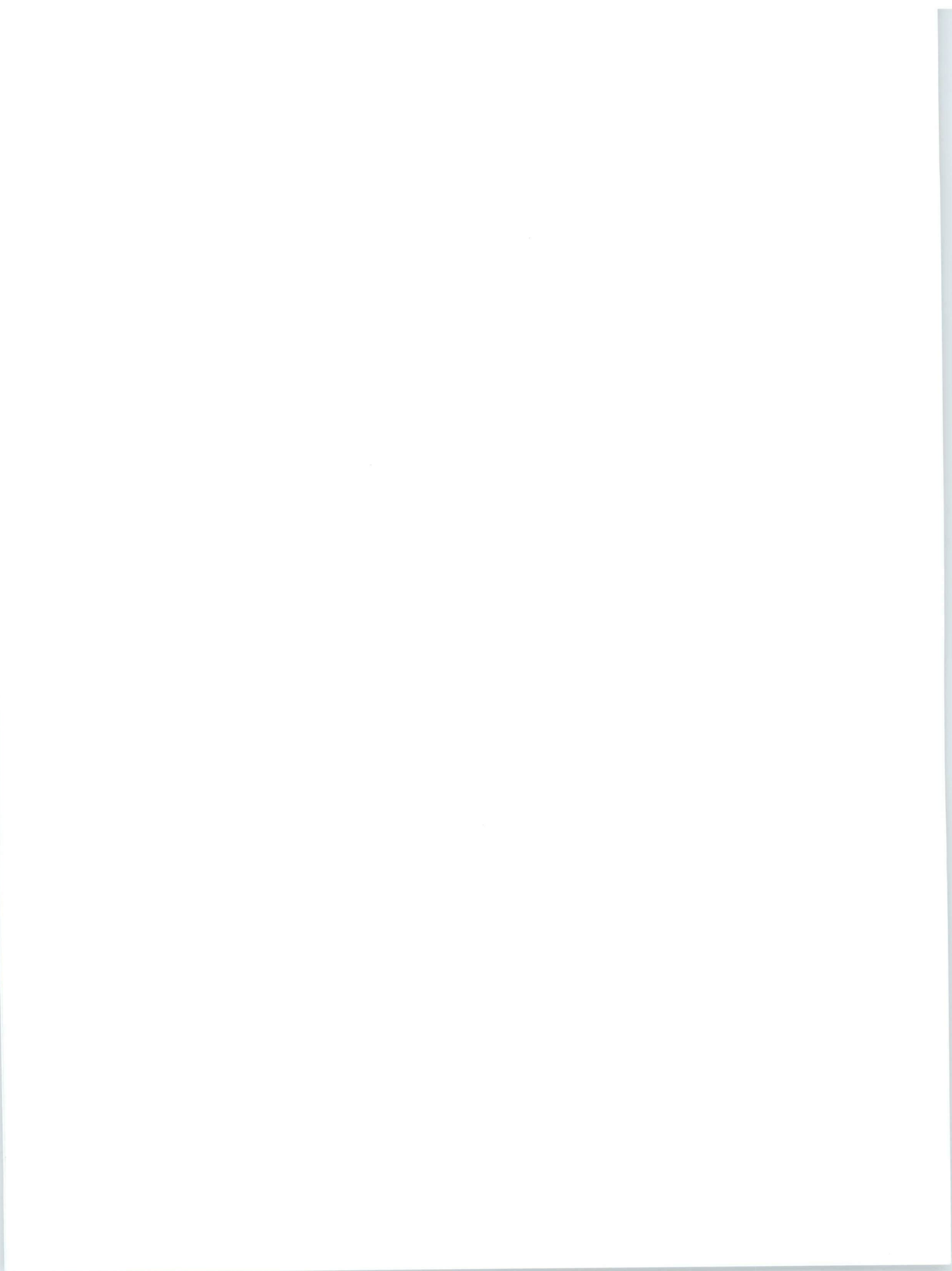


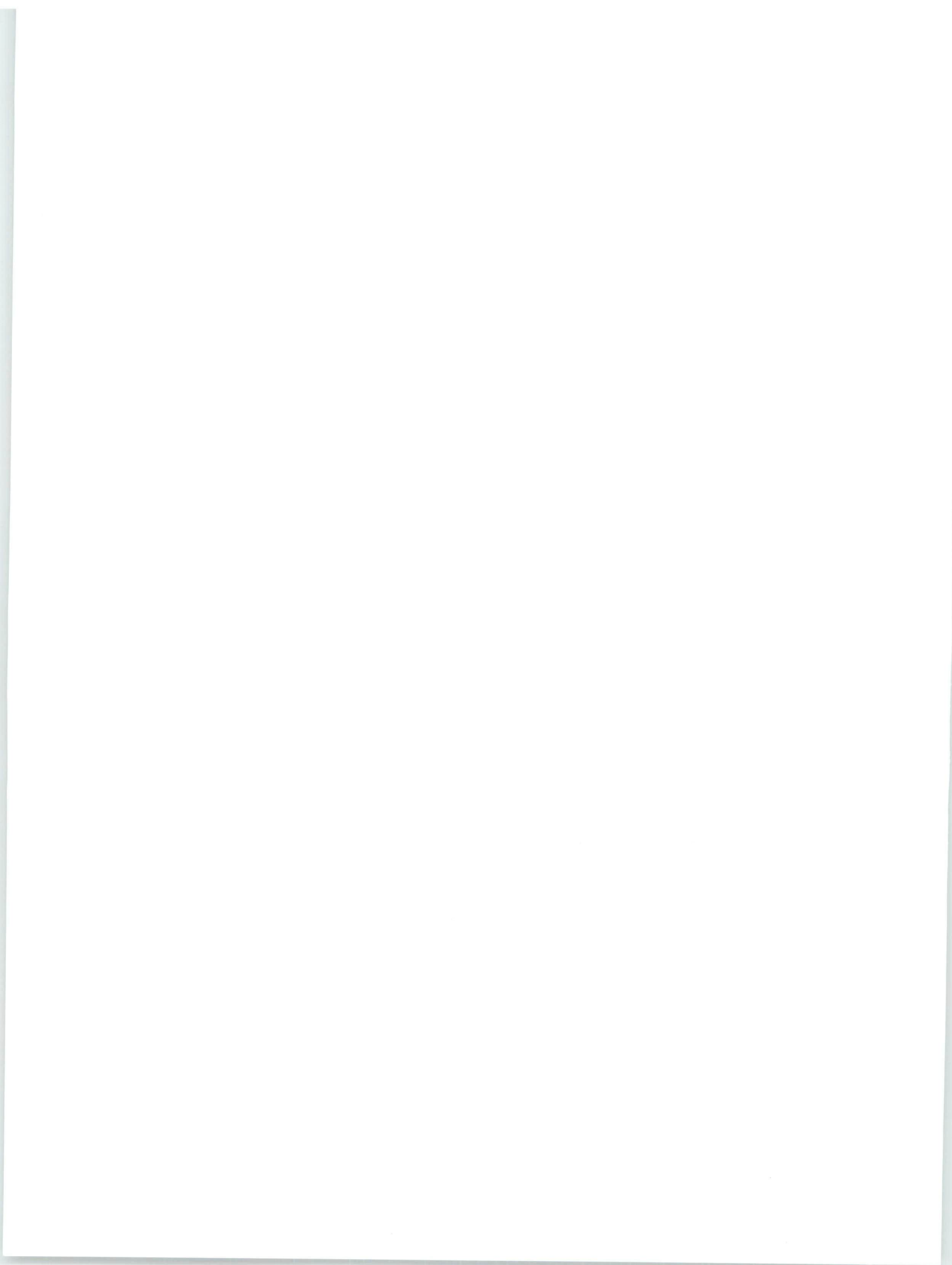


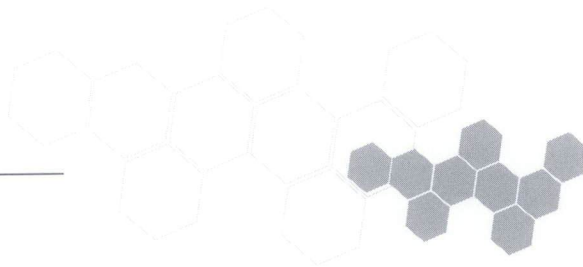
Tableau 1	Évolution de la demande en termes de volume de clientèle et de type de services, 2004-2005 et 2005-2006.....	37
Tableau 2	Données comparatives de certaines activités du Centre de documentation de 2003 à 2006	38
Tableau 3	Répartition des demandes d'information statistique reçues, selon le type d'organisme, 2003-2004 à 2005-2006	38
Tableau 4	Subventions versées aux entreprises adaptées en 2005-2006 – Travailleurs réguliers et CSE.....	40
Tableau 5	Subventions versées aux entreprises adaptées en 2004-2005 – Travailleurs réguliers et CSE.....	42
Tableau 6	Subventions versées aux entreprises adaptées en 2003-2004 – Travailleurs réguliers et CSE.....	43
Tableau 7	Subventions aux organismes de promotion, volet « projets ponctuels », 2005-2006	47
Tableau 8	Nombre d'organismes subventionnés et montants accordés, excluant la Semaine québécoise des personnes handicapées, 2003-2004 à 2005-2006.....	49
Tableau 9	Répartition des ETC autorisés et du personnel en place en région et au siège social, 2005 et 2006	51
Tableau 10	Répartition des ETC autorisés et du personnel en place, par catégorie et statut d'emploi, au 31 mars 2006.....	51
Tableau 11	Budget de dépenses pour l'exercice financier 2005-2006.....	53
Tableau 12	Données sur la répartition des dépenses en matière de ressources matérielles, 2003-2004 à 2005-2006.....	54
Tableau 13	Données sur la répartition des groupes cibles par rapport aux nouvelles embauches 2003-2004 à 2005-2006.....	57
Tableau 14	Données sur la répartition des groupes cibles vs le personnel en place au 31 mars, 2003-2004 à 2005-2006.....	58
Tableau 15	Taux d'embauche et de représentativité des femmes par catégorie d'emploi, en 2005-2006	58

IV—









Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de gestion de l'Office des personnes handicapées du Québec pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006.

Cette année a été marquée par la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale qui a été modifiée de façon substantielle en décembre 2004. De fait, la Loi a confié à l'Office des personnes handicapées du Québec la responsabilité de veiller au respect des principes et des règles qui y sont énoncés et de favoriser sa mise en œuvre.

L'année 2005-2006 constitue également la première année de réalisation du plan stratégique triennal dont s'est doté l'Office. Le rapport annuel de gestion présente donc les résultats liés aux divers projets énoncés dans ce plan.

Dans le cadre de son rôle de vigie et de conseil, l'Office a, au cours de l'année, présenté des mémoires, fait des représentations ou donné son avis sur différents sujets lors de diverses consultations publiques tenues par le gouvernement (projets de loi ou de règlement, plans d'action gouvernementaux, rapport, documents, etc.). Il a profité de toutes les tribunes qui lui étaient offertes pour rappeler que l'on doit tenir compte des besoins des personnes handicapées et favoriser leur intégration dans toutes les sphères de la société.

—VII

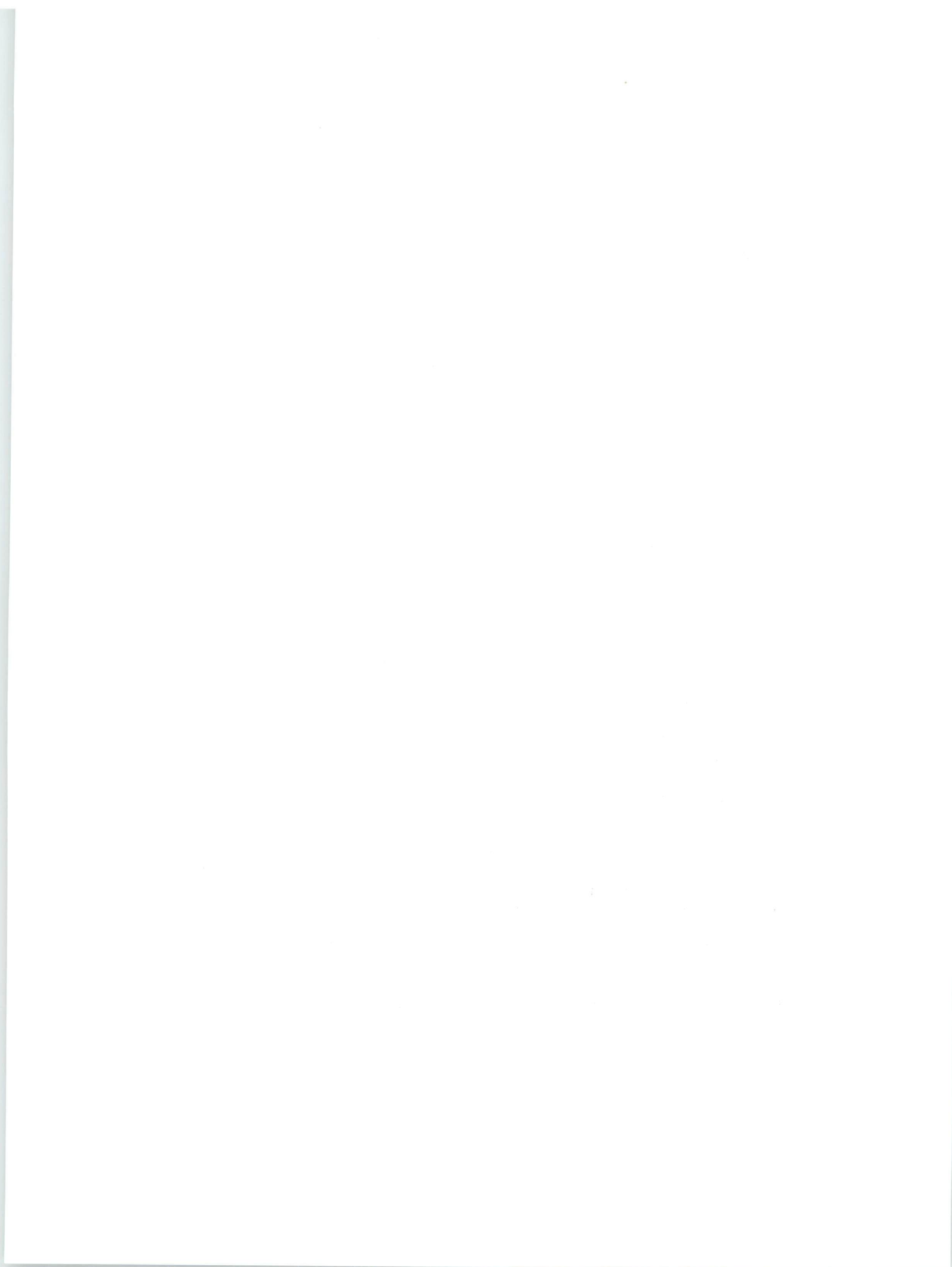
L'Office a également publié, comme à chaque année depuis quatre ans, sa revue de l'action gouvernementale à l'égard des personnes handicapées. Ce document, tout en étant un excellent outil lui permettant d'exercer son rôle de vigie, présente les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration sociale des personnes handicapées et met en lumière les sujets requérant une vigilance accrue.

Enfin, je tiens à souligner la qualité du travail effectué par le personnel de l'Office des personnes handicapées du Québec. Nous avons été à même de constater une fois de plus la compétence, la rigueur et la détermination avec laquelle il s'acquitte de sa responsabilité de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

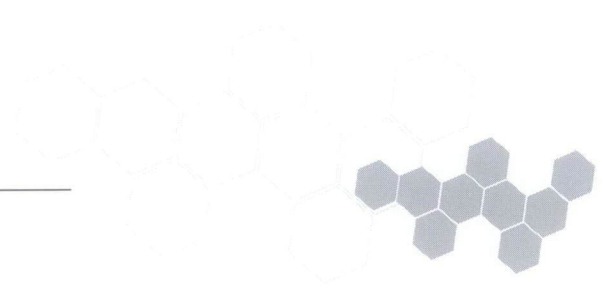
Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec,

Margaret F. Delisle
Québec, octobre 2006.



LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Madame Margaret F. Delisle
Ministre responsable de l'Office des personnes handicapées du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel de gestion 2005-2006* de l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités réalisées par l'Office et présente les résultats obtenus au regard de son plan stratégique 2005-2008.

La mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale a guidé une grande part des activités de l'Office. En effet, après avoir effectué une tournée d'information sur les nouvelles dispositions de la Loi dans toutes les régions du Québec, il a produit divers documents destinés à soutenir les ministères et les organismes publics ainsi que les municipalités dans la production de leur premier plan d'action annuel visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées dans le cadre de leurs activités respectives, tel que le stipule la Loi. L'Office s'est également doté d'outils lui permettant de faire un suivi périodique à cet égard. D'ailleurs, un rapport détaillé a été rendu public.

D'autres activités liées à l'application de la Loi ont été réalisées notamment dans les domaines du transport et de l'emploi. Signalons également que l'Office a finalisé au cours de l'année le transfert du Programme de subventions aux entreprises adaptées vers le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Il a aussi mis sur pied un module Formation-information dont le rôle est de favoriser l'inclusion dans les programmes de formation professionnelle, tant de niveau universitaire que collégial et secondaire, d'éléments relatifs à l'adaptation des interventions et des services destinés aux personnes handicapées et, sur demande de ces établissements et organismes, les conseiller à ce sujet. Le module a débuté ses activités en ciblant le milieu de la formation et de l'enseignement universitaires.

—IX

Dans un autre ordre d'idées, la réorganisation des activités de l'Office touche à sa fin. À cet égard, mentionnons la production de deux cadres de référence, l'un portant sur l'intervention collective et l'autre sur le soutien à la personne.

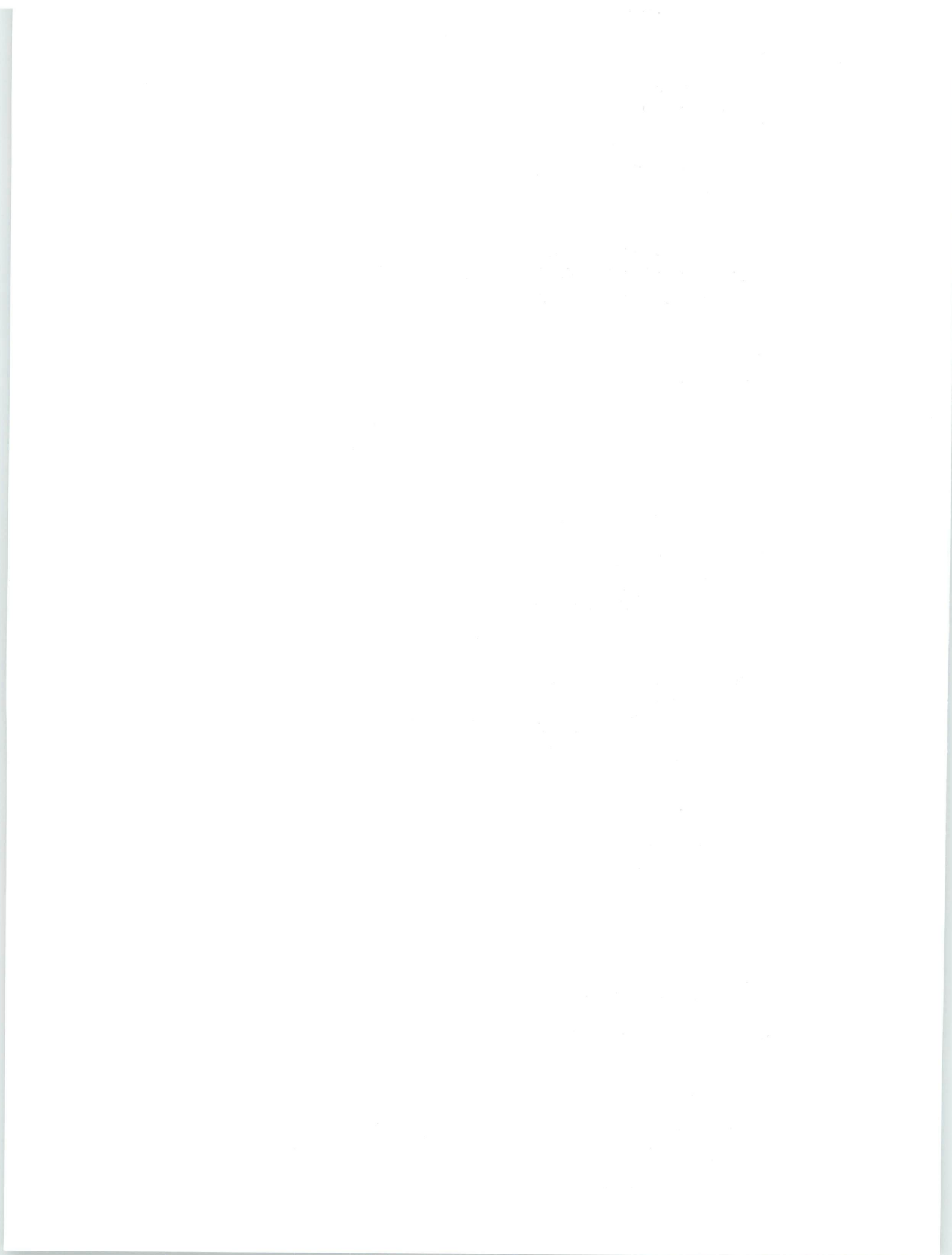
D'autres projets revêtent une importance particulière. Ainsi, l'Office a poursuivi la démarche visant l'actualisation de la politique d'ensemble *À part... égale* amorcée l'année dernière et s'apprête à démarrer les activités des comités thématiques nationaux et régionaux. En outre, il a procédé à une refonte complète de son site Web afin d'ajuster son contenu au regard de la mission, des pouvoirs et des devoirs que lui a confiés la Loi et le rendre plus accessible aux personnes handicapées.

Je vous invite donc à prendre connaissance du *Rapport annuel de gestion 2005-2006*. La lecture de la mise en contexte et des faits saillants permet d'identifier les dossiers et les projets qui ont particulièrement mobilisé le personnel de l'Office tout au cours de l'année.

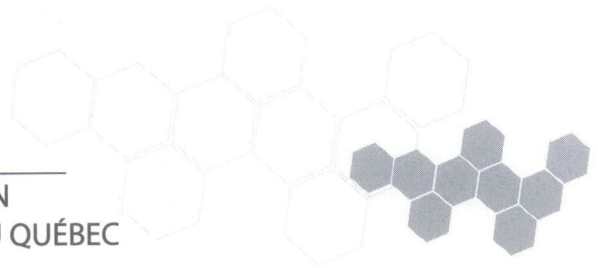
Veuillez croire, Madame la Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La directrice générale et présidente du conseil d'administration
de l'Office des personnes handicapées du Québec,

Céline Giroux
Drummondville, octobre 2006.



DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC



Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette dernière porte sur la fiabilité des données exposées dans le rapport et des contrôles afférents.

Tout au cours de l'exercice financier, la direction a maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables de manière à assurer le suivi de l'atteinte des objectifs fixés au plan stratégique.

Notre conseil d'administration a également approuvé le présent rapport. Les résultats et les données du *Rapport annuel de gestion 2005-2006* de l'Office des personnes handicapées du Québec :

- décrivent fidèlement la mission, les valeurs, les orientations stratégiques et les mandats de l'Office;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

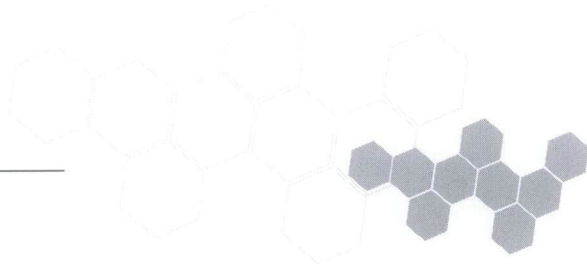
Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2006.

—XI

Céline Giroux
Directrice générale et présidente du conseil d'administration

Drummondville, juin 2006.

1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044
2045
2046
2047
2048
2049
2050
2051
2052
2053
2054
2055
2056
2057
2058
2059
2060
2061
2062
2063
2064
2065
2066
2067
2068
2069
2070
2071
2072
2073
2074
2075
2076
2077
2078
2079
2080
2081
2082
2083
2084
2085
2086
2087
2088
2089
2090
2091
2092
2093
2094
2095
2096
2097
2098
2099
2100



CONTEXTE ET ENJEUX

L'année 2005-2006 a été marquée de façon importante par la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Plusieurs des choix qu'a faits l'Office des personnes handicapées du Québec dans le cadre de son plan stratégique y sont liées et se sont traduits par diverses interventions. La responsabilité de veiller à la mise en œuvre de la Loi lui étant dévolue, son plan stratégique en est donc fortement imprégné.

D'autres éléments contextuels ont influencé ses choix quant aux priorités d'action que l'Office s'est fixées. Ainsi, les nouvelles opportunités d'action susceptibles de favoriser l'obtention d'effets bénéfiques pour les personnes handicapées et leur famille de même que la modernisation de l'État ont été des éléments déterminants dans ses choix.

Également, à titre d'organisme gouvernemental, la recherche d'une plus grande efficacité et l'amélioration continue de ses services directs aux citoyens sont inscrites au rang de ses préoccupations afin d'assumer adéquatement les responsabilités découlant de sa mission.

L'Office s'est fixé trois objectifs pour lesquels il souhaitait l'obtention de résultats au cours de l'année soit :

- collaborer à l'élaboration d'une politique gouvernementale de mesures d'accommodement raisonnables permettant aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services offerts au public, dont le délai a été fixé au 17 décembre 2006 par la Loi;
- avoir finalisé la réalisation du plan de réorganisation de l'Office au 31 mars 2006;
- avoir actualisé le site Web de l'Office et amélioré son accessibilité aux personnes handicapées au 30 juin 2006.

—XIII

La section 2.2 présente de façon détaillée les résultats obtenus en fonction de ces trois objectifs.

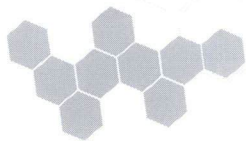
FAITS SAILLANTS

Mise en œuvre de la Loi

L'Office a assumé ses responsabilités quant à la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale par le biais de diverses interventions. Ainsi, il a réalisé des activités d'information générale et spécifique sur la Loi par le biais de rencontres dans les diverses régions du Québec. Il a informé les organismes visés par la Loi de leurs obligations quant à la production d'un plan d'action à l'égard des personnes handicapées et il a produit divers documents destinés à les soutenir dans cet exercice. Des mécanismes visant l'analyse et le suivi des plans d'action ont été instaurés et des états de situation quantitatifs ont été produits périodiquement. (Voir la section 2.2, objectifs 1 et 2)

Concernant l'élaboration d'une stratégie d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées, l'Office a participé à quelques rencontres avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) qui en a la responsabilité. (Voir section 2.2, objectif 4)





En outre, l'Office a mis sur pied un module Formation-information afin de favoriser une meilleure connaissance des personnes handicapées et de leurs besoins, tel que stipulé par la Loi. Dans un premier temps, des rencontres sont prévues avec les principaux acteurs du domaine de la formation et de l'enseignement universitaires ainsi que certains acteurs clés du domaine de l'éducation. Une collecte de données sur les programmes de formation et les outils d'intervention est en cours.

(Voir section 3.4)

Autres dispositions législatives

Certaines dispositions législatives introduites par le projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives, ont entraîné des interventions de l'Office. Ainsi, en matière de transport, considérant le fait que toutes les municipalités doivent désormais être desservies par un service de transport adapté, un comité interne a été formé afin de soutenir les conseillers à l'intervention nationale affectés au dossier du transport adapté. Des interventions ont d'ailleurs été réalisées en région auprès des municipalités concernées afin de les informer des différentes formules leur permettant de se conformer à cette disposition législative.

(Voir section 2.2, objectifs 2 et 6 et section 3.2, Transport)

D'autre part, dans le cadre de l'actualisation d'*À part... égale*, deux comités ont été mis sur pied ; le cadre général, la méthode et le calendrier de la démarche ont été définis.

(Voir section 2.2, objectif 5)

XIV—

Programme transféré

L'Office a finalisé le transfert du Programme de subvention aux entreprises adaptées vers le MESS qui en est responsable depuis le 1er avril 2006.

(Voir section 2.2, objectif 2)

Qualité des services aux citoyens

L'Office a produit son premier plan d'action, conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Il contient plusieurs mesures visant à éliminer les obstacles existants. Ce plan sera mis en œuvre durant l'année et fera l'objet d'un suivi. En vue d'améliorer la prestation des services aux citoyens et les outils utilisés, un processus continu d'évaluation permettant d'identifier les forces et les faiblesses est en voie d'élaboration.

(Voir section 2.3 et annexe 4)

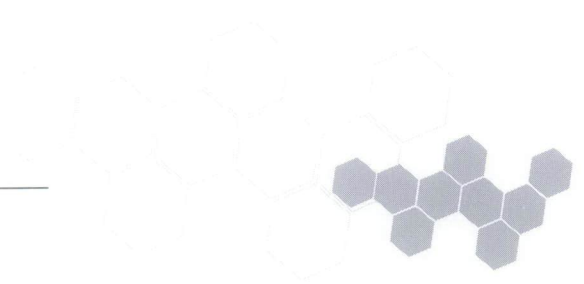
L'Office a procédé à la refonte complète de son site Web dans le but d'en assurer l'accessibilité aux personnes ayant des incapacités. Le contenu du site a également été actualisé en tenant compte des responsabilités attribuées à l'Office par la Loi.

(Voir section 2.2, objectif 13 et section 2.3)

Intervention collective nationale

Au cours de l'année, l'Office a présenté des mémoires, fait des représentations et donné son avis sur des sujets qui concernent directement ou indirectement les personnes handicapées. Il est intervenu pour s'assurer que la restructuration des services d'Emploi Québec et de la Sécurité du revenu se fasse dans le respect des besoins des personnes handicapées et de leur famille. L'Office collabore également avec le ministère des Services gouvernementaux à l'élaboration de standards pour l'accessibilité des sites Internet de l'administration





gouvernementale. Un document a été produit afin de clarifier l'utilisation de certains concepts en lien avec l'intégration sociale des personnes handicapées.
(Voir section 3.1)

Dans le cadre d'un projet de reconnaissance de la langue des signes québécoise (LSQ) comme langue d'enseignement, l'Office a produit un état de situation de la LSQ en enseignement et a proposé des pistes de solutions. Il a également participé à différentes rencontres liées à des projets régionaux portant sur la transition de l'école à la vie active.
(Voir section 2.2, objectif 8)

En outre, l'Office a participé à la formation ainsi qu'aux rencontres du Comité interministériel sur les services d'accompagnement pour les jeunes handicapés de 12 à 21 ans ayant besoin d'encadrement ou de supervision en-dehors des heures scolaire.
(Voir section 2.2, objectif 9)

Intervention collective régionale

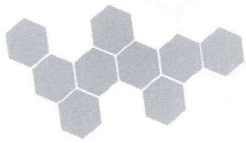
En concertation avec des partenaires régionaux, 13 projets ont vu le jour dans différentes régions du Québec. Ils concernent différentes thématiques telles que le soutien aux familles, le transport, le travail et les activités productives, les ressources résidentielles, etc.
(Voir section 2.2, objectif 6)

Diverses interventions collectives ont été réalisées dans toutes les régions du Québec, et ce, dans plusieurs secteurs d'activité. On note entre autres :

- l'amélioration de l'accès aux services des personnes handicapées ;
- en termes de soutien à la famille : l'organisation d'un symposium, la production de guides portant sur l'intégration en service de garde et formations, l'organisation de soirées conférences pour préparer les parents à l'entrée scolaire de leur enfant handicapé et au passage du primaire au secondaire et la création de services de garde pour les enfants âgés de 12 à 21 ans nécessitant ces services en dehors des heures de classe ;
- la construction de logements adaptés, une enquête concernant la gestion du Programme d'adaptation de domicile, la production et la mise à jour de répertoires de logements adaptés ;
- l'amélioration du transport adapté, le développement du transport collectif, l'accessibilité du transport en commun aux personnes ayant une déficience intellectuelle, l'interconnexion des services et l'accessibilité du métro de Montréal ;
- dans le secteur de l'éducation : la production d'un agenda informatif pour l'intégration des élèves handicapés, la transition de l'école à la vie active, une formation adaptée et l'intégration en emploi, l'intégration des élèves handicapés issus de l'immigration et un comité *ad hoc* sur le réseau de services intégrés pour les enfants avec psychopathologies ;
- la création et la promotion de projets visant l'intégration en emploi des personnes handicapées, la production d'outils de référence dans le secteur de l'emploi, la sensibilisation des employeurs à l'embauche des personnes handicapées, le suivi du programme Contrat d'intégration au travail et la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès des ministères et organismes ;
- en termes de droits, un projet visant la prévention des abus à l'endroit des personnes ayant déficience intellectuelle et, protocoles d'entente dans le cadre de l'adaptation du système judiciaire à la déficience intellectuelle.

(Voir section 3.2)





Activités de recherche

L'Office a soutenu le développement de la recherche de diverses manières et a collaboré à des travaux de recherche dans les domaines suivants : étude qualitative sur les familles, initiative concertée de recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement, dynamiques régionales dans la disponibilité et l'organisation des services aux personnes ayant des incapacités et analyse transversale de ces dynamiques.

L'Office a assumé la coordination québécoise avec le ministère de la Santé et des Services sociaux de la réalisation d'un numéro spécial de la revue *Santé, Société et Solidarité* de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité portant sur les personnes handicapées. Il a de plus collaboré avec l'Institut de la statistique du Québec à l'organisation d'un colloque dans le cadre du 74^e Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS). (Voir la section 3.3)

Gouvernance

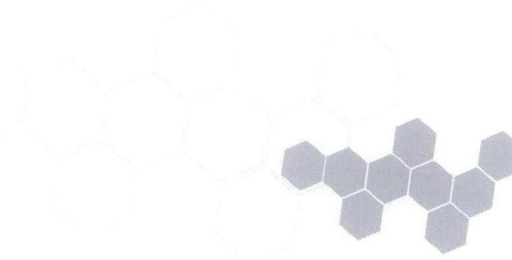
L'Office a pratiquement finalisé l'implantation de la réorganisation de ses activités amorcée en 2004. Deux cadres de référence ont été produits l'un portant sur l'intervention collective et l'autre sur le soutien à la personne. (Voir section 2.2, objectif 11)

Production et diffusion de documents

En plus des documents déjà mentionnés, l'Office a produit et diffusé deux StatFlash, l'un portant sur l'incapacité des femmes au Québec et l'autre sur l'incapacité dans les familles québécoises. De plus, un nouveau feuillet d'information portant sur le Centre de documentation a été produit ainsi qu'une édition révisée du *Guide des besoins en soutien à la famille*.

La revue annuelle de l'action gouvernementale 2004-2005 a, pour sa part, été lancée au printemps 2005 et diffusée largement auprès de nos partenaires des secteurs public et parapublic ainsi que du milieu associatif. Enfin, mentionnons la publication de *L'intégration*, le bulletin d'information de l'Office, qui a abordé plusieurs sujets d'intérêt au cours de l'année. (Voir sections 3.3, 3.4 et annexe 5)





L'Office des personnes handicapées du Québec

L'Office des personnes handicapées du Québec est un organisme gouvernemental institué le 23 juin 1978, par l'adoption unanime à l'Assemblée nationale du Québec de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées. Cette loi a été substantiellement modifiée par le projet de loi n° 56 sanctionné le 17 décembre 2004 et se nomme maintenant Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. La Loi, telle que modifiée, confère une impulsion nouvelle au défi social de l'intégration et accorde une importance indéniable à la responsabilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés face aux besoins particuliers des personnes handicapées.

1.1 Sa mission et ses rôles

Aux termes de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, l'Office a pour mission de veiller au respect des principes et des règles énoncés dans la Loi et de s'assurer, dans la mesure des pouvoirs qui lui sont conférés, que les ministères et leurs réseaux, les municipalités ainsi que les organismes publics et privés poursuivent leurs efforts afin d'améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées de s'intégrer et de participer pleinement à la vie en société.

L'Office veille également à la coordination des actions relatives à l'élaboration et à la prestation des services qui concernent les personnes handicapées et leur famille. Il favorise et évalue, sur une base collective, l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées. En plus de promouvoir les intérêts de ces dernières et de leur famille, l'Office les informe, les conseille, les assiste et fait des représentations en leur faveur tant sur une base individuelle que collective.

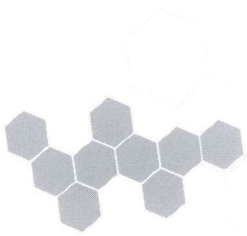
Dans l'accomplissement de sa mission, l'Office s'assure de la collaboration des organismes voués à la promotion des droits des personnes handicapées.

De plus, en vue d'une mise en œuvre efficace et cohérente des différentes mesures de responsabilisation prévues par la Loi, l'Office s'est vu octroyer un rôle accru de même que plusieurs outils de suivi et de vérification.

La vigie et le conseil

Dans le cadre de son rôle de vigie, l'Office doit notamment analyser et évaluer les différentes mesures pouvant avoir des incidences sur les personnes handicapées, à commencer par les plans d'action que doivent produire les partenaires conformément à la Loi. Peuvent être également l'objet de son analyse, les projets de loi et de règlements, les politiques ainsi que les programmes et les services offerts. L'Office doit en conséquence conseiller le ministre responsable de l'application de la Loi, le gouvernement, ses ministères et leurs réseaux, les municipalités et tout organisme public ou privé. Il peut émettre tout avis et recommandation qu'il juge pertinent et en faire rapport au ministre.





La coordination

L'Office favorise, auprès des ministères et de leurs réseaux, des municipalités et des autres organismes publics ou privés, la coordination et la promotion de services répondant aux besoins des personnes handicapées en vue de faciliter leur accès à des logements et à des biens et services, leurs déplacements, leur intégration au marché du travail, leur accès aux services d'éducation et leur participation à des activités socioculturelles et de loisir. C'est dans un même ordre d'idées que l'Office doit s'assurer de la mise en œuvre d'actions intersectorielles.

À noter que l'Office a maintenant le pouvoir d'agir en amont des services dispensés aux personnes handicapées.

L'évaluation des progrès et des obstacles

En outre, son rôle d'évaluation de l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées est reconnu par la Loi. En cette matière, il a le mandat d'en identifier non seulement les progrès, mais les obstacles également. Il doit faire des recommandations au ministre responsable de l'application de la Loi afin de les éliminer.

Le soutien à la personne

Sur le plan individuel, l'Office offre des services d'accueil, de référence et de soutien-conseil aux personnes handicapées et à leur famille afin de les soutenir dans leurs démarches pour trouver des solutions permettant de répondre le plus adéquatement possible à leurs besoins.

L'Office peut faire des représentations auprès des diverses instances pour défendre les intérêts d'une personne handicapée et l'assister dans ses démarches afin qu'elle puisse exercer ses droits, à la suite d'une demande expresse faite par une personne handicapée, sa famille ou ses proches.

Il peut également faire des représentations en faveur d'une personne handicapée lorsque sa santé est menacée, lorsqu'elle subit une exploitation quelconque ou lorsque ses besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits et demander aux autorités concernées une enquête le cas échéant.

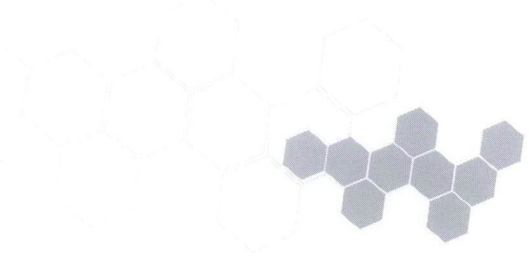
La promotion

La promotion des droits et des intérêts des personnes handicapées se traduit par la réalisation d'activités de sensibilisation et d'information qui visent le changement des attitudes et des mentalités.

L'Office s'acquitte ainsi de plusieurs devoirs de promotion liés à des sujets tels que :

- la planification individuelle de services
- l'utilisation d'une classification uniforme des déficiences, incapacités et situations de handicap;
- l'amélioration continue des normes d'accès sans obstacle aux bâtiments et lieux publics;
- l'identification de solutions visant à réduire les disparités dans les régimes et les services;
- l'identification des logements dans lesquels réside une personne handicapée nécessitant de l'assistance en cas de sinistre;
- la création de programmes d'information et de formation.





L'intégration

Les interventions de l'Office à cet égard visent à favoriser l'ouverture de l'ensemble des citoyens au respect de la différence, afin que les personnes handicapées aient accès à un environnement et à un milieu de vie épanouissants.

1.2 Ses partenaires

Une implication accrue de tous de même que des responsabilités spécifiques pour certains partenaires constituent les assises de la Loi. Plusieurs partenaires partagent ainsi la mission de l'Office ou contribuent à sa réalisation. Le mouvement associatif, représentant les personnes handicapées par le biais de leurs associations tant locales et régionales que nationales, est un partenaire privilégié de l'Office.

L'ensemble des ministères et organismes ainsi que les divers réseaux régionaux et locaux (paragouvernementaux, communautaires ou privés) qui gèrent des programmes et des services destinés à la population en général et aux personnes handicapées en particulier sont des partenaires importants auprès desquels l'Office est appelé à intervenir.

Enfin, on peut mentionner que sont aussi considérés comme nos partenaires le milieu de la recherche, qui contribue au développement des connaissances, et tous les acteurs majeurs de la société québécoise (municipalités, syndicats, employeurs et autres).

1.3 Son conseil d'administration

—3

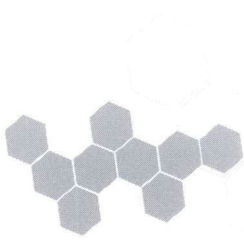
Le conseil d'administration de l'Office est composé de 16 membres ayant le droit de vote, dont un directeur général, tous nommés par le gouvernement. Sont aussi membres d'office, sans droit de vote cependant, les sous-ministres de huit ministères ou leurs délégués. Les membres non votants représentent des ministères dont le secteur d'activité concerne directement l'intégration des personnes handicapées.

Des 16 membres votants prévus dans la Loi, outre le directeur général, 11 sont nommés après consultation des associations de personnes handicapées, dont 9 sont des personnes handicapées, des parents ou des conjoints de personnes handicapées, et 4 autres sont nommés respectivement après consultation des syndicats, du patronat, des ordres professionnels directement impliqués dans les services aux personnes handicapées et des organismes de promotion les plus représentatifs.

Au 31 mars 2006, un poste de membre votant était vacant. Il faut également souligner que la directrice générale l'Office a assumé par intérim les fonctions de présidente du conseil d'administration. En effet, les rôles de directeur général de l'Office et de président du conseil d'administration ont été scindés en décembre 2004 à la suite de l'adoption du projet de loi n° 56, mais le président du conseil d'administration n'avait pas encore été nommé en fin d'année financière.

Parmi les membres votants du conseil d'administration en poste à la fin de l'année financière, dix étaient des personnes handicapées et trois, des parents d'enfant handicapé. Les types de déficience en cause sont la déficience motrice, la déficience auditive, la déficience visuelle, les troubles du langage et de la parole, la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement ainsi que les problèmes de santé mentale. Par ailleurs, un des membres,





parent d'un enfant handicapé, est actif dans le milieu des communautés ethnoculturelles et sept le sont au sein d'organismes communautaires.

Le conseil d'administration de l'Office a tenu quatre séances régulières en 2005-2006. Au cours de l'année, le conseil a :

- adopté la ventilation des crédits de l'Office pour l'année 2005-2006;
- adopté le rapport annuel de gestion 2004-2005 de l'Office;
- reconnu la pertinence des constats et des pistes d'action d'un état de la situation concernant les étudiants ayant des incapacités dans les cégeps et autorisé l'Office à en assurer le suivi;
- autorisé la diffusion du *Guide d'accessibilité et d'adaptation des services gouvernementaux*;
- adopté un avis sur l'article 48 de la Charte des droits et libertés de la personne;
- créé un comité du conseil d'administration chargé du suivi de la démarche d'actualisation de la politique d'ensemble *À part... égale* et approuvé la création d'un comité consultatif chargé de donner avis à l'Office sur toute intervention pertinente visant à faciliter le déroulement de la démarche;
- adopté le premier plan d'action annuel de l'Office visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans son secteur d'activité et autorisé sa diffusion publique;
- autorisé l'Office à procéder au lancement d'un état de la situation sur la reconnaissance de la langue des signes québécoise (LSQ) comme langue d'enseignement et approuvé une démarche de concertation afin de bonifier les services aux enfants, aux élèves et aux étudiants sourds;
- adopté un cadre de référence pour les services de soutien à la personne de l'Office;
- adopté certaines modifications au Programme de subventions à l'expérimentation de l'Office.

4—

1.4 Sa structure organisationnelle

En 2003-2004, l'Office a passé en revue ses façons de faire et a repositionné certaines de ses activités de manière à être plus efficient dans l'accomplissement de ses fonctions. De plus, afin de se préparer à assumer de nouvelles responsabilités, sans ajouter d'ETC¹ à ceux qui lui étaient autorisés, l'Office a procédé à une analyse globale au regard du type et de la quantité de main-d'œuvre minimalement nécessaire pour exercer l'ensemble de ses responsabilités.

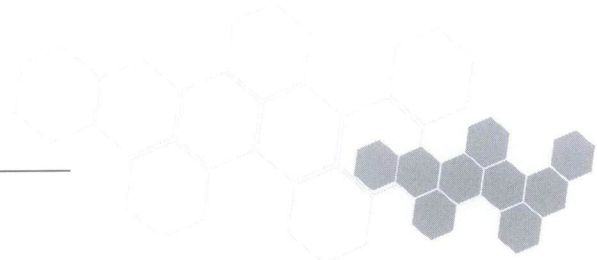
Cet exercice de réorganisation ainsi que l'analyse de prévision de main-d'œuvre ont permis à l'Office, d'une part, d'établir à 144 le nombre d'ETC requis et, d'autre part, d'ajuster son organisation administrative venant ainsi consolider, préciser et circonscrire ses secteurs d'activités en lien avec les responsabilités qui lui sont dévolues par la Loi.

C'est donc sur la base d'une structure organisationnelle de 144 ETC que l'Office a procédé à sa gestion prévisionnelle de main-d'œuvre. Cette dernière justifie clairement la nécessité de ce nombre minimal d'ETC.

Dans son plan pluriannuel de main-d'œuvre 2005-2008, l'Office souligne et met en relief les difficultés de l'organisation à concilier la volonté gouvernementale liée aux cibles de

¹ Équivalent à temps complet





réduction de l'État et celle exprimée par l'adoption de la Loi. C'est pourquoi l'Office a poursuivi, au cours de l'année, ses démarches afin d'obtenir les autorisations lui permettant d'utiliser les 144 ETC nécessaires au regard des responsabilités qui lui sont dévolues par le législateur.

1.5 Sa philosophie de gestion et ses valeurs organisationnelles

Dans le cadre de sa planification stratégique 2001-2004 et de la réorganisation administrative de 2004, la philosophie de gestion a été précisée. Rappelons qu'elle s'articule autour de la gestion axée sur les résultats, de la proactivité et de la gestion participative qui se veut mobilisatrice.

Cette philosophie de gestion a été appliquée dans de nombreuses démarches liées à l'organisation du travail, à la planification des activités, à l'établissement de cadres de référence (soutien à la personne et intervention collective) et à la réalisation de projets d'envergure (actualisation de la politique d'ensemble *À part... égale*, mise en œuvre de la Loi, plan stratégique 2005-2008). L'Office a favorisé, à cet effet, la consultation du personnel professionnel et fonctionnaire et sollicité sa participation aux travaux, notamment par la mise sur pied de comités et de projets.

Outre ces valeurs de gestion et avec la récente nomination d'une nouvelle directrice générale qui en a exprimé le vœu, l'Office envisage prochainement de préciser des valeurs propres à l'organisation dans son ensemble.

1.6 Ses politiques internes

—5

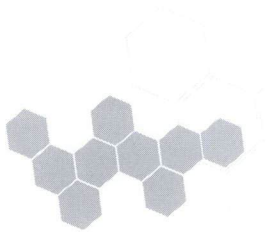
Dans le cadre de l'application de sa Politique concernant la santé des personnes au travail, l'Office a maintenu son Programme d'aide aux employées et employés. À cet effet, une entente de service déjà conclue avec une firme spécialisée a permis d'offrir des services de qualité au personnel de l'Office. De plus, le dépliant d'information concernant le programme a subi une cure de rajeunissement et a été distribué à l'ensemble du personnel. Finalement, les bulletins d'information et de sensibilisation produits par la firme avec laquelle l'Office a conclu une entente de service ont été envoyés à tout le personnel.

Au cours de l'année, une nouvelle politique visant à contrer toute forme de harcèlement et de violence au travail a été adoptée. Les membres des divers comités d'information, de sensibilisation et d'enquête, mis en place dans le cadre de cette politique, ont reçu les formations requises, adaptées aux responsabilités qui leur sont échues. L'ensemble des gestionnaires a été sensibilisé et formé au regard de l'application de cette politique. Enfin, une session de sensibilisation a été conçue et elle sera offerte au cours de l'année 2006-2007 au personnel de chaque direction.

En matière de santé et de sécurité du travail, le comité Santé sécurité s'est réuni à quatre reprises. La majorité des actions a été axée sur l'information et la prévention :

- affichage dans le cadre de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac ;
- embauche d'une ergonome (à titre occasionnel) afin de procéder à une vérification ergonomique de tous les postes de travail, tant au siège social qu'en région, et mise en œuvre des recommandations émises ;
- réalisation d'une activité, appelée projet PODO, ayant pour but de sensibiliser l'ensemble du personnel du siège social sur les bienfaits de l'activité physique et sur les problèmes reliés à la sédentarité ;





- participation des membres du comité Santé sécurité à des colloques et des formations sur des sujets tels que : prévention, ergonomie, enquête, accident et inspection, etc.;
- ajout d'un onglet « Santé et sécurité » dans l'intranet;
- mise à jour de la procédure d'évacuation au siège social;
- conception et diffusion d'un bulletin d'information « À votre santé » informant le personnel sur divers sujets relatifs à la santé et à la sécurité au travail;
- formation de cinq secouristes;
- réalisation d'un exercice d'évacuation.

L'Office a développé et mis en œuvre en 1992, une Politique d'adaptation des postes et du milieu de travail. Cette politique s'adresse au personnel ayant des incapacités significatives et persistantes. Elle prévoit des mesures visant à assister la personne en repérant les obstacles à l'intégration dans son milieu de travail et en tentant de trouver des solutions pratiques qui lui permettront de s'intégrer en emploi ou de s'y maintenir de la manière la plus autonome possible. En 2005-2006, sept employés ayant des incapacités ont bénéficié d'une adaptation de leur poste de travail.

La Politique de développement des ressources humaines permet au personnel de l'Office d'acquérir des connaissances, des habiletés et des aptitudes liées à l'emploi occupé et de maintenir ou d'améliorer celles qu'il a déjà. Dans le cadre de l'application de la Loi favorisant le développement de la main-d'œuvre, l'Office a dépassé l'objectif de 1 % d'investissement de la masse salariale en formation. En effet, pour l'année civile 2005, une somme de 108 533 \$ y a été consacrée représentant ainsi 1,58 % de la masse salariale. Ainsi, 125 personnes ont bénéficié de sessions de formation totalisant 494,1 jours. Les activités de formation ont principalement porté sur :

- l'apprentissage ou le renforcement des façons de faire au regard de thématiques spécifiques ou de services à la clientèle;
- l'utilisation et l'exploitation de systèmes;
- le développement des connaissances ou des compétences spécifiques à certaines fonctions;
- les habiletés de gestion;
- la croissance personnelle;
- le harcèlement et la violence au travail;
- la reconnaissance;
- la santé et la sécurité au travail.

De plus, 39 personnes ont, en cours d'année, participé à des colloques, des congrès, des séminaires ou des conférences.

Le Programme d'aménagement du temps de travail adopté en 1996, tout en maintenant la qualité des services à la clientèle, vise à réaliser des économies et à répondre aux besoins du personnel. Pour l'année 2005-2006, les économies réalisées se chiffrent à 72 486 \$ et sont équivalentes à 1,41 ETC (équivalent à temps complet).

Sont aussi en vigueur à l'Office, une directive concernant la divulgation de renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes en danger ainsi qu'une politique concernant la gestion de la sécurité de l'information numérique et des actifs informationnels.





Plan stratégique et qualité des services aux citoyens

L'Office des personnes handicapées du Québec a déposé en décembre 2005 son plan stratégique 2005-2008. Cette planification présente 3 grandes orientations subdivisées en 14 objectifs. Pour réaliser ces objectifs, l'Office a interpellé toutes les directions. Ainsi, des équipes de projet ont été formées et elles ont collaboré à l'élaboration et à la mise en oeuvre de 47 projets permettant l'atteinte des résultats visés. Les rôles et responsabilités des équipes et de leur chargé de projet ainsi que ceux des directeurs ont été préalablement définis afin d'assurer la complémentarité de leurs actions. Enfin, l'Office a conçu des outils de suivi qui lui ont permis, tout au long de l'année, d'apprécier l'état des travaux en cours et d'apporter les ajustements nécessaires pour atteindre les résultats attendus. Nous vous présentons les résultats de nos activités découlant des 14 objectifs après la première année du triennat.

2.1 Sommaire des principaux résultats du plan stratégique

Au cours de la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006, sur les 47 projets inventoriés, 42 sont actifs, 2 projets ont été complétés, 2 n'ont pas encore débuté et 1 projet a été abandonné. Cet abandon est justifié par le fait que la réalisation du projet était tributaire d'une décision du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant l'achat d'un suréchantillon de données statistiques, décision qui n'a pas été favorable à cet achat.

Après une première année du triennat, 11 % des projets progressent avec un écart positif², 53 % sont en progression normale, 25 % accusent un retard, 4 % sont terminés, 4 % ne sont pas encore débutés et 2 % étaient en situation d'abandon.

—7

Les projections pour le triennat sont les suivantes : 14 % des projets devaient être terminés au terme de 2005-2006, 22 % devraient se terminer en 2006-2007 et 64 % au cours de la dernière année du triennat.

La variation de 10 % entre les projets complétés au cours de 2005-2006 (4 %) et les projections à cet effet (14 %) s'explique de la façon suivante :

- abandon d'un projet (2 %);
- prolongation d'un projet jusqu'en 2008 à la suite des résultats positifs de l'expérience qui en faisait l'objet (2 %);
- prolongation d'un projet de six mois afin de respecter le rythme des partenaires impliqués (2 %);
- ajout d'une étape d'évaluation et de mise à jour continues à un projet reportant l'échéance au 31 mars 2008 (2 %);
- réalisation complète d'un projet liée à la tenue d'une activité publique pour en faire connaître les résultats qui doit se tenir le 18 mai 2006 (2 %).

² Écart entre le pourcentage d'évolution globale et le pourcentage d'avancement calendrier.





2.2. Résultats détaillés du plan stratégique

Enjeu 1 : *Mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*

Orientation 1 : *Favoriser la modernisation du cadre de l'action gouvernementale en faveur de l'intégration et de la participation sociales des personnes handicapées et du soutien à leur famille*

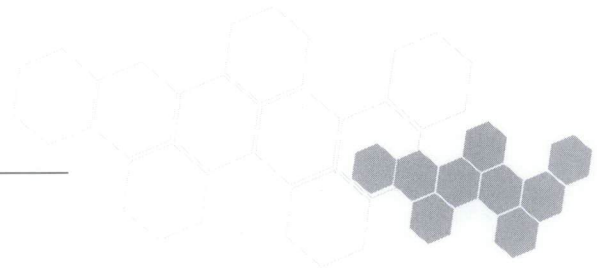
Axe d'intervention : *Soutien aux décideurs gouvernementaux*

Objectif 1 :
Soutenir, d'ici mars 2008, les organismes visés dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de plans d'action

8—

Indicateurs	Résultats obtenus
Outils de référence réalisés à l'intention des organismes visés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Guide à l'intention des ministères, des organismes publics et des municipalités en vue de la production de leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées : en version préliminaire (juillet 2005); en version finale (septembre 2005).</i> • <i>Suggestions d'actions en lien avec l'élaboration d'un premier plan d'action par les municipalités (septembre 2005).</i> <p>En complément :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Guide d'accessibilité et d'adaptation des services gouvernementaux distribué dans les 22 ministères et 223 organismes publics existants (objectif 3).</i>
Nombre d'activités d'information et de soutien réalisées	<p>Envoi d'une lettre aux 167 ministères et organismes publics (M/O) visés par l'article 61.1 de la Loi afin de les informer de leurs obligations légales.</p> <p>Rappel officiel signifié aux retardataires et suivis téléphoniques.</p> <p>Soutien direct additionnel accordé à 63 M/O : 127 demandes répondues.</p> <p>Information transmise à l'ensemble des agences de services de santé et de services sociaux, à l'Agence métropolitaine de transport et aux 63 municipalités visées par l'article 61.1 de la Loi quant à leurs obligations légales.</p> <p>516 contacts et rencontres réalisés auprès des municipalités et des agences visées.</p>
Date de début : Avril 2005	Date de fin prévue : Mars 2008
Cet objectif est décliné en 2 projets nécessitant l'implication de 40 employés du personnel de l'Office.	





Autres résultats

Plusieurs mécanismes visant l'analyse et le suivi des plans d'action sont en place : rappels téléphoniques, vérifications des sites Internet, rappel officiel, états de situation quantitatifs périodiques, état de situation complet et qualitatif en fin de processus annuel.

Une grille d'analyse a été élaborée et prétestée de décembre 2005 à mars 2006. La mise en application a débuté en avril 2006, en collaboration avec les conseillers à l'intervention des paliers régional et national.

Des états de situation quantitatifs portant sur les plans d'action et les coordonnateurs des services aux personnes handicapées des M/O ont été déposés à plusieurs reprises en 2005-2006. Un état de situation complet et qualitatif sur la première année de production des plans d'action sera déposé en mai 2006.

Le guide sera révisé au besoin en juin 2006, une fois l'analyse des premiers plans d'action complétée.

Objectif 2 :

Réaliser des activités générales d'information et des activités spécifiques de soutien à la mise en œuvre de certains articles de la Loi

Indicateurs	Résultats obtenus
Nombre d'activités d'information et de soutien réalisées	58 rencontres d'information générale sur la Loi; 47 rencontres d'information spécifique sur la Loi dans les diverses régions du Québec.
Nombre de partenaires joints	Plus de 2 500 partenaires et personnes handicapées.
Outils de soutien spécifiques réalisés	<i>Guide du présentateur du diaporama sur la Loi</i> (décembre 2005).
Date de début : Avril 2005	Date de fin prévue : Mars 2008
Cet objectif est décliné en 7 projets nécessitant l'implication de 35 employés du personnel de l'Office.	

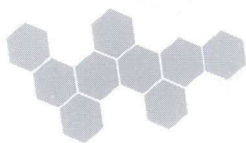
Autres résultats

• *Concernant la Loi*

Une tournée d'information sur la Loi a été réalisée au printemps 2005 par le directeur général et président du conseil d'administration, accompagné des intervenants de l'Office impliqués dans chacune des régions. Toutes les régions du Québec ont été visitées.

Le personnel de l'Office ciblé comme agents multiplicateurs a reçu une formation sur la Loi et ses dispositions afin qu'il soit en mesure de répondre aux demandes d'information provenant de l'ensemble des partenaires. Également, une proposition de mécanisme continu d'interprétation et d'appropriation de certains articles de loi a été approuvée par le comité de direction. Avec le temps, ce mécanisme devrait permettre le suivi de la mise en œuvre de la Loi.





- *En matière de transport*

Un comité interne a été formé au printemps 2005 pour soutenir les conseillers à l'intervention collective régionale affectés au dossier du transport adapté, soit pour répondre à leurs questions ou pour effectuer les recherches nécessaires.

Volet I - Municipalités non desservies

Une rencontre a été tenue les 28 et 29 juin 2005 réunissant tous les conseillers régionaux et nationaux affectés au dossier du transport adapté ainsi que des représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ) et de l'Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec. Des échanges ont eu lieu sur la situation régionale connue de chaque conseiller, et une période de questions adressées aux représentants invités a permis de compléter le portrait de la situation. Un bilan a été réalisé par les conseillers des différentes régions, et une compilation a été effectuée. Un document synthèse a été remis aux conseillers régionaux et à leur directeur le 8 novembre 2005.

Volet II - Connexions interservices

Aucune action du comité interne. Ce volet est tributaire des projets pilotes acceptés par le MTQ, par les municipalités régionales de comté (MRC) et par les conférences régionales des élus concernées (Capitale-Nationale et Centre-du-Québec). Ces projets n'étaient pas encore entérinés par toutes les parties au 31 mars 2006.

Volet III - Étude sur la qualité et la disponibilité des services en transport adapté

Ce volet dépend de la production par le MTQ du document *Étude sur la qualité et la disponibilité des services en transport adapté* qui n'était pas encore disponible au 31 mars 2006. Le dépôt de ce document était prévu le 6 avril 2006, lors du colloque de l'Association des services de transport adapté du Québec. Il n'y a donc eu aucune action du comité interne, sinon une relance régulière auprès du MTQ afin de l'encourager à produire son étude et à la diffuser.

- *Concernant le transfert du Programme de subventions aux entreprises adaptées*

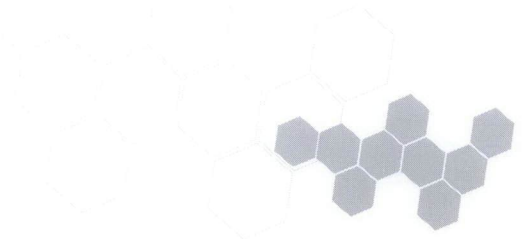
L'Office a finalisé le transfert de ce programme vers le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale le 31 mars 2006.

Objectif 3 :

Collaborer, d'ici le 17 décembre 2006, à l'élaboration d'une politique gouvernementale de mesures d'accommodement raisonnables permettant aux personnes handicapées d'avoir accès aux documents et aux services offerts au public

Indicateurs	Résultats obtenus
Participation active aux travaux menés par le ministère responsable	À venir au cours du triennat.
Outil de soutien à l'élaboration de la politique mis à la disposition du ministère responsable	<i>Guide d'accessibilité et d'adaptation des services</i> : distribué dans les 22 ministères et 223 organismes publics existants.
Date de début : Juin 2005	Date de fin prévue : Décembre 2006
Cet objectif est décliné en 1 projet nécessitant l'implication de 2 employés du personnel de l'Office.	





Autres résultats

Le gouvernement vient de nommer le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) responsable de l'élaboration de la politique gouvernementale en matière d'accès aux services et aux documents. L'Office agira en soutien auprès du MSSS.

Objectif 4 :

Participer, d'ici le 31 mars 2008, aux travaux gouvernementaux visant l'élaboration d'une stratégie d'intégration et de maintien en emploi des personnes handicapées

Indicateurs	Résultats obtenus
Participation active aux travaux menés par le ministère responsable	4 rencontres de travail, dont 2 activités de formation, réalisées avec les partenaires gouvernementaux. 2 rencontres avec les autorités politiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
Réalisation d'un bilan des projets d'intégration des personnes handicapées les plus éloignées du marché du travail	À venir au cours du triennat.
Date de début : Février 2005	Date de fin prévue : Mars 2008
Cet objectif est décliné en 2 projets nécessitant l'implication de 9 employés du personnel de l'Office.	

Autres résultats

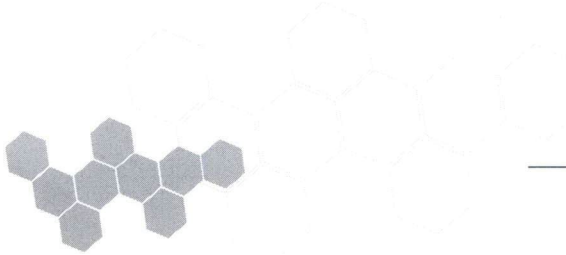
L'Office a agi en soutien auprès du MESS et de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse concernant leurs travaux en cours.

Objectif 5 :

Animer, d'ici le 17 décembre 2007, une démarche de concertation visant l'actualisation de la politique d'ensemble intitulée À part... égale

Indicateurs	Résultats obtenus
Documents de soutien rendus disponibles (portrait de la population, états de situation thématiques, cadre de référence)	À venir au cours du triennat.
Réalisation et étendue des activités de concertation	Mise sur pied du comité consultatif de l'actualisation de la politique d'ensemble <i>À part... égale</i> . Mise sur pied du comité du conseil d'administration responsable du suivi de l'ensemble de la démarche de l'actualisation de la politique d'ensemble <i>À part... égale</i> . Définition du cadre général, de la méthode et du calendrier de la démarche.





Indicateurs	Résultats obtenus
Dépôt d'un projet d'actualisation de la politique	À venir au cours du triennat.
Date de début : Avril 2005	Date de fin prévue : Décembre 2007
Cet objectif est décliné en 3 projets nécessitant l'implication de 90 employés du personnel de l'Office.	

Axe d'intervention : *Promotion et concertation*

Objectif 6 :

Établir avec les partenaires, d'ici le 31 mars 2008, dans chaque région du Québec, au moins un projet visant à faciliter l'intégration sociale des personnes handicapées dans un secteur jugé prioritaire

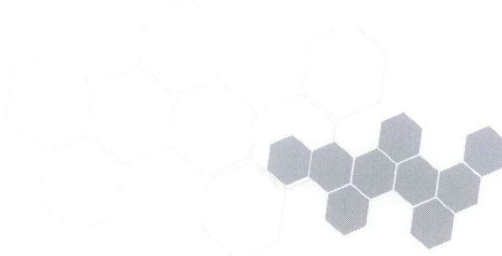
Indicateurs	Résultats obtenus
Nombre de projets établis	13 projets régionaux touchant les thématiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • soutien aux familles (3); • prévention (1); • services éducatifs (1); • transport (2); • travail et activités productives (2); • services éducatifs/travail et activités productives (1); • ressources résidentielles (3). Parmi eux : <ul style="list-style-type: none"> • 1 projet régional sur la mise en place de milieux de formation et de travail adaptés (relié à l'objectif 4); • 3 projets régionaux portant sur la transition de l'école à la vie active (reliés à l'objectif 8); • 1 projet régional de veille sur la réorganisation des services de santé et des services sociaux (relié à l'objectif 8); • 1 projet régional portant sur l'implantation d'une politique régionale d'intégration des enfants handicapés en service de garde (relié à l'objectif 9).
Nombre de régions couvertes	12 régions couvertes et une autre (Montréal) couverte dans le cadre de l'objectif 8.
Nombre de partenaires impliqués	88 partenaires impliqués dans 12 régions.
Date de début : Avril 2005	Date de fin prévue : Mars 2008
Cet objectif est décliné en 13 projets nécessitant l'implication de 26 employés du personnel de l'Office.	

Autres résultats

Capitale-Nationale : *Projet de soutien scolaire aux personnes présentant un problème grave de santé mentale*

Un diaporama pour la promotion du rapport du projet d'expérimentation du Pavois a été révisé et corrigé. Les autres outils de diffusion sont produits, à l'exception de l'affiche (texte en français adopté et soumission à venir).





Estrie : *Projet de table de concertation régionale en transport adapté*

La première rencontre de la Table de concertation régionale en transport adapté s'est tenue le 24 mai 2005. Un sous-comité a été formé pour voir à la préparation du plan d'action triennal de la table régionale. Lors de la seconde rencontre de la table régionale, le 11 octobre 2005, le sous-comité a soumis pour commentaires une proposition de plan d'action qui a été révisée et présentée à nouveau lors de la rencontre du 24 janvier 2006. La proposition finale devrait être adoptée lors de la rencontre du 20 avril 2006.

Un autre sous-comité a été formé dès la première rencontre de la table régionale afin de favoriser la desserte en transport adapté sur le territoire des municipalités non desservies avant le 17 décembre 2005. Ce groupe de travail s'est réuni deux fois à l'automne 2005 et a tenu deux soirées d'information à l'intention des municipalités non desservies (le 19 octobre et le 24 novembre 2005). Également, les membres du sous-comité, en collaboration avec les intervenants des centres de réadaptation et des centres locaux de services communautaires (CLSC), ont mis en œuvre l'envoi d'environ deux cents lettres d'information destinées aux usagers potentiels des nouveaux services de transport adapté (francophones et anglophones).

Outaouais : *Table de concertation pour l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde*

Deux rencontres se sont tenues en 2005-2006 pour lesquelles des comptes rendus ont été produits et adoptés. Les mandats de la table ont été également adoptés par ses membres. Une première ébauche de plan de travail a été élaborée.

Abitibi-Témiscamingue : *Projet de sensibilisation des employeurs à la disponibilité de travailleurs handicapés sur le marché du travail*

Le volet 1 de ce projet vise la mise en œuvre d'une campagne de promotion. C'est ainsi que trois capsules de trente secondes portant sur l'intégration au travail des personnes handicapées ont été réalisées et diffusées sur les chaînes de TQS, de Radio-Canada et de TVA dans la région (314 diffusions). De plus, une publicité a fait l'objet de neuf parutions dans trois hebdomadaires de la région.

Le volet 2 du projet concerne le Gala des EXTRA de la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda. L'Office a travaillé à la création d'un nouveau prix remis annuellement à une entreprise ayant intégré une ou des personnes handicapées au sein de son personnel. La sélection et l'évaluation des candidatures ont eu lieu. La première remise du prix EXTRA a été réalisée en 2005-2006; six entreprises étaient inscrites dans la catégorie.

Laurentides : *État de situation régional sur les ressources résidentielles adaptées aux personnes handicapées, en vue de faire connaître la situation à l'ensemble des partenaires concernés et proposer des pistes de solution aux problématiques actuelles*

Un comité a été créé en avril 2005 pour soutenir la collecte d'informations. Un document préliminaire de travail a été rédigé (canevas de présentation des informations obtenues du milieu sur les ressources, les programmes et les mesures) et a été remis au comité de travail pour guider ses réflexions. La collecte d'informations n'était pas complétée au 31 mars 2006. Les informations, mêmes partielles, sont déjà utilisées pour développer des projets.

Certains partenaires sont sensibles à la problématique et entreprennent des démarches. Un centre de réadaptation en déficience intellectuelle (Centre du Florès) a décidé d'engager une ressource pour une année afin de développer de nouvelles ressources alternatives





en hébergement pour sa clientèle. Un projet de création de logements adaptés dans la communauté pour des personnes de moins de 65 ans résidant en centre hospitalier de soins de longue durée (partenariat public-privé) est en cours. Il implique, entre autres, l'agence de la santé et deux centres de santé et de services sociaux des Basses-Laurentides ainsi que le Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier. Des démarches sont également entreprises pour un projet de soutien à la recherche de logements pour les personnes handicapées de la région, à l'exemple de Bail-Mauricie ou en arrimage avec cet organisme.

Laval : *Comité intersectoriel logement accessible-abordable*
Un comité intersectoriel sur le logement accessible et abordable, issu de la Conférence administrative régionale, a été mis sur pied au printemps 2005. Divers partenaires gouvernementaux en faisaient partie dont l'Office.

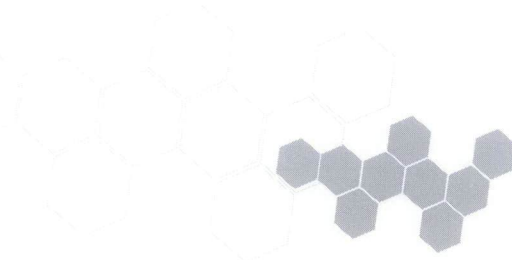
Montérégie : *Tenue d'une journée de réflexion sur la thématique travail*
La journée s'est tenue le 1^{er} décembre 2005 et a permis de déterminer cinq axes d'actions prioritaires qui constitueront la base du plan d'action de la table régionale travail de la Montérégie pour les deux prochaines années.

Objectif 7 :
Définir avec les partenaires, d'ici le 31 mars 2008, un cadre de référence sur l'approche « plan de services »

14

Indicateurs	Résultats obtenus
Tenue d'activités de concertation	À venir au cours du triennat.
Cadre de référence élaboré	À venir au cours du triennat.
Date de début : Octobre 2005	Date de fin prévue : Mars 2008
Cet objectif est décliné en 1 projet nécessitant l'implication de 6 employés du personnel de l'Office.	





Enjeu 2 : *Obtention d'effets bénéfiques pour les personnes handicapées et leur famille*

Orientation 2 : *Susciter l'identification et la mise en place de solutions à l'endroit des personnes handicapées et de leur famille dans le cadre de la réalisation des priorités d'action du gouvernement*

Axe d'intervention : *Veille et conseil*

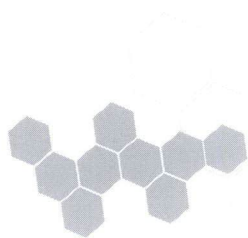
Objectif 8 :

Exercer, d'ici le 31 mars 2008, un rôle actif de vigie et proposer des solutions dans les secteurs de l'hébergement, de la réorganisation des services de santé et des services sociaux, des services éducatifs aux élèves handicapés et de la formation professionnelle et technique

Indicateurs	Résultats obtenus
<p>Nombre d'analyses (avis) réalisées et de recommandations émises</p>	<p>Services éducatifs aux élèves handicapés et formation professionnelle et technique émises Projet de reconnaissance de la langue des signes québécoise (LSQ) comme langue officielle d'enseignement :</p> <p>Lancement avec présentation publique de l'<i>État de la situation de la langue des signes québécoise en enseignement : Rapport de recherche et pistes de solutions proposées par l'Office des personnes handicapées du Québec</i> (décembre 2005). Le version synthèse du document a été produite en LSQ sur support DVD.</p>
<p>Nombre et type de représentations effectuées dans les secteurs visés</p>	<p>Réorganisation des services de santé et des services sociaux Réorganisation du réseau montréalais de la santé et des services sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • envoi de 2 lettres à la direction générale de chacun des 12 CSSS de Montréal les invitant à nous acheminer une copie de leur projet clinique et à identifier une personne contact (avril 2005 et janvier 2006); • présence de l'Office lors de 2 rencontres du conseil d'administration de l'Agence de la santé et de services sociaux de Montréal (janvier et mars 2006). <p>Services éducatifs aux élèves handicapés et formation professionnelle et technique Projets régionaux portant sur la transition de l'école à la vie active :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laurentides : 6 rencontres de promotion de l'approche; • Estrie : 8 rencontres de concertation, 5 rencontres d'information et 3 rencontres d'accompagnement.
<p>Date de début : Avril 2005</p>	<p>Date de fin prévue : Mars 2008</p>

Cet objectif est décliné en 6 projets nécessitant l'implication de 21 employés du personnel de l'Office.





Autres résultats

Services éducatifs aux élèves handicapés et formation professionnelle et technique

- **Projet de reconnaissance de la langue des signes québécoise comme langue officielle d'enseignement**
L'organisation et l'animation de la concertation sur le sujet en est à établir des critères précis quant au choix des organisations qui participeront aux travaux de la table. Ces critères ont été présentés au conseil d'administration de l'Office et les organisations ciblées ont été invitées.
- **Projet de promotion de l'approche « Transition école/vie adulte » (TEVA) en Estrie**
Au 31 mars 2006, dix plans de transition ont été établis dans trois écoles (Sherbrooke, Asbestos et East Angus). Deux autres sont à venir sous peu dans une école anglophone de Lennoxville. La sensibilisation au plan de transition se poursuit dans l'ensemble des écoles secondaires accueillant des élèves handicapés. Un projet, « Transition école-travail », est en cours et vise à promouvoir l'emploi d'été pour les étudiants ayant des incapacités dans les écoles ainsi qu'auprès des jeunes et des employeurs. Cette expérience de travail pourra s'inscrire dans le cheminement scolaire du jeune vers l'emploi. Ce projet, tout comme l'approche TEVA, concerne tous les types d'incapacité. Les informations tirées de cette expérience seront cumulées en vue de produire, conformément aux objectifs du projet, un état de situation sur les démarches de promotion de l'approche « transition école/vie adulte » réalisées au cours du triennat en Estrie.

16

Réorganisation des services de santé et des services sociaux

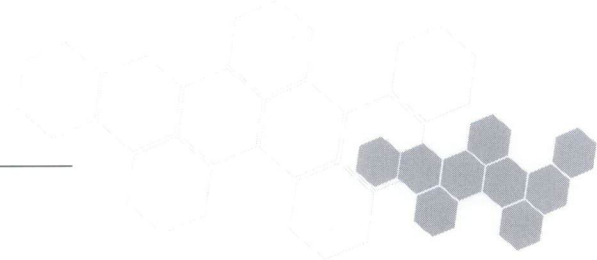
- **Réorganisation du réseau montréalais de la santé et des services sociaux**
Un document relatant l'évolution des processus en cours dans le cadre de la réorganisation du réseau montréalais de la santé et des services sociaux a été réalisé au cours de la période; ce document évolutif permet de suivre le processus dans la région de Montréal.

Objectif 9 :

Conseiller le gouvernement, d'ici le 31 mars 2008, afin qu'il tienne compte de la réalité des familles où vit une personne handicapée dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en service de garde et celle portant sur la conciliation travail-famille

Indicateurs	Résultats obtenus
Nombre d'analyses (avis) réalisées et de recommandations émises	5 documents produits avant le début du triennat : <ul style="list-style-type: none">• <i>Premier levier : Apporter du soutien au rôle parental pour les familles où vit une personne handicapée (septembre 2004);</i>• <i>Deuxième levier : Bonifier le soutien aux proches aidants des personnes handicapées (septembre 2004);</i>• <i>Troisième levier : Adapter l'assurance parentale pour les familles où vit une personne handicapée (septembre 2004);</i>• <i>Quatrième levier : Assurer l'accompagnement des jeunes de douze à vingt et un ans ayant besoin d'encadrement ou de supervision après les heures scolaires (septembre 2004);</i>





Indicateurs	Résultats obtenus
Nombre d'analyses (avis) réalisées et de recommandations émises	<ul style="list-style-type: none"> • La politique du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille en matière d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde : une approche et une volonté réaffirmées (février 2004).
Nombre et type de représentations effectuées auprès des instances concernées	<p>Suite au dépôt du document <i>Quatrième levier : Assurer l'accompagnement des jeunes de douze à vingt et un ans ayant besoin d'encadrement ou de supervision après les heures scolaires</i> (septembre 2004) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formation du Comité interministériel sur les services d'accompagnement pour les jeunes handicapés de 12 à 21 ans pour mettre sur pied des projets pilotes relatifs à cette problématique et en assurer le suivi; • huit rencontres tenues au cours de la période.
Date de début : Avril 2005	Date de fin prévue : Mars 2008
Cet objectif est décliné en 3 projets nécessitant l'implication de 8 employés du personnel de l'Office.	

Autres résultats

Le projet d'implantation d'une politique régionale d'intégration des enfants handicapés dans les services de garde de la Montérégie a donné lieu au dépôt d'un modèle de politique qui fait actuellement l'objet d'une consultation auprès du Comité régional d'intégration en service de garde.

Axe d'intervention : *Promotion et concertation*

Objectif 10 :

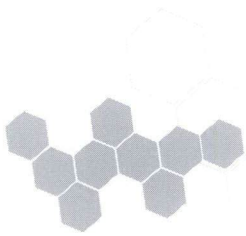
Organiser et animer, d'ici le 31 mars 2008, une concertation pour l'identification de solutions visant à réduire les disparités dans les programmes, mesures et services destinés aux personnes handicapées

Indicateurs	Résultats obtenus
Nombre d'activités de concertation réalisées	À venir au cours du triennat.
Nombre de partenaires joints	À venir au cours du triennat.
Dépôt d'un document livrant les résultats de la concertation	À venir au cours du triennat.
Date de début : Avril 2005	Date de fin prévue : Mars 2008
Cet objectif est décliné en 2 projets nécessitant l'implication de 12 employés du personnel de l'Office.	

Autres résultats

- Production d'un document sur la méthodologie du projet : coûts liés aux besoins spéciaux des personnes ayant des incapacités.
- Production de deux synthèses sur des études récentes portant sur la compensation équitable.
- Arrimage avec le projet visant l'actualisation de la politique d'ensemble *À part... égale*.





Enjeu 3 : *Adaptation de l'Office aux objectifs de la modernisation de l'État*

Orientation 3 : *Améliorer la qualité des interventions de l'Office*

Axe d'intervention : *Gouvernance*

Objectif 11 :

Finaliser, d'ici avril 2006, l'implantation de la réorganisation de l'Office

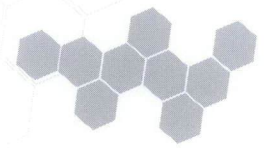
Indicateurs	Résultats obtenus
Degré de mise en œuvre du plan de réorganisation administrative	87 % des actions réalisées au cours de l'année en termes de ressources humaines, financières, matérielles et informatiques.
Tenue d'une démarche interne de réflexion sur le cadre d'activités des interventions collectives	2 consultations de l'ensemble du personnel concerné par l'intervention collective (février 2005 et mars 2006) portant respectivement : <ul style="list-style-type: none">• sur les bases de la réflexion devant guider l'intervention collective ;• sur le cadre de référence, le schéma d'intervention, les outils et le plan d'implantation. 1 consultation portant sur les critères devant guider l'intervention collective (juin 2005). 2 activités d'appropriation du cadre de référence (lors des consultations de février 2005 et mars 2006) pour expérimenter les éléments proposés à chacune de ces consultations.
Programme d'intervention collective adopté	Au cours de la démarche, il fut plutôt convenu d'adopter un cadre de référence de l'intervention collective. Ce dernier a été rendu disponible à l'ensemble du personnel concerné le 16 mars 2006, l'adhésion au contenu faisant foi de l'adoption dudit cadre de référence. Ébauche d'un plan d'implantation.
Date de début : Avril 2005	Date de fin prévue : Mars 2007

Cet objectif est décliné en 2 projets nécessitant l'implication de 91 employés du personnel de l'Office.

Autres résultats

Deux outils communs de planification des activités ont été implantés dans toutes les directions à l'automne 2005, pour l'année 2005-2006 : l'un portant sur l'ensemble des activités du personnel de l'Office et l'autre essentiellement sur la capacité d'action à l'égard des projets du plan stratégique.





Axe d'intervention : *Services directs aux personnes handicapées et à leur famille*

Objectif 12 :

Établir, d'ici mars 2008, un processus continu de suivi et d'amélioration des services d'accueil-référence et de soutien conseil (intervention individuelle)

Indicateurs	Résultats obtenus
Évolution de l'utilisation des services (nombre de demandes d'accueil-référence, nombre de dossiers de soutien-conseil, délais de traitement, couverture régionale, secteurs couverts)	Données sur cet indicateur traitées à la section 3.5 du présent rapport annuel.
Niveau de satisfaction de la clientèle	À venir au cours du triennat.
Cadre de référence en soutien à la personne adopté	Approuvé par le conseil d'administration en décembre 2005. Plan d'implantation du cadre de référence et mise en œuvre du plan réalisés au 31 mars 2006.
Grappe d'informations sur les programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes handicapées et à leur famille rendue disponible sur le Web	À venir au cours du triennat.
Suivi de l'entente préliminaire signée avec Services-Québec	À venir au cours du triennat.
Date de début : Janvier 2005	Date de fin prévue : Mars 2007
Cet objectif est décliné en 3 projets nécessitant l'implication de 34 employés du personnel de l'Office.	

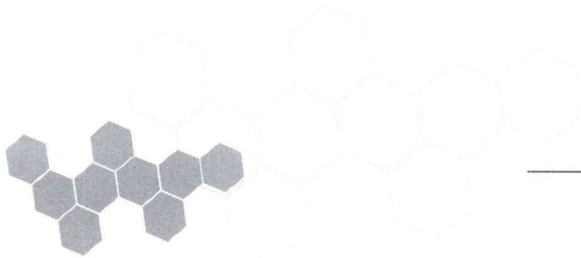
Axe d'intervention : *Gouvernement en ligne, l'accessibilité*

Objectif 13 :

D'ici le 30 juin 2006, actualiser et améliorer le site Web de l'Office de façon à ce qu'il soit davantage accessible aux personnes handicapées

Indicateurs	Résultats obtenus
Respect des normes d'accessibilité	Respect des normes de niveau 3 du Web Accessibility Initiative (WAI) depuis le 31 mars 2006.
Niveau de satisfaction des visiteurs sur le contenu et l'accessibilité du site	À venir au cours du triennat.
Date de début : Avril 2005	Date de fin prévue : Mars 2008
Cet objectif est décliné en 1 projet nécessitant l'implication de 2 employés du personnel de l'Office.	





Autres résultats

Le contenu du site a été actualisé pour faire correspondre son contenu aux responsabilités dévolues à l'Office par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Axe d'intervention : *Gestion des ressources humaines*

Objectif 14 :

Établir, d'ici le 31 mars 2008, des plans de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre en concordance avec la réorganisation entreprise, les nouvelles responsabilités confiées à l'Office et dans le respect des objectifs de réduction de la taille de l'État

Indicateurs	Résultats obtenus
Dépôt d'un plan pluriannuel 2005-2008	Plan de gestion prévisionnelle de main-d'œuvre (GPMO) pour 2005-2008 livré en septembre 2005.
Date de début : Avril 2005	Date de fin prévue : Juillet 2007
Cet objectif est décliné en 1 projet nécessitant l'implication de 11 employés du personnel de l'Office.	

20

2.3 Qualité des services aux citoyens

Déclaration de services aux citoyens

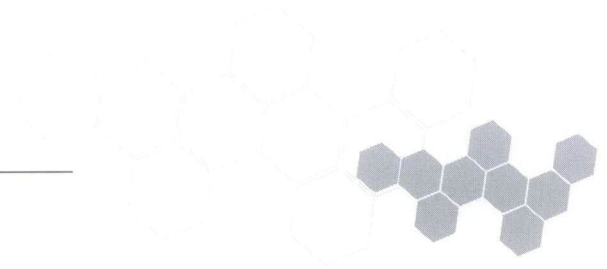
L'Office a maintenu sa Déclaration de services aux citoyens (voir annexe 6). Elle touche particulièrement nos services de soutien à la personne, ceux du Centre de documentation et l'information statistique. La déclaration de services sera revue à la lumière de l'information obtenue lors d'un sondage portant sur la satisfaction de la clientèle et des résultats d'un projet lié à l'une des orientations du plan stratégique 2005-2008 concernant l'amélioration de la qualité des interventions de l'Office.

Plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées

L'Office a produit son premier plan d'action, couvrant la période du 17 décembre 2005 au 17 décembre 2006, conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Celui-ci dresse le portrait de l'organisation, souligne les mesures prises au cours des années antérieures, relève les obstacles existants et détermine les priorités d'action et les mesures retenues (voir annexe 4).

L'Office entend mettre en œuvre son plan d'action 2006 et en faire le suivi de même que l'évaluation par le biais des projets issus du plan stratégique 2005-2008. La Direction générale adjointe est responsable de la coordination de ce premier plan d'action, alors que chaque direction est imputable de l'atteinte des résultats visés dans le cadre des actions relevant de sa responsabilité. Enfin, une présentation de l'évolution des résultats est effectuée à chaque séance du conseil d'administration de l'Office.





Mise en œuvre de moyens favorisant la culture de service chez le personnel qui fournit les services directs aux citoyens

L'Office compte un effectif de 15 personnes qui offrent des services d'accueil, d'information, de référence, de soutien-conseil et d'accompagnement. Ces services sont dispensés partout au Québec, à partir de Montréal, Québec et Drummondville.

Cette structure permet de favoriser une synergie et une harmonisation des pratiques. Un cadre de référence à cet égard a été produit en janvier 2006 répondant à ces mêmes objectifs et visant à optimiser l'impact des interventions liées à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

La production de ce cadre de référence fait partie des projets liés à l'une des orientations du plan stratégique 2005-2008 adopté par l'Office, qui vise à « améliorer la qualité des interventions de l'Office ». En concordance avec cette orientation et en vue d'améliorer la prestation des services et les outils, des actions sont envisagées afin d'instaurer un processus de suivi continu permettant d'en relever les forces et les faiblesses, et des activités de codéveloppement sont organisées mensuellement.

Un système de gestion de dossiers (SGD) informatisé permet également de suivre l'évolution des dossiers, des demandes et des interventions. Le nombre de demandes est en constante progression dans la majorité des régions du Québec, ce qui confirme les effets positifs de notre nouvelle prestation de services.

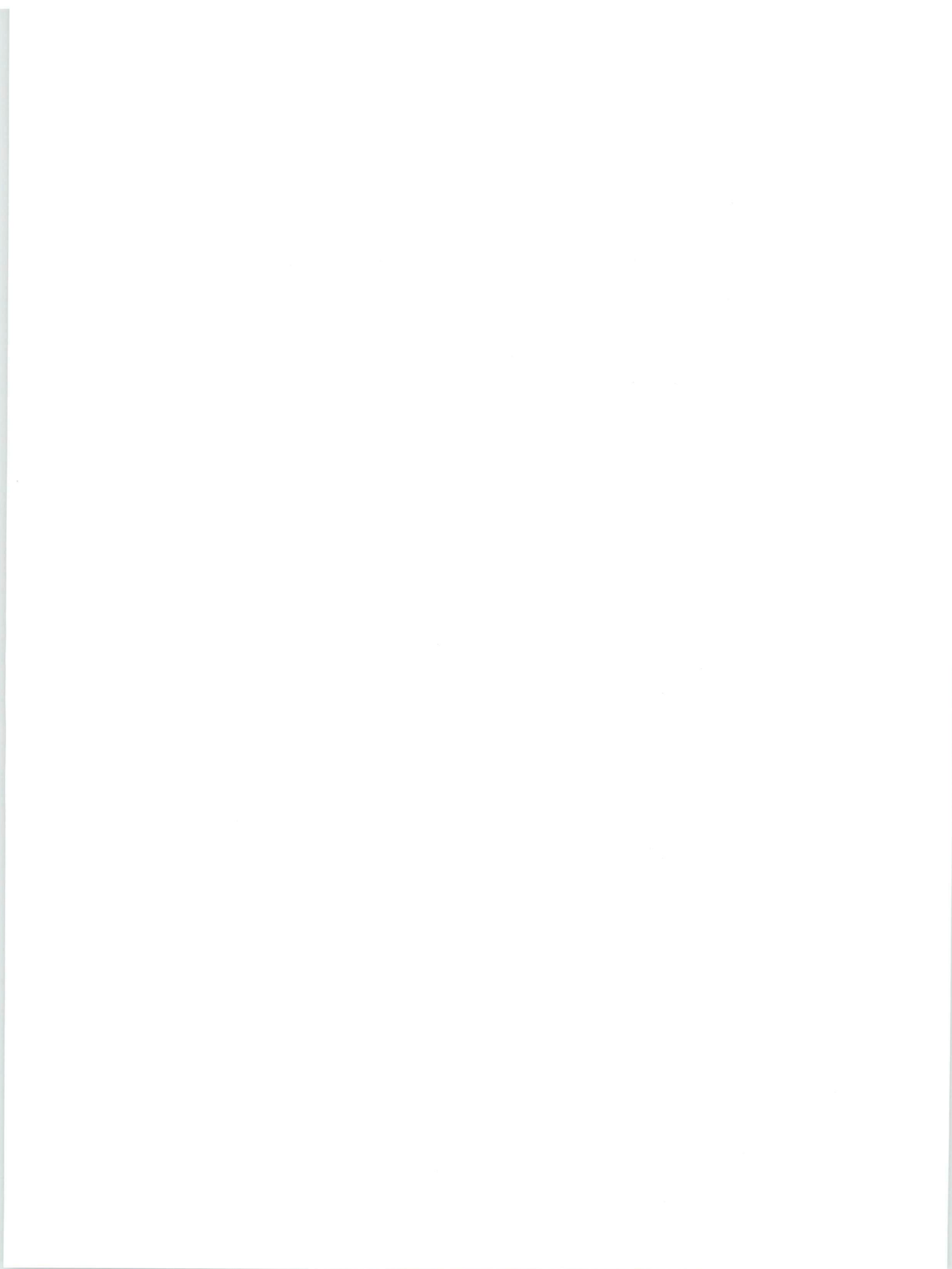
—21

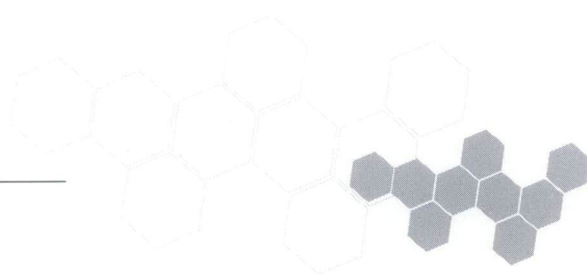
La direction qui chapeaute ces services a développé une vision intégrée de ses activités, vision qui est partagée par l'ensemble de son personnel, afin de favoriser un meilleur arrimage des interventions et donc d'assurer une meilleure qualité des services aux citoyens.

Accessibilité du site Web

L'Office a procédé à la refonte complète de son site Web dans le but d'en assurer l'accessibilité aux personnes ayant des incapacités. Le contenu du site est maintenant conforme aux Directives pour l'accessibilité aux contenus Web de l'Initiative pour l'accessibilité du Web du W3C de niveau 3 ou AAA.







Autres activités

L'Office assume diverses responsabilités qui découlent de la mission et des rôles qui lui sont confiés par la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Plusieurs de ses interventions ne s'inscrivent pas directement dans les activités reliées aux priorités que s'est fixées l'Office dans le cadre de son plan stratégique 2005-2008. Il s'agit notamment de rendre compte de ses actions en termes d'intervention collective nationale et régionale, d'évaluation de l'intégration sociale, de sensibilisation et d'information ou encore de gestion de ses programmes et services.

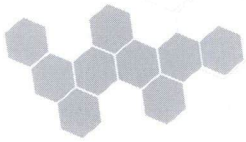
3.1 Intervention collective nationale

Les activités d'intervention nationale sont reliées aux mandats de l'Office en matière de veille thématique et d'analyse de politiques, de législations et de programmes ayant une incidence sur les personnes handicapées. Au cours de l'année 2005-2006, l'Office a présenté des mémoires, fait des représentations ou donné des avis sur différents sujets :

- le projet de règlement modifiant le Règlement sur les aides auditives assurées en vertu de la Loi sur l'assurance maladie;
- le projet de loi n° 108, Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives;
- le bilan de la première année du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- la Stratégie d'action jeunesse 2005-2008;
- le document intitulé *Prendre la vie à pleines mains*;
- le projet de plan d'action gouvernemental intitulé *Permettre la pleine participation des aînés et des futurs aînés au développement du Québec*;
- le *Plan d'action en santé mentale 2005-2010, La force des liens*;
- le projet de loi n° 125, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives;
- le *Rapport sur la Loi concernant les services de transport par taxi*;
- le projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance;
- le Règlement modifiant le Règlement sur les impôts – supplément pour enfant handicapé dans le cadre du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants;
- l'*Offre de services des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et autres troubles envahissant du développement*;
- le document de consultation concernant les services de santé intitulé *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficacité et de qualité*.

Par ailleurs, l'Office est intervenu afin de s'assurer que la restructuration des services d'Emploi-Québec et de la Sécurité du revenu se fasse dans des conditions qui respectent les besoins des personnes handicapées et de leur famille.





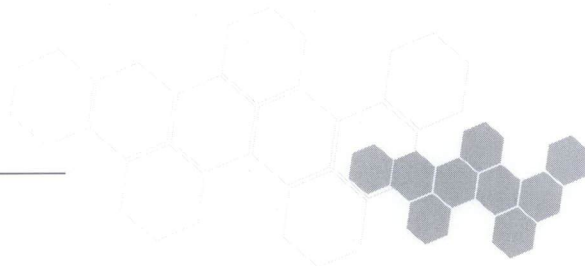
L'Office s'est aussi engagé dans un processus de collaboration pour l'élaboration de standards pour l'accessibilité des sites Internet de l'administration gouvernementale avec le ministère des Services gouvernementaux.

Un document visant à clarifier l'utilisation de certains concepts en lien avec l'intégration sociale des personnes handicapées a été produit par l'Office. Il est intitulé *Les approches adaptatives et inclusives visant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées : précisions de l'Office des personnes handicapées du Québec sur le concept d'intégration sociale et les approches inclusives*.

Enfin, dans une perspective de soutien à l'intégration sociale des personnes handicapées et de promotion de celle-ci ainsi que de leurs intérêts et de ceux de leur famille, l'Office a participé à différents groupes de travail mis en place par lui-même, par des ministères, par des organismes ou par le milieu associatif :

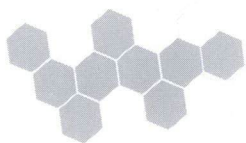
- Comité *ad hoc* MESS, CDPDJ, SCT, OFFICE (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Secrétariat du Conseil du trésor, Office des personnes handicapées du Québec) ;
- Comité administratif du programme des triporteurs et des quadriporteurs du MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux) ;
- Comité analyse des projets du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées ;
- Comité aviseur sur le plan national pour l'intégration communautaire en déficience intellectuelle ;
- Comité conjoint Secrétariat du Conseil du trésor et Office des personnes handicapées du Québec ;
- Comité consultatif opérationnel sur l'allocation directe/chèque emploi-service ;
- Comité consultatif sur la situation des étudiants handicapés dans les cégeps ;
- Comité d'échange et de suivi Office - Aide financière aux études ;
- Comité de suivi sur l'accessibilité des bâtiments construits avant 1976 ;
- Comité intersectoriel sur l'accessibilité universelle en habitation ;
- Comité de validation des appels d'offres des aides auditives ;
- Comité de validation des appels d'offres sur les aides à la locomotion et les accumulateurs ;
- Groupe de travail sur la valorisation des aides à la locomotion ;
- Comité d'orientation de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé ;
- Groupe de concertation en adaptation scolaire ;
- Comité du Groupe de concertation en adaptation scolaire sur l'évaluation de la politique de l'adaptation scolaire ;
- Comité Familles-handicap ;
- Comité sur le soutien économique des familles où vit une personne handicapée ;
- Comité interministériel sur les services de surveillance pour des jeunes handicapés de 12 à 21 ans dans un but de conciliation travail-famille ;





- Comité interministériel sur le livre adapté;
- Comité technique interministériel sur le livre adapté;
- Comité national de suivi à l'entente de complémentarité entre le réseau de la santé et des services sociaux et le réseau de l'éducation;
- Comité Parcours d'intégration sociale et économique et Groupe intersectorialité pour l'intégration au travail - Comité de la santé mentale du Québec;
- Comité permanent de la FTQ sur l'intégration au travail des personnes handicapées;
- Comité projet d'intégration au travail;
- Conseil d'administration du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour les personnes handicapées;
- Comité provincial sur l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde;
- Comité québécois de concertation sur le braille;
- Groupe d'experts international sur l'uniformisation du braille français (comité international);
- Comité de travail sur la formation des enseignants et formateurs en braille (sous-comité);
- Comité de travail sur l'accès aux services d'apprentissage du braille pour les adultes et la promotion du braille (sous-comité);
- Comité sur la langue des signes québécoise;
- Groupe de travail interministériel sur les services d'interprétation;
- Comité de travail sur la formation et l'évaluation des interprètes;
- Comité sur l'harmonisation des plans de services individualisés et des plans d'intervention;
- Comité Vigie loisir pour la participation sociale des personnes handicapées ou en perte d'autonomie;
- Groupe de suivi de la mise en œuvre des objectifs 2004-2009 en déficience physique;
- Sous-comité sur les normes en déficience physique;
- Groupe de travail sur la planification des services de l'Outil d'évaluation multiclientèle;
- Sous-comité Personnes en quête d'autonomie du Comité scientifique de l'Outil d'évaluation multiclientèle;
- Groupe de travail sur l'accompagnement pour les personnes handicapées;
- Groupe de travail sur le stationnement pour personnes handicapées;
- Groupe de travail sur les nouveaux véhicules;
- Projet d'un répertoire québécois des activités de formation en autisme et autres troubles envahissants du développement;
- Réseau gouvernemental de la politique familiale;
- Réseau gouvernemental des responsables de la condition féminine;
- Sous-comité du programme : 11e Conférence internationale sur la mobilité et le transport des personnes âgées ou à mobilité réduite;
- Table des partenaires nationaux de la Semaine québécoise des adultes en formation.





3.2 Intervention collective régionale

Cette fonction a été renforcée suite à la réorganisation des activités de l'Office au cours de l'année 2004. Trois directions sont dédiées exclusivement à l'intervention collective régionale. Ces directions du Centre, de l'Est et de l'Ouest sont situées respectivement à Trois-Rivières, Québec et Montréal et elles coordonnent les activités réalisées par les conseillers et conseillères en régions.

L'Office entretient des rapports de partenariat étroit avec les associations de personnes handicapées, les divers intervenants du milieu, les gestionnaires et les décideurs de l'ensemble des réseaux public, parapublic et privé dans chacune des régions du Québec. Ce partenariat vise à favoriser la cohérence, l'accessibilité, la qualité et le développement des services requis par les personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, ou par leur famille.

Plusieurs actions de coordination, de concertation ou de promotion ont été réalisées sur le terrain, et ce, dans les diverses dimensions de la vie des personnes handicapées et de leur famille.

Accès aux services

Différentes interventions ont été réalisées afin de permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux services qu'elles requièrent au même titre que l'ensemble de la population. Dans la région de la Capitale-Nationale, l'Office participe aux rencontres du comité territorial en déficience physique de Charlevoix qui regroupe des partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, du milieu associatif, du travail et du transport dans le but d'améliorer l'offre de services aux personnes ayant une déficience physique dans les deux MRC de Charlevoix.

Dans le cadre du Plan d'action sur l'organisation des services de soutien aux personnes ayant une déficience intellectuelle de la région de la Capitale-Nationale, l'Office a animé une consultation visant à identifier les obstacles empêchant l'accès de ces personnes aux services offerts à l'ensemble de la population et à déterminer les dispensateurs de services qui devraient être sensibilisés de façon prioritaire. En outre, toujours dans cette région, il a participé aux travaux ayant mené à l'adoption du Plan d'action régional sur les services aux personnes présentant un trouble envahissant du développement, à leurs familles et à leurs proches 2005-2010.

À Montréal, l'Office a fait des recommandations qui ont été prises en compte concernant le réaménagement par l'Agence de la santé et des services sociaux du Programme régional d'expertise multidisciplinaire en troubles graves du comportement. Une partie du budget de ce programme sera transféré aux centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI) pour la consolidation ou le développement d'équipes spécialisées en troubles graves du comportement dans chaque CRDI (Montréal).

En participant activement au suivi de l'implantation des plans de services individualisés (PSI) pour le secteur Famille-Enfance-Jeunesse du CSSS de Laval, l'Office a fait connaître son approche dans ce domaine et s'est assuré que les besoins spécifiques des jeunes personnes handicapées et de leur famille soient pris en compte.



Soutien à la famille

Afin de soutenir les familles ayant un enfant handicapé, plusieurs interventions ont été réalisées. Ainsi, dans la région de la Côte-Nord, l'Office participe au projet de création d'une pochette d'information et d'un DVD portant sur l'annonce du diagnostic. Un plan d'action a également été élaboré afin de favoriser une meilleure coordination des actions dans les domaines du soutien à la famille et du maintien à domicile.

Bien que le réseau des services de garde continue de se développer, les parents d'enfants handicapés connaissent encore des difficultés quant à l'accès de leur enfant à ces services. Aussi, des actions de coordination se sont poursuivies afin de favoriser l'accès des enfants handicapés en milieu de garde. Les travaux de concertation regroupent des partenaires des différents réseaux : services de garde, santé et services sociaux (CSSS et centres de réadaptation), milieu associatif des personnes handicapées et, dans certaines régions, celui de l'éducation (services de garde en milieu scolaire). Parmi les actions réalisées, notons :

- la participation à l'organisation à Montréal du symposium *Grandir ensemble* portant sur les défis de l'intégration en service de garde des enfants ayant des besoins multiples, dont l'organisme « J'me fais une place en garderie » était le maître d'œuvre;
- l'implantation d'une table de concertation en service de garde dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui a donné lieu à l'élaboration d'un portrait de la situation vécue dans la région et à l'adoption d'un premier plan d'action;
- le soutien financier à l'élaboration, dans la région de Lanaudière, d'une formation liée à l'*Abécédaire*, un guide qui vise à favoriser l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers en milieu de garde, et l'adaptation de ce guide pour les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et des Laurentides, cette dernière ayant aussi offert une formation aux différents partenaires de la région;
- l'organisation de soirées conférences dans Lanaudière pour renseigner les parents sur l'entrée des élèves au primaire et la préparation d'un guide destiné aux parents d'enfants handicapés ou en difficulté d'adaptation à propos du passage du primaire au secondaire;
- dans les Laurentides, création de deux services de garde ou « surveillance animée » afin de soutenir les familles dont les enfants handicapés âgés de 12 à 21 ans nécessitent des heures de garde en dehors des heures de classe.

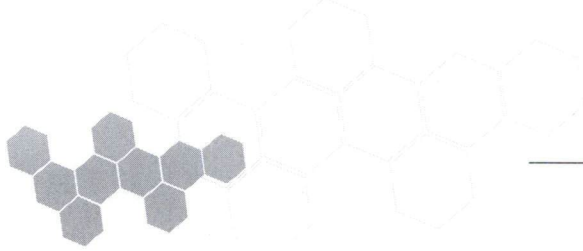
Enfin, les tables de concertation sur l'intégration des enfants handicapés en service de garde, auxquelles participent l'Office, ont été particulièrement actives au Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Laval, dans les Laurentides et en Mauricie, cette dernière ayant mis sur pied un comité de transition service de garde/milieu scolaire.

Ressources résidentielles

L'Office contribue à divers projets de développement de ressources résidentielles pour combler le manque de ressources adaptées aux besoins des personnes handicapées leur permettant de vivre dans un milieu le plus naturel possible. Entre autres projets, on note :

- en Estrie, la poursuite des démarches dans la MRC de Memphrémagog à l'effet de construire d'autres logements adaptés aux personnes à mobilité réduite dont huit devraient l'être au cours de 2006;





- une enquête dans la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine concernant la gestion du Programme d'adaptation de domicile et son éventuelle régionalisation afin d'évaluer la situation réelle vécue par les personnes handicapées et les mandataires locaux de la Société d'habitation du Québec, de concevoir une fiche synthèse régionale et de formuler des recommandations;
- la formation d'un comité chargé de développer un répertoire de logements adaptés dans la région de Lanaudière;
- pour la Capitale-Nationale, le projet de mise à jour de la banque de logements accessibles Info-Blac développée par le Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (participation au comité de gestion et contribution financière).

Transport

Les intervenants de l'Office en région collaborent à l'amélioration des services de transport adapté et au développement du transport collectif pour les personnes handicapées. Ainsi, dans la région de la Capitale-Nationale, l'Office a soutenu une démarche de concertation entre le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle de Québec (CRDIQ), Transport adapté Québec métro (TAQM), le réseau de transport de la Capitale et le ministère des Transports du Québec (MTQ) afin que 127 personnes usagères des services du CRDIQ en liste d'attente soit transportées par TAQM. Il a également assuré une participation régionale au colloque provincial sur le transport collectif qui s'est tenu en avril 2005.

28

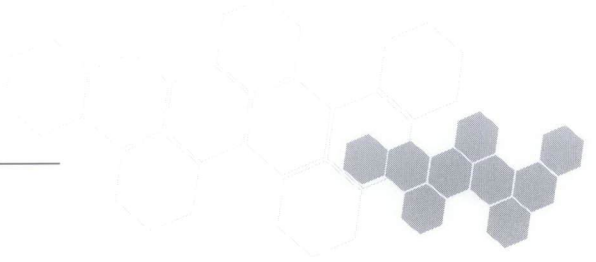
En Mauricie, les partenaires ont relancé le dossier et ont mis sur pied trois sous-comités dont l'un vise l'accessibilité du transport en commun de Trois-Rivières à la clientèle ayant une déficience intellectuelle; le second étudie les besoins de transport adapté entre les MRC Maskinongé et Trois-Rivières; enfin, le dernier a comme but de sensibiliser la population au respect des aires de stationnement réservées aux personnes handicapées.

En Estrie, la table de concertation en transport adapté, nouvellement créée, a amorcé une réflexion sur l'interconnexion des services. Par ailleurs, dans Lanaudière, l'Office a mis sur pied un comité de concertation sur le transport adapté, et les premiers travaux ont porté sur la préparation d'un plan de travail et la réalisation d'une grille des services offerts dans la région.

Concernant l'accessibilité du métro de Montréal, l'Office participe sur une base régulière aux travaux du Comité sur le métro de Montréal, rendu permanent récemment, qui sont sous la coordination du MTQ. Les travaux visant l'implantation d'ascenseurs dans cinq stations sont commencés, bien que l'annonce des budgets n'ait pas été faite.

En Outaouais, l'Office a rencontré les municipalités non desservies par le transport adapté afin de leur faire part de leurs obligations à la suite de l'adoption du projet de loi n° 56 et de les informer des différentes formules possibles pour remplir leurs obligations. Entre décembre 2005 et avril 2006, ces municipalités ont ainsi pu offrir le service aux personnes handicapées de leur territoire. Sur la Côte-Nord, une tournée d'information a été entreprise auprès des municipalités pour faciliter la mise en place concertée de services de transport adapté.





En ce qui concerne le transport collectif, l'Office a été actif notamment dans la région de la Capitale-Nationale (MRC de Portneuf). Dans le Centre-du-Québec, il a contribué à l'élaboration d'une entente relative à un projet d'expérimentation visant à maximiser l'utilisation des diverses formes d'aide financière en vue d'assurer la viabilité et la pérennité des services. La signature de cette entente est attendue en 2006.

Services éducatifs

Comme les services éducatifs représentent un objet de préoccupation fort important, l'Office a poursuivi son implication dans divers projets de concertation. En Mauricie, l'agenda informatif pour l'intégration des enfants handicapés a été finalisé et sera lancé dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin 2006.

D'autres interventions ont été réalisées dans le but de favoriser une meilleure transition de l'école à la vie active des jeunes qui se retrouvent trop souvent sans services adéquats après leur scolarisation (Mauricie, Côte-Nord, Laval et Lanaudière). Dans la région de l'Estrie, l'Office a conçu, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), un cédérom sur lequel on retrouve les différents documents utilisés par les écoles.

Dans le cadre d'un projet de partenariat public-privé impliquant le MELS et le secteur commercial, la formation RONA, mise sur pied l'an dernier, a permis à une deuxième cohorte de jeunes adultes ayant une déficience intellectuelle de l'Estrie de bénéficier d'une formation adaptée de commis d'entrepôt. Tous les participants de la première vague ont pu intégrer le marché du travail.

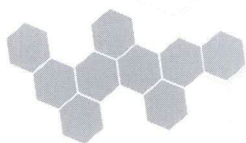
À Montréal, l'Office participe au comité pour l'intégration scolaire des élèves handicapés issus de l'immigration, coordonné par l'Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées. Un état de situation présentant des cas vécus et proposant des mesures pour favoriser leur intégration est en préparation.

À la suite de difficultés soulevées par des parents de la région de Laval, l'Office a été appelé à contribuer aux travaux d'un comité *ad hoc* sur le réseau de services intégrés pour les enfants avec psychopathologies de la Commission scolaire de Laval. L'intervention de l'Office a permis de mettre en lumière la nécessité de la reconnaissance par le CSSS de Laval des besoins de ces enfants et de leur famille afin d'assurer un continuum de services entre la première ligne, la deuxième ligne et l'école.

Travail

Dans le domaine de l'intégration et du maintien en emploi, diverses interventions sont à noter, notamment par le biais des tables de concertation travail. Ainsi, l'Office a été actif dans la région de la Capitale-Nationale et sur la Côte-Nord notamment au regard de l'élaboration de leur plan d'action. En outre, après plus d'un an d'inactivité, l'Office a redémarré la Table de concertation pour l'emploi des personnes handicapées de Montréal. De plus, en collaboration avec les services spécialisés de main-d'œuvre, il a mis sur pied un comité de concertation visant à augmenter l'accès à l'emploi des personnes sourdes, réunissant plusieurs partenaires de différents milieux. Toujours à Montréal, l'Office participe au projet « À l'emploi », issu d'une concertation de plusieurs partenaires, qui vise à intégrer en emploi des personnes ayant un trouble envahissant du développement sans déficience intellectuelle.





L'Office a participé, en Outaouais, aux travaux de la Table de concertation sur le travail et l'emploi qui a notamment collaboré avec le Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais au lancement du bottin *Ressources-accès à l'emploi 2006*. Dans le même ordre d'idées, le comité pour l'intégration au travail des personnes handicapées de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine travaille à la publication d'un guide qui vise à faire connaître aux chercheurs d'emploi ainsi qu'aux organismes publics et communautaires les ressources et les mesures d'aide disponibles.

Devant un constat de tension néfaste à la concertation régionale, l'Office a contribué à une intervention auprès des partenaires clefs de la Table de concertation régionale sur le travail de Laval. Cette intervention vise à favoriser une plus grande collaboration dans un nouveau climat de confiance mutuelle.

De son côté, la table de concertation de Lanaudière a poursuivi son projet de sensibilisation en visant cette fois les grandes entreprises. Des rencontres individuelles et un déjeuner d'information ont permis de les informer des différentes mesures d'employabilité.

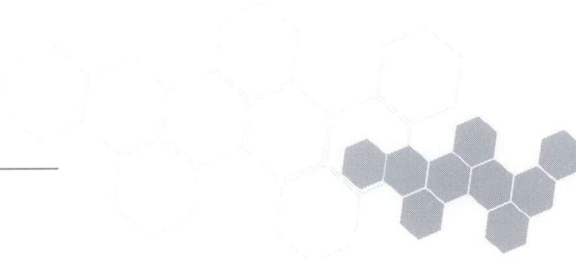
Dans la Capitale-Nationale, l'Office a participé au comité de gestion du projet *Tourisme sans obstacle*, tout en contribuant à son financement. Le projet a permis à sept personnes handicapées d'acquérir une expérience de travail et de développer leurs compétences dans le secteur récréotouristique. Il fait également partie du comité de projet visant à promouvoir l'embauche de personnes handicapées visuelles en entreprises adaptées, qui a réalisé deux rencontres d'information et de concertation avec les partenaires concernés de la région. Par ailleurs, l'Office a soutenu la démarche de réflexion de la corporation *Handi A* qui avait fait une demande de reconnaissance comme entreprise adaptée. Il a de plus participé aux rencontres du comité régional de suivi du programme *Contrat d'intégration au travail* géré par *Emploi-Québec* ainsi qu'à l'édition 2006 de la Foire de l'emploi 03-12 où, en plus de sa présence à un kiosque regroupant des partenaires qui soutiennent les personnes handicapées, l'Office a assumé les frais d'interprétation gestuelle afin que les personnes sourdes puissent communiquer avec les représentants des entreprises présentes.

En collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'Office a fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès des gestionnaires des ministères et des organismes de l'Estrie. En Abitibi-Témiscamingue, il a participé aux activités entourant le projet *Milieu de formation et de travail adapté*. Les activités visaient entre autres à faire connaître le projet à l'extérieur de la région par la réalisation d'un court métrage qui a été présenté lors d'un atelier dans le cadre du colloque provincial en déficience intellectuelle. Du matériel promotionnel a été produit pour offrir une meilleure visibilité au projet. Des documents ont également été réalisés afin d'améliorer la compréhension du projet ainsi que des outils d'évaluation.

Accessibilité

Dans le domaine de l'accessibilité, l'Office a apporté sa collaboration dans quelques dossiers. Dans la région de la Capitale-Nationale, il a soutenu la concertation des partenaires concernant la nouvelle norme du MTQ qui encadrera l'installation de signaux sonores aux intersections des municipalités du Québec à compter de 2008. En outre, dans le Centre-du-Québec, l'Office a contribué aux travaux préparatoires à l'élaboration de la Politique d'accessibilité universelle de la Ville de Drummondville qui, d'ailleurs, introduira





des normes d'accessibilité dans le cadre de la refonte des règlements municipaux tel que prévu à son plan d'action 2006.

Droits

Dans l'objectif du respect des droits des personnes handicapées, diverses interventions sont à signaler. Ainsi, dans la Capitale-Nationale, l'Office s'est engagé formellement à signer un protocole d'entente entre les organismes concernés dans le cadre du projet d'adaptation du système judiciaire à la déficience intellectuelle qui vise l'adaptation des interventions à l'égard de cette clientèle et la mise en place d'une structure de partenariat et de mécanismes de collaboration. Il collabore, par ailleurs, à l'élaboration d'un tel protocole dans la région de Montréal, en tant que participant à la Table justice.

Dans un autre ordre d'idées, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, l'Office s'est impliqué dans le projet du Réseau d'apprentissage communautaire qui a pour objectif, par le biais d'un site Internet, de prévenir les abus à l'endroit des personnes qui ont une déficience intellectuelle.

Loisir, culture et tourisme

L'Office participe à des projets ayant pour but de favoriser la participation des personnes handicapées à diverses activités qu'elles soient du domaine des loisirs, de type culturel ou touristique. Dans la Capitale-Nationale, il a apporté son soutien à un auteur handicapé pour le lancement de son premier roman et, en Mauricie, il a soutenu des expériences destinées à favoriser l'expression artistique des personnes handicapées par un camp d'immersion aux arts.

—31

Vie associative

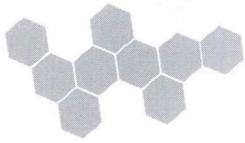
L'Office a soutenu les organismes de promotion des droits des personnes handicapées de différentes façons, notamment en collaborant à l'organisation d'une journée de réflexion en Montérégie portant sur l'exercice de la citoyenneté à l'intérieur des organisations et en participant, dans la région de la Capitale-Nationale, à la relance d'une association de personnes handicapées qui éprouvait des difficultés en termes de personnel.

Autres initiatives

L'Office a participé à d'autres initiatives dans différents secteurs d'activité qui sont également dignes de mention telles que :

- des démarches, en partenariat avec la sécurité civile, afin de convaincre des municipalités de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean de mettre en place des mesures d'urgence adaptées aux besoins des personnes handicapées vulnérables en cas de sinistre, tout comme cela s'est fait à Alma récemment;
- la formation d'un comité de travail réunissant différents partenaires de la région du Bas-Saint-Laurent afin de mettre en place des solutions permettant aux personnes sourdes d'avoir accès à des services d'interprètes;
- les travaux de différents comités de travail actifs dans la région Saguenay-Lac-Saint-Jean (déficience physique, déficience intellectuelle, maintien à domicile, hébergement des personnes en perte d'autonomie, etc.);





- la mise sur pied dans le Centre-du-Québec d'une table de concertation sur l'éducation à la citoyenneté pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ;
- l'élaboration d'une proposition permettant une mobilisation du milieu sur certaines problématiques en développement social dont l'isolement des personnes n'ayant pas accès à un moyen de transport et la situation de pauvreté des familles, sujets qui rejoignent la clientèle ayant des incapacités (Centre-du-Québec).

Enfin, l'Office a participé, dans la région de la Chaudière-Appalaches, à la tenue du Salon du citoyen de la MRC de Montmagny, en avril 2005, afin de faire connaître sa mission et ses services et de sensibiliser les acteurs politiques et sociaux de la région à la situation des personnes handicapées.

3.3 Évaluation de l'intégration sociale et recherche

Le gouvernement du Québec a confié à l'Office le rôle d'évaluer la situation de l'intégration sociale des personnes handicapées. Ainsi, parmi les autres activités d'évaluation et de recherche réalisées en 2005-2006, soulignons la production, le lancement et la diffusion de la quatrième édition de la revue annuelle de l'action gouvernementale à l'égard des personnes handicapées (printemps 2005) de même que la préparation de la cinquième édition qui sera rendue publique au printemps 2006. Cette publication rend compte des interventions et des initiatives gouvernementales, qu'elles soient législatives, réglementaires ou administratives, et les commente.

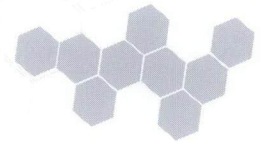
32

L'Office soutient aussi le développement de la recherche par différents moyens. Il a ainsi poursuivi sa participation au projet d'initiative concertée de recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement et y a accordé un financement, avec d'autres partenaires gouvernementaux. Cette initiative permettra de subventionner, dans une perspective multisectorielle, des projets de recherche visant à soutenir les pratiques et les interventions en ce domaine. Il a également soutenu et financé la réalisation d'une étude qualitative sur les familles dont le lancement est prévu au printemps 2006 lors d'un colloque qui se tiendra dans le cadre du Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS).

L'Office agit également comme partenaire d'équipes de recherche, participant de façon plus étroite à la réalisation de leurs travaux. Il poursuit sa collaboration avec le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales, dans le cadre des travaux portant sur les dynamiques régionales à l'œuvre dans la disponibilité et l'organisation des services aux personnes ayant des incapacités. Par le biais du volet Études et recherches de son Programme de subventions à l'expérimentation, l'Office a soutenu financièrement la réalisation d'une analyse transversale, à portée nationale, de ces dynamiques régionales. Cette étude sera diffusée en 2006-2007. Enfin, à titre d'observateur, il participe au conseil d'administration du Réseau international sur le processus de production du handicap.

Dans le but d'alimenter les personnes et organismes impliqués dans le domaine de l'intégration sociale des personnes handicapées, l'Office accorde également un rôle important aux activités de liaison et de transfert. Il a ainsi assumé la coordination québécoise, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, de la préparation d'un numéro spécial de la revue *Santé, Société et Solidarité* de l'Observatoire franco-québécois de la santé et de la solidarité portant sur les





personnes handicapées, qui sera publié au printemps 2006. Un certain nombre d'articles de cette revue ont été rédigés par l'Office.

De plus, en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec, l'Office a travaillé à l'organisation d'un colloque intitulé *L'incapacité au Québec : quelques statistiques et recherches les plus récentes en vue d'actualiser la politique d'ensemble À part...égale*, qui se tiendra le 18 mai 2006 dans le cadre du 74^e Congrès de l'ACFAS.

3.4 Activités de sensibilisation et d'information

Module Formation-information

En vertu de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, l'Office doit s'acquitter de nouveaux devoirs en matière d'information et de formation afin de favoriser une meilleure connaissance des personnes handicapées, de leurs besoins et des conditions propices à leur intégration sociale (art. 25e.1, art. 25 g.1 et g.2). Il a donc mis en place un module Formation-information dont l'objectif est d'intervenir auprès des futurs diplômés afin qu'ils tiennent compte de la réalité des personnes handicapées dans leur pratique professionnelle. Cet objectif s'applique également aux diplômés déjà en exercice par le biais de leurs associations professionnelles, lesquelles disposent d'un mandat de formation continue.

Dans un premier temps, des rencontres sont prévues avec les principaux acteurs du domaine de la formation et de l'enseignement universitaires, telles les associations regroupant les universités et les ordres professionnels, ainsi que certains acteurs clés du domaine de l'éducation comme le Conseil supérieur de l'éducation et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Parallèlement, dans le but de mieux cibler les actions, une collecte de données sur les programmes de formation et d'information de même que sur les outils d'intervention existants est en cours.

—33

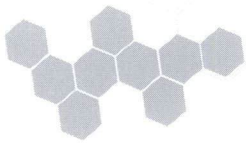
Semaine québécoise des personnes handicapées

Afin de sensibiliser le grand public à la réalité vécue par les personnes handicapées, l'Office organise annuellement la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH) qui se tient du 1^{er} au 7 juin. Lors de cette campagne, différents moyens sont utilisés pour attirer l'attention de la population à la place que l'on réserve aux personnes handicapées (affiches, encarts, messages diffusés à la télé et à la radio, etc.).

À l'occasion de la neuvième édition de la SQPH, on note, sur le plan national, l'organisation d'activités d'envergure, entre autres :

- une rencontre d'information sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale tenue à Sept-Îles;
- le lancement du document *Revue de l'année 2004-2005 – Action gouvernementale et personnes handicapées* à Montréal;
- deux journées intensives d'activités tenues dans la région de la Côte-Nord.





Comme par les années passées, nos partenaires gouvernementaux ont été conviés à organiser des activités de sensibilisation dans leur milieu respectif. L'Office a d'ailleurs préparé à leur intention un recueil de documents d'information pour les soutenir dans l'organisation de leurs activités. Avec la collaboration de nos intervenants régionaux, un comité réunissant divers partenaires est également en place dans chaque région afin d'organiser plusieurs types d'activités de sensibilisation.

Classique internationale OPHQ de tennis en fauteuil roulant

Cette activité constitue quant à elle une occasion de faire la promotion de l'activité physique et du sport auprès des personnes handicapées, tout en valorisant l'accessibilité des installations sportives. La Classique s'est tenue du 1^{er} au 4 décembre 2005. L'événement est organisé en collaboration avec l'Association des sports en fauteuil roulant, Tennis Québec et Tennis Canada. L'Office a assumé le volet communication de l'événement. Il est à noter que cette activité attire maintenant des joueurs de haut calibre et retient de plus en plus l'attention des médias et du public.

Tenue de kiosque

Afin de faire connaître sa mission et ses rôles, l'Office a affiché ses couleurs en tenant kiosque lors de salons, colloques, congrès de toutes sortes à une dizaine de reprises durant l'année. De plus, ces occasions ont permis d'informer, selon le cas, la population, les personnes handicapées et leur famille, les acteurs sociaux, politiques ou autres.

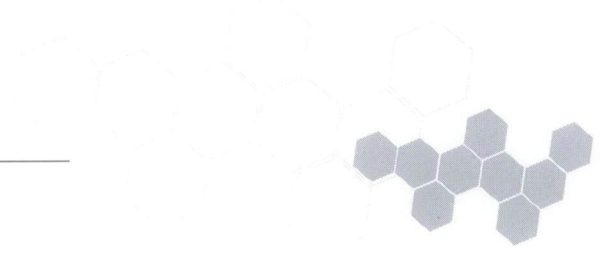
Publications

L'Office, dans le cadre de son mandat d'information, a produit différentes publications (voir annexe 5). Il a également assuré la publication régulière de *L'intégration*, un bulletin d'information destiné aux personnes handicapées, aux ministères et organismes gouvernementaux, au milieu associatif et aux personnes œuvrant dans le milieu. Plusieurs dossiers d'intérêt y ont été traités : la petite histoire de la politique d'ensemble *À part... égale* et les travaux entourant son actualisation, les villes et l'intégration des personnes handicapées, l'état de la situation sur la langue des signes québécoise en enseignement, etc.

Site Internet

Le site Internet de l'Office constitue une source importante d'information. À preuve, son taux de fréquentation n'a cessé d'augmenter d'année en année depuis sa mise en ligne. En 2005-2006, la moyenne mensuelle de fréquentation a été de 20 700 sessions clients alors qu'elle s'établissait à 18 889 en 2004-2005 et à 16 750 en 2003-2004. En moyenne, tout près de 65 000 pages par mois sont vues. De plus, le site a été complètement revu dans le but d'actualiser son contenu et de le rendre accessible aux personnes ayant des incapacités ou des restrictions techniques majeures.





3.5 Les services

Soutien à la personne

Les services de soutien à la personne regroupent le service d'accueil, d'information et de référence ainsi que les services de soutien-conseil et d'accompagnement. Les effectifs de ces services sont maintenant distribués de la façon suivante :

- cinq agents d'aide à la clientèle, dont le port d'attache est situé à Drummondville, travaillant à partir d'un service téléphonique sans frais pour l'ensemble du territoire du Québec;
- dix conseillers à l'intégration des personnes handicapées, dont cinq ont leur port d'attache à Montréal et couvrent l'Ouest du Québec, deux ont le leur à Drummondville pour le Centre-du-Québec, l'Estrie et la Mauricie et trois à Québec pour couvrir l'Est du Québec. Cette équipe est sous la supervision d'un chef d'équipe.

Considérant l'augmentation du volume des demandes et dans un souci de qualité et d'efficacité, deux nouveaux postes ont été ajoutés au cours de l'année, soit un poste d'agent d'aide à la clientèle et un poste de conseiller à l'intégration des personnes handicapées à Montréal. Malgré la répartition des conseillers par territoire, il est toujours possible que l'un d'entre eux puisse intervenir sur un territoire autre que le sien, lorsque nécessaire.

Accueil, information et référence

Ces services regroupent l'ensemble des interventions requises pour accueillir et répondre à toute personne qui présente une demande d'information ou d'aide à l'Office, et ce, dans le but de préciser la nature de la demande, d'en évaluer le degré de complexité et d'offrir une réponse de qualité.

—35

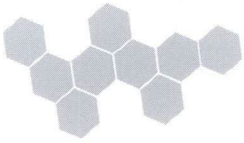
En 2005-2006, 5 406 personnes ont fait appel au service d'accueil-référence de l'Office. La majorité d'entre elles, soit 3 544, étaient des personnes handicapées ou un proche, alors que 1 862 étaient des partenaires. Les demandes qui nous étaient le plus fréquemment adressées étaient en lien avec les thématiques suivantes :

- l'adaptation-réadaptation (incluant l'accès aux aides techniques);
- les conditions de vie (programmes et mesures d'aide financière disponibles);
- l'intégration au travail;
- les ressources résidentielles (toute question concernant le lieu de résidence);
- l'accessibilité des lieux;
- les services éducatifs;
- le transport.

Soutien-conseil et accompagnement

Ces services consistent à conseiller, à soutenir et à accompagner les personnes handicapées dans leurs démarches pour obtenir les services assurant leur intégration scolaire, professionnelle et sociale de même que leurs proches. Les demandes nécessitant ce type d'intervention concernent des situations complexes où ces personnes rencontrent des obstacles pour obtenir des services répondant à leurs besoins.





Un soutien peut aussi être offert à divers partenaires du milieu associatif, des réseaux public, parapublic et privé qui font appel à notre collaboration lors de démarches touchant la situation d'une personne handicapée ou de sa famille. À l'inverse, l'Office peut, dans certains cas, faire appel à l'expertise du milieu associatif afin de mieux soutenir une personne handicapée ou sa famille.

En 2005-2006, 1 686 demandes provenant de personnes handicapées ou de leurs proches ont nécessité des interventions de soutien-conseil et d'accompagnement. Dans l'ensemble du Québec, plus de 20 % des demandes concernent les services éducatifs et la formation continue. Les principales difficultés soulevées sont :

- le manque de services spécialisés (orthophonie, orthopédagogie, psychologie);
- l'évaluation des besoins et le classement de l'enfant handicapé;
- la difficulté pour les parents d'obtenir un diagnostic lors d'une demande d'évaluation médicale de l'enfant par l'école;
- la transition entre les services des centres de réadaptation et ceux du milieu scolaire;
- la catégorisation des heures/service par type de déficience plutôt qu'en fonction des besoins;
- l'harmonisation des plans d'interventions.

On enregistre également plusieurs demandes concernant les services aux enfants ayant un trouble envahissant du développement (TED), la dyslexie et la dysphasie. En outre, d'autres secteurs ont exigé des interventions, comme celles touchant par exemple :

- le programme d'adaptation de domicile;
- le maintien à domicile (chèque emploi-service);
- la liste d'attente des services en réadaptation;
- la difficulté d'obtenir un diagnostic due au manque de spécialistes (orthophoniste, pédo-psychiatre, etc.);
- le transport adapté (interconnexion, horaire des transporteurs).

Tant sur le plan de l'accueil-référence qu'en soutien-conseil et accompagnement, 4 938 demandes provenant de 3 544 personnes handicapées ou d'un de leurs proches ont été enregistrées, lesquelles se sont traduites par 16 357 interventions.

Deux régions (Estrie et Côte-Nord) connaissent une diminution des demandes. Les facteurs influençant à la baisse les demandes n'ont pu être déterminés avec précision. Un plan de communication a été élaboré afin de faire la promotion de nos services dans ces régions.

Cependant, de manière générale, le volume des demandes est en croissance depuis la réorganisation de nos services en septembre 2003, ce qui confirme la pertinence de l'offre de services.

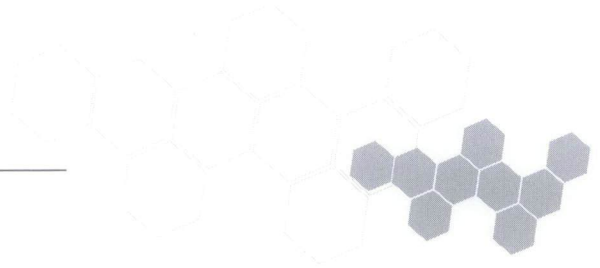


Tableau 1

Évolution de la demande en termes de volume de clientèle et de type de services, 2004-2005 et 2005-2006

Type de personnes	2004-2005	2005-2006
Personnes handicapées et leurs proches	3 084	3 544
Partenaires	1 397	1 862
Total (nombre de personnes)	4 481	5 406
Type de services		
Accueil-référence	2 574	3 252
Soutien-conseil	1 276	1 686
Total (nombre de demandes)	3 850	4 938
Nombre d'interventions*	12 146	16 357

* Ce nombre n'inclut pas les interventions faites auprès des 1862 partenaires, mais uniquement celles faites auprès des personnes handicapées ou de leurs proches.

Centre de documentation

Le Centre de documentation répond à des besoins d'information documentaire aux fins de développement des connaissances, de formation, de soutien à l'analyse des lois, politiques et orientations ainsi qu'à l'intervention individuelle et collective en faveur des personnes handicapées.

Au 31 mars 2006, le Centre avait accueilli 1 219 usagers dont 782 visiteurs externes. Sa clientèle est diversifiée provenant principalement des milieux de l'éducation (25 %), du milieu associatif (20 %), des bibliothèques (15 %), du milieu institutionnel (12 %), des personnes handicapées et de leur famille (8,5 %), des milieux de la recherche (6 %) et gouvernemental (4 %).

Le Centre possède plus de 20 000 documents. Sa collection contient des monographies, des articles de périodiques, des documents multimédias, des dossiers thématiques et une collection de 370 titres de périodiques.

Le Centre a compilé et diffusé quatre *Listes sélectives des nouveautés* et a également produit trois chroniques documentaires qui ont été publiées dans la revue *L'intégration*. Il a de plus poursuivi ses activités de promotion et de rayonnement en rencontrant une vingtaine de groupes d'étudiants des milieux collégial et universitaire. Une activité d'information a été organisée à Montréal dans les locaux même du Centre pour souligner la mise en ligne du catalogue de bibliothèque. Un nouveau dépliant présentant les services du Centre a été produit.



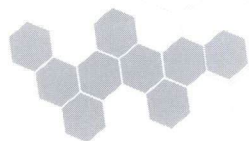


Tableau 2

Données comparatives de certaines activités du Centre de documentation de 2003 à 2006

Activités	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nouveautés cataloguées	1 100	1 159	935
Prêts (internes / externes)	5 184	4 869	5 120
Demandes d'information (par téléphone, télécopie ou courriel)	3 129	2 744	3 002

Information statistique

L'Office répond depuis plusieurs années aux besoins d'information statistique sur les personnes handicapées à partir de ses propres publications ou du traitement de banques de données sur la population des personnes handicapées.

Durant l'année 2005-2006, l'Office a répondu à 269 demandes d'information statistique, soit une moyenne de 24 demandes mensuellement. La moyenne mensuelle était de 21 demandes en 2004-2005, ce qui représente une augmentation d'environ 7 %. Parmi toutes les demandes, près du tiers (32,7 %) porte sur les estimations de la population des personnes handicapées. Les autres demandes les plus fréquentes concernent les thématiques « travail et activités productives » (9,7 %) ainsi que « services éducatifs et formation continue » (8,6 %).

38

Tableau 3

Répartition des demandes d'information statistique reçues, selon le type d'organisme, 2003-2004 à 2005-2006

Provenance des demandes	2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Personnel de l'Office	46	22,7	77	30,7	111	41,3
Ministères et organismes	38	18,7	37	14,7	31	11,5
Chercheurs et étudiants	33	16,2	32	12,7	46	17,1
Associations de personnes handicapées	30	14,8	59	23,5	36	13,4
Entreprises privées, consultants et médias	13	6,4	31	12,4	29	10,8
Autres (particuliers, autres organismes)	43	21,2	15	6,0	16	5,9
Total	203	100,0	251	100,0	269	100,0



3.6 Les programmes

Entreprises adaptées

Avec l'adoption, en décembre 2004, de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées du Québec en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, l'appellation du Programme de subventions aux centres de travail adapté a été modifiée pour celui de Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA). Ce programme soutient l'intégration des personnes handicapées qui, en raison d'incapacités importantes, ne peuvent travailler dans les conditions habituelles de l'entreprise régulière.

Les objectifs principaux du PSEA sont le développement et le maintien d'emplois permanents adaptés aux besoins professionnels des personnes handicapées et le développement de leur employabilité afin, ultimement, d'amener celles qui le peuvent à occuper un emploi à long terme non subventionné dans une entreprise adaptée (EA) ou une entreprise régulière.

Ce programme contribue au soutien financier et technique des entreprises adaptées pour assurer l'emploi dans une proportion d'au moins 60 % de personnes handicapées admissibles et pour apporter les mesures d'adaptation collectives et individuelles associées aux incapacités des personnes handicapées.

Les principales opérations du programme portent sur :

- l'octroi de subventions annuelles aux entreprises adaptées et le suivi périodique de leur utilisation;
- l'accréditation à titre d'entreprise adaptée d'une coopérative ou d'un organisme sans but lucratif;
- l'application de la Politique de soutien à la gestion des ressources humaines en entreprise adaptée;
- le conseil technique à la gestion, à l'adaptation et à l'organisation du travail en entreprise adaptée.

Au tableau 4, on peut constater que l'Office a subventionné 44 entreprises adaptées au cours de l'année financière. De plus, 2 entreprises ont vu leur accréditation renouvelée pour une période de cinq ans. Plusieurs demandes de projet de création d'entreprise adaptée ont été déposées; toutefois, seul un projet a été retenu et a reçu son accréditation comme entreprise adaptée, soit *La coopérative de solidarité Les ateliers Boirec* (région de l'Outaouais).

En 2005-2006, l'Office a versé 39,3 millions de dollars dans le cadre du programme dont 100 000 \$ en subventions de démarrage, ce qui représente donc une augmentation de 23,2 % par rapport à l'année précédente (31,9 millions) et de 25,2 % par rapport à 2003-2004 (31,4 millions).

Compte tenu de l'ajout d'une somme de 6,6 millions de dollars provenant de la conversion en subventions salariales des prestations de l'assistance-emploi, les subventions de l'Office aux entreprises adaptées ont totalisé 45,9 millions, soit 7,0 % de plus que l'an dernier (42,9 millions) et 10,3 % de plus qu'en 2003-2004 (41,6 millions) (voir tableaux 4, 5 et 6). Chaque entreprise, à l'aide de ses avoirs propres, a défrayé les sommes complémentaires requises pour payer les salaires effectivement versés et les avantages sociaux.

Globalement, il y avait au 31 mars 2006, 3 014 personnes handicapées en emploi dans les entreprises adaptées. Il s'agit d'une augmentation des emplois de 2,6 % en regard





de 2004-2005 (2 937) et de 4,9 % en regard de 2003-2004 (2 872). Parmi ces personnes, 2 997 ont été subventionnées par l'Office dont 833 ayant des contraintes sévères à l'emploi (CSE) provenant du Programme d'assistance-emploi et 17, par le biais d'autres programmes.

L'Office a de plus participé aux réunions des comités de ressources humaines afin de statuer sur l'admissibilité des personnes handicapées au programme, de planifier leur intégration en entreprise adaptée et d'effectuer les suivis requis pour favoriser leur maintien en emploi. Ainsi, au cours de l'année 2005-2006, 834 personnes handicapées ont été rencontrées par ces comités. Il a également soutenu et conseillé des promoteurs de projets dans leurs démarches d'accréditation, tout en intervenant auprès d'entreprises qui éprouvent des difficultés et font face à des problématiques particulières.

Enfin, il faut noter que ce programme a été transféré à Emploi-Québec le 1^{er} avril 2006.

Tableau 4

**Subventions versées aux entreprises adaptées en 2005-2006
Travailleurs réguliers et CSE**

Région	Entreprise adaptée	Postes subv. N ^{bre}	Fonctionnement (\$)	Loyer (\$)	Total (\$)
Bas-Saint-Laurent	Ateliers Léopold-Desrosiers inc.	66,5	1 122 773		1 122 773
	Centrap inc.	70,0	1 187 212		1 187 212
	Services industriels R.C. inc.	16,8	249 699		249 699
	Impressions Alliance 9000 inc.	69,0	1 100 530		1 100 530
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	79,3	1 327 837		1 327 837
Capitale-Nationale	Atelier du Martin-Pêcheur inc.	75,8	1 324 858		1 324 858
	Ateliers T.A.Q. inc.	120,0	1 913 965		1 913 965
	BFCO inc.	77,8	1 240 090		1 240 090
	Hichaud inc.	27,5	417 303		417 303
	Pir-Vir inc.	35,5	566 215		566 215
Mauricie	Atelier des vieilles forges inc.	81,0	1 244 198		1 244 198
	Groupe RCM inc.	95,5	1 523 608		1 523 608
Estrie	Atelier Poly-Teck inc.	67,0	1 084 891		1 084 891
	DÉFI-SM inc.	52,5	841 935		841 935
Montréal	Association Action Plus LGS	54,5	815 670		815 670
	Atelier Abaco inc.	69,3	1 094 621		1 094 621
	Centre de transition Le Sextant inc.	137,8	2 326 874		2 326 874
	Les services adaptés Transit	108,3	1 806 882		1 806 882
	Atelier JEM inc.	64,5	1 029 158		1 029 158
	Placement potentiel inc.	49,3	813 573		813 573
	RécupérAction Marronniers inc.	73,8	1 150 365		1 150 365





Tableau 4 (suite)

**Subventions versées aux entreprises adaptées en 2005-2006
Travailleurs réguliers et CSE**

Région	Entreprise adaptée	Postes subv. N ^{bre}	Fonctionnement (\$)	Loyer (\$)	Total (\$)
Outaouais	Coopérative de solidarité Les ateliers Boirec	7,5	133 549		133 549
	Centre de travail Laro inc.	77,0	1 224 399		1 224 399
	Centre Réintek inc.	75,0	1 148 228		1 148 228
Abitibi-Témiscamingue	Les ateliers Kami inc.	21,5	313 804		313 804
	Les ateliers Manutex	48,8	776 548		776 548
	Témabex inc.	72,0	1 248 773		1 248 773
Côte-Nord-Nord-du-Québec	Groupe de la Côte inc.	32,0	474 738		474 738
	Ressource de réinsertion Le Phare	22,0	309 251		309 251
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les ateliers Actibec 2000 inc.	26,0	414 693		414 693
Chaudière-Appalaches	L'atelier de réadaptation au travail de Beauce inc.	123,5	2 103 123		2 103 123
	Cartonek inc.	52,5	838 092		838 092
	Centre de sous-traitance Beauce inc.	53,5	883 875		883 875
	CÉTAL	36,8	586 152		586 152
	Formaca	18,3	291 082		291 082
	Horisol coopérative de travailleurs	50,5	805 460		805 460
	Récupération Frontenac inc.	63,8	1 016 794		1 016 794
	La société V.I.A. inc.	111,0	1 743 911		1 743 911
Laval	Capeq inc.	74,3	1 169 977		1 169 977
Lanaudière	Serlan inc.	41,0	655 695		655 695
Montérégie	Atelier industriel Saint-Jean (1980) inc.	56,0	893 184		893 184
	Atelier la flèche de fer inc.	142,5	2 167 407		2 167 407
	Certex inc.	78,0	1 174 185		1 174 185
Centre-du-Québec	Récupération Centre du Québec inc.	81,5	1 342 178		1 342 178
	44 EA	2 855,8	45 897 355	0	45 897 355
Répartition travailleurs réguliers et CSE : 2 799,8 postes permanents et 56,1 postes temporaires					





Tableau 5

**Subventions versées aux entreprises adaptées en 2004-2005
Travailleurs réguliers et CSE**

Région	Entreprise adaptée	Postes subv. N ^{bre}	Fonctionnement (\$)	Loyer (\$)	Total (\$)
Bas-Saint-Laurent	Ateliers Léopold-Desrosiers inc.	63,4	1 058 500		1 058 500
	Centrap inc.	67,7	1 127 281		1 127 281
	Le groupe Prosac inc.	16,0	263 809		263 809
	Impressions Alliance 9000 inc.	59,8	935 219		935 219
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	76,6	1 260 641		1 260 641
Capitale-Nationale	Atelier du Martin-Pêcheur inc.	77,3	1 325 686		1 325 686
	Ateliers T.A.Q. inc.	118,6	1 840 616		1 840 616
	BFCO inc.	77,4	1 210 468		1 210 468
	Hichaud inc.	26,0	387 177		387 177
	Pir-Vir inc.	33,9	530 166		530 166
Mauricie	Atelier des vieilles forges inc.	81,0	1 292 691		1 292 691
	Groupe RCM inc.	80,0	1 251 130		1 251 130
	Les Rapailages*	0,0	50 000		50 000
Estrie	Atelier Poly-Teck inc.	65,9	1 043 499		1 043 499
	DÉFI-SM inc.	45,1	684 855		684 855
Montréal	Association Action Plus LGS	45,0	688 855		688 855
	Atelier Abaco inc.	66,9	1 037 415		1 037 415
	Les ateliers l'Essor inc.	26,0	361 035		361 035
	Centre de transition Le Sextant inc.	125,0	2 060 149		2 060 149
	Les services adaptés Transit	96,6	1 565 999		1 565 999
	Centre juif de travail J.V.S. inc.	64,0	999 329		999 329
	Placement potentiel inc.	48,9	788 796		788 796
	RécupérAction Marronniers inc.	71,5	1 081 042		1 081 042
Outaouais	Centre de travail Laro inc.	76,5	1 196 393		1 196 393
	Centre Réintek inc.	73,5	1 162 202		1 162 202
Abitibi-Témiscamingue	Les ateliers Kami inc.	20,6	328 804		328 804
	Les ateliers Manutex	46,8	731 912		731 912
	Témabex inc.	70,5	1 198 144		1 198 144
Côte-Nord-Nord-du-Québec	Groupe de la Côte inc.	31,3	489 505		489 505
	Ressource de réinsertion Le Phare	22,1	304 686		304 686
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Les ateliers Actibec 2000 inc.	26,7	403 505		403 505

*Projet d'entreprise adaptée



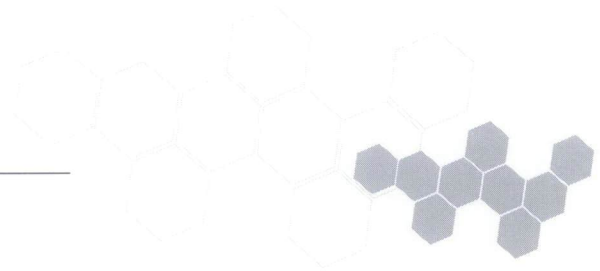


Tableau 5 (suite)

**Subventions versées aux entreprises adaptées en 2004-2005
Travailleurs réguliers et CSE**

Région	Entreprise adaptée	Postes subv. N ^{bre}	Fonctionnement (\$)	Loyer (\$)	Total (\$)
Chaudière-Appalaches	L'atelier de réadaptation au travail de Beauce inc.	117,8	1 974 298		1 974 298
	Cartonek inc.	52,0	783 065		783 065
	Centre de sous-traitance Beauce inc.	55,7	899 929		899 929
	CÉTAL	37,3	583 339		583 339
	Formaca	18,0	230 649		230 649
	Horisol coopérative de travailleurs	42,5	646 878		646 878
	Récupération Frontenac inc.	64,1	1 002 544		1 002 544
	La société V.I.A. inc.	111,9	1 696 517		1 696 517
Laval	Capeq inc.	72,3	1 103 979		1 103 979
Lanaudière	Serlan inc.	40,7	635 951		635 951
Montérégie	Atelier industriel Saint-Jean (1980) inc.	55,5	834 951		834 951
	Atelier la flèche de fer inc.	117,5	1 506 373		1 506 373
	Certex inc.	73,0	1 141 656		1 141 656
Centre-du-Québec	Récupération Centre du Québec inc.	78,0	1 261 068		1 261 068
	44 EA + 1 projet	2 736,9	42 960 792	0	42 960 792
Répartition travailleurs réguliers : 1 952,5 postes permanents et 69,8 postes temporaires					
Répartition travailleurs CSE : 685,2 postes permanents et 29,4 postes temporaires					

Tableau 6

**Subventions versées aux entreprises adaptées en 2003-2004
Travailleurs réguliers et CSE**

Région	Entreprise adaptée	Postes subv. N ^{bre}	Fonctionnement (\$)	Loyer (\$)	Total (\$)
Bas-Saint-Laurent	Ateliers Léopold-Desrosiers inc.	57,0	960 834		960 834
	Centrap inc.	65,5	1 091 013		1 091 013
	Le groupe Prosac inc.	16,7	246 545		246 545
	Impressions Alliance 9000 inc.	56,0	862 713		862 713
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	75,0	1 216 327		1 216 327



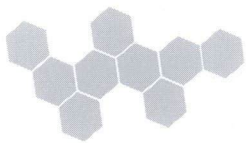


Tableau 6 (suite)

**Subventions versées aux entreprises adaptées en 2003-2004
Travailleurs réguliers et CSE**

Région	Entreprise adaptée	Postes subv. N ^{bre}	Fonctionnement (\$)	Loyer (\$)	Total (\$)
Capitale-Nationale	Atelier du Martin-Pêcheur inc.	70,5	1 226 071		1 226 071
	Ateliers T.A.Q. inc.	118,0	1 805 210		1 805 210
	BFCO inc.	77,0	1 185 059		1 185 059
	Hichaud inc.	26,0	384 986		384 986
	Pir-Vir inc.	31,5	455 916		455 916
Mauricie	Atelier des vieilles forges inc.	82,0	1 356 776		1 356 776
	Groupe RCM inc.	69,0	1 062 986		1 062 986
Estrie	Atelier Poly-Teck inc.	64,0	1 022 204		1 022 204
	DÉFI-SM inc.	43,0	629 333		629 333
Montréal	Association Action Plus LGS	45,0	683 672	10 033	693 705
	Atelier Abaco inc.	66,5	1 024 473		1 024 473
	Les ateliers l'Essor inc.	27,0	382 537	16 320	398 857
	Centre de transition Le Sextant inc.	122,6	2 026 864		2 026 864
	Les services adaptés Transit	93,5	1 522 267		1 522 267
	Centre juif de travail J.V.S. inc.	64,0	973 109	11 760	984 869
	Placement potentiel inc.	44,0	697 012		697 012
Outaouais	RécupérAction Marronniers inc.	70,5	949 822	32 006	981 828
	Centre de travail Laro inc.	76,5	1 178 528		1 178 528
Abitibi-Témiscamingue	Centre Réintek inc.	75,5	1 183 559		1 183 559
	Les ateliers Kami inc.	24,0	288 968		288 968
	Les ateliers Manutex	45,0	655 119		655 119
Côte-Nord-Nord-du-Québec	Témabex inc.	68,5	1 182 670		1 182 670
	Groupe de la Côte inc.	29,0	425 796		425 796
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ressource de réinsertion Le Phare	22,0	303 888		303 888
	Les ateliers Actibec 2000 inc.	24,7	380 519		380 519
Chaudière-Appalaches	L'atelier de réadaptation au travail de Beauce inc.	118,5	1 911 371		1 911 371
	Cartonek inc.	52,0	787 610		787 610
	Centre de sous-traitance Beauce inc.	44,0	631 280		631 280
	CÉTAL	37,4	582 460		582 460
	Formaca	22,0	169 462		169 462
	Horisol coopérative de travailleurs	43,5	670 144		670 144
	Récupération Frontenac inc.	64,5	1 037 615		1 037 615
La société V.I.A. inc.	110,5	1 702 319		1 702 319	





Tableau 6 (suite)

**Subventions versées aux entreprises adaptées en 2003-2004
Travailleurs réguliers et CSE**

Région	Entreprise adaptée	Postes subv. N ^{bre}	Fonctionnement (\$)	Loyer (\$)	Total (\$)
Laval	Capeq inc.	71,0	1 054 164		1 054 164
Lanaudière	Serlan inc.	40,0	623 319	5 070	628 389
Montérégie	Atelier industriel Saint-Jean (1980) inc.	56,5	870 417		870 417
	Atelier la flèche de fer inc.	118,0	1 826 255		1 826 255
	Certex inc.	73,0	1 124 609		1 124 609
Centre-du-Québec	Récupération Centre du Québec inc.	78,0	1 250 933		1 250 933
	44 EA	2 678,4	41 606 734	75 189	41 681 923
Répartition travailleurs réguliers : 1 951,5 postes permanents et 13,6 postes temporaires					
Répartition travailleurs CSE : 699, 2 postes permanents et 14,1 postes temporaires					

Programme de subventions à l'expérimentation

En décembre 2004, l'adoption de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale assurait à l'Office le maintien de son Programme de subventions à l'expérimentation.

L'Office, par ce programme, soutient l'expérimentation de projets novateurs susceptibles de favoriser l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées. En 2005-2006, un montant de 339 281 \$ a été alloué à ce programme, portant à 4 613 530 \$ l'ensemble des sommes consacrées à ces activités depuis sa création. Le PSE a soutenu 12 projets dont 5 nouveaux et 7 en cours de réalisation, pour des sommes respectives de 212 043 \$ et 127 238 \$. Voici comment se répartissent les différentes subventions attribuées.

Le Programme de subventions à l'expérimentation comporte trois volets dans lesquels les projets peuvent s'inscrire.

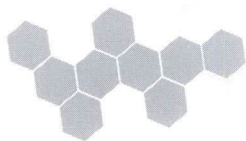
Volet « projets d'expérimentation » : 174 284 \$

Ce volet vise à tester des services, des biens, des aides ou des modes d'intervention par un processus d'évaluation rigoureux. Pour ce faire, les projets s'accompagnent obligatoirement d'un devis d'évaluation des résultats. Sept projets ont été soutenus dans le cadre de ce volet.

Projets amorcés en 2004-2005, qui se sont poursuivis en 2005-2006 :

- Le Fonds Émilie-Bordeleau, *Procédés d'enseignement des habiletés numériques initiales*, 9 323 \$;
- La Fondation des Sourds du Québec inc., *Évaluation de la participation sociale des personnes sourdes gestuelles suite à (sic) l'utilisation du Communicateur Oralys*, 16 700 \$;
- Centre Constance Lethbridge, *Le rôle des aides techniques à écran dynamique dans la facilitation de l'accès lexical chez les personnes aphasiques*, 15 503 \$;





- Autisme et troubles envahissants du développement Montréal, *Projet d'expérimentation visant l'intégration en emploi de personnes ayant le syndrome d'Asperger*, 44 695 \$.

Nouveaux projets :

- Centre de réadaptation en déficience intellectuelle du Saguenay-Lac-Saint-Jean, *Étude des pratiques de la transition planifiée au préscolaire chez des enfants présentant un retard grave de développement : Examen de la démarche et des perceptions des participants*, 28 893 \$;
- Institut de réadaptation en déficience physique de Québec, *Évaluation de l'expérimentation de projets pilotes en lien avec des services de surveillance pour des personnes handicapées de 12 à 21 ans, dans un but de conciliation travail-famille*, 17 877 \$;
- Université Laval, *Efficacité communicationnelle de cinq technologies de télécommunication utilisées à des fins résidentielles par les personnes sourdes gestuelles*, 41 293 \$.

Volet « soutien à l'innovation communautaire » : 15 000 \$

Ce volet vise à mettre en œuvre, par le biais d'initiatives communautaires, des réponses novatrices aux besoins des personnes handicapées ou de leurs proches dans leur communauté. Ces projets sont issus du milieu et font appel obligatoirement à un partenariat local. Une seule subvention a été octroyée dans le cadre de ce volet à un projet amorcé en 2003-2004, qui s'est poursuivi jusqu'en 2005-2006 :

- La Fenêtre, *Centre d'immersion aux arts, Évaluation des effets du mode de fonctionnement en centre d'immersion aux arts sur les personnes handicapées*, 15 000 \$.

Volet « études et recherches » : 149 997 \$

Ce volet permet de soutenir les études et recherches portant sur les facteurs favorisant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées et sur les conditions de développement des politiques et des pratiques novatrices à ce sujet.

Projets amorcés en 2004-2005, qui se sont poursuivis en 2005-2006 :

- Institut de la statistique du Québec, *Production d'un portrait statistique à partir des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités 2001 (EPLA)*, 18 017 \$;
- Université du Québec à Montréal, *Inventaire et bilan des programmes et services concernant les personnes ayant des incapacités : Analyse transversale*, 8 000 \$.

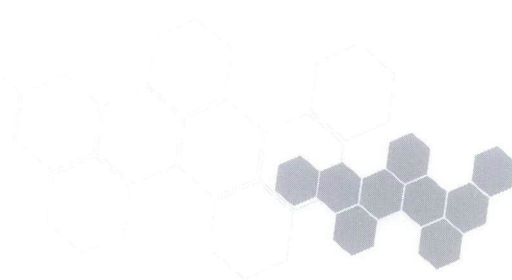
Nouveaux projets :

- Institut de la statistique du Québec, *Entente de production de tableaux de données à partir de variables de Statistique Canada sur l'incapacité*, 23 980 \$;
- Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, *Entente portant sur le développement et la gestion d'une action concertée portant sur le soutien à la recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement*, 100 000 \$.

Programme de soutien aux organismes de promotion (SOP)

À chaque année, de nombreuses activités de concertation et de consultation sont menées avec le milieu associatif des personnes handicapées. En 2005-2006, en plus de ces activités régulières, une tournée de 17 organismes nationaux a été réalisée. L'objectif visé lors de ces





rencontres était de permettre le partage de nos préoccupations communes en lien avec les personnes handicapées et d'apporter un soutien lorsque requis.

L'Office est conscient de l'importance de l'apport des organismes de promotion à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées. Conséquemment, l'Office souhaite susciter l'élaboration de projets en lien avec l'intégration des personnes handicapées et appuyer financièrement leur réalisation.

En 2005-2006, un montant de 429 659 \$ a été alloué à ce programme. Voici comment se répartissent les différentes subventions attribuées.

Volet « soutien en appui à la mission globale » : 25 000 \$

Ce mode de financement reconnaît la pertinence de la mission d'un organisme et prend en considération, outre la prestation de services, l'ensemble des activités liées à la réalisation de la mission des organismes (vie associative, participation sociale, mobilisation, etc.). En 2005-2006, l'Office a accordé 25 000 \$ au Réseau international sur le processus de production du handicap dans le cadre de ce volet.

Volet « projets ponctuels » : 357 159 \$

Ce volet est destiné à soutenir de façon ponctuelle l'action des organismes de promotion des intérêts et de défense des droits des personnes handicapées. Les projets soumis doivent correspondre aux objectifs de la politique d'ensemble *À part... égale* et aux priorités que se donne l'Office en matière d'intégration sociale des personnes handicapées. Ils sont évalués à partir des paramètres d'appréciation suivants : la qualité du projet, son influence escomptée et la collaboration de divers partenaires.

L'Office a subventionné 40 organismes dans le cadre de ce volet au cours de l'année 2005-2006. Ainsi, comparativement à l'année dernière, c'est 17 projets de plus qui ont été acceptés, pour une augmentation de la somme octroyée de 148 859 \$. La Semaine québécoise des personnes handicapées a, pour sa part bénéficié d'une subvention de 47 500 \$.

Tableau 7

Subventions aux organismes de promotion, volet « projets ponctuels », 2005-2006

Organismes nationaux	Montant
Association du Québec pour l'intégration sociale	15 000 \$
Kéroul	25 000 \$
Fédération québécoise de l'autisme et des autres troubles envahissants du développement	15 000 \$
Centre québécois de la déficience auditive	13 420 \$
Regroupement des associations de personnes aphasiques du Québec	10 000 \$
Société Logique inc.	8 800 \$
Regroupement des associations de personnes traumatisées crânio-cérébrales du Québec	1 000 \$
Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées	5 000 \$

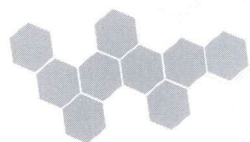


Tableau 7 (suite)

Subventions aux organismes de promotion, volet « projets ponctuels », 2005-2006

Organismes nationaux (suite)	Montant
Association québécoise des personnes de petite taille	16 000 \$
Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées	800 \$
Réseau international sur le processus de production du handicap	50 000 \$
Sous-total	160 020 \$
Regroupement d'organismes de base	
Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle	15 000 \$
Fédération pour personnes handicapées du KRTB inc.	5 000 \$
Groupement des associations de personnes handicapées du Richelieu-Yamaska	10 000 \$
Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue inc.	6 000 \$
Regroupement des organismes de personnes handicapées du Bas-du-Fleuve	10 000 \$
Table de concertation régionale d'associations de personnes handicapées de Lanaudière	5 000 \$
Sous-total	51 000 \$
Organismes de base	
Regroupement des associations au service des personnes handicapées d'Amos	8 000 \$
Bureau d'aide et d'information sur le logement adapté Mauricie	23 300 \$
Comité d'action pour des accès sans obstacles	14 000 \$
La Fenêtre, Centre d'immersion aux arts	5 000 \$
Action autisme et TED Haute-Côte-Nord	9 000 \$
Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain	965 \$
Corporation Les enfants de ma rue	8 000 \$
Folie Culture	10 000 \$
AlterGo	20 000 \$
Association pour personnes handicapées visuelles de Rouyn-Noranda	5 000 \$
Association de parents d'enfants handicapés du Témiscamingue	6 500 \$
Association de personnes handicapées Action Chaleurs	2 656 \$
Association régionale de loisir de personnes handicapées de Lanaudière	6 000 \$
Association pour l'intégration sociale, région de Québec	2 000 \$
Association pour l'intégration sociale, région des Bois-Francs	1 000 \$
Association des personnes handicapées de la MRC Bécancour	950 \$
Action des femmes handicapées Montréal	5 000 \$
Association de la fibromyalgie et de la fatigue chronique de Manicouagan et de la Haute-Côte-Nord	240 \$
La petite bande des grands esprits	7 908 \$
Module d'épanouissement à la vie de Sept-Îles	2 120 \$



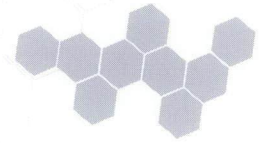


Tableau 7 (suite)

Subventions aux organismes de promotion, volet « projets ponctuels », 2005-2006

Organismes de base (suite)	Montant
Solidarité de parents de personnes handicapées	8 000 \$
Société québécoise culturelle des sourds	25 000 \$
Autisme et troubles envahissants du développement du Centre-du-Québec	500 \$
Sous-total	171 139 \$
Semaine québécoise des personnes handicapées	47 500 \$
Sous-total	47 500 \$
Total	429 659 \$

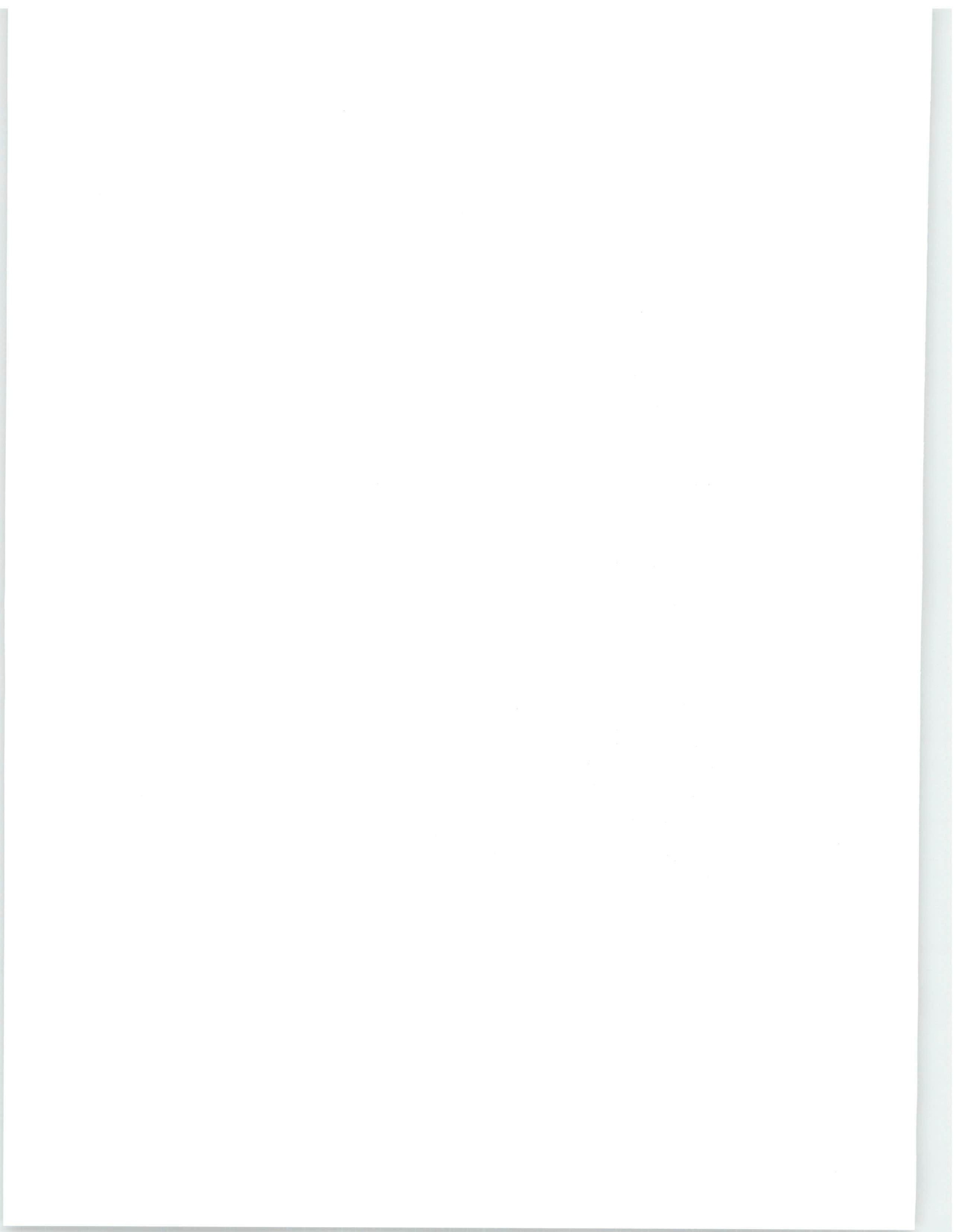
Tableau 8

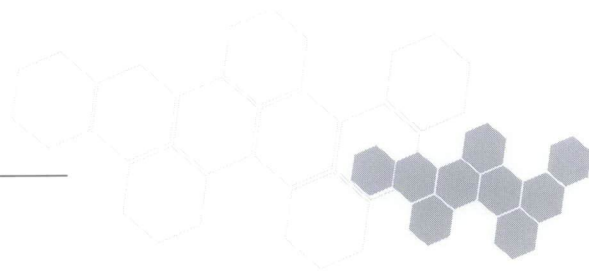
Nombre d'organismes subventionnés et montants accordés, excluant la Semaine québécoise des personnes handicapées, 2003-2004 à 2005-2006

Type d'organismes	2003-2004		2004-2005		2005-2006	
	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Organismes de base	2	8 000	12	75 189	23	171 139
Organismes régionaux	1	25 000	4	35 250	6	51 000
Organismes nationaux	8	65 953	8	122 861	11	160 020
Total	11	98 953	24	233 300	40	382 159

Au cours des trois dernières années, le nombre de projets subventionnés et conséquemment les montants accordés aux organismes de promotion n'ont cessé d'augmenter. Cette situation s'explique par la promotion des activités du programme réalisée durant cette période. Effectivement, dix-sept rencontres avec des organismes nationaux ont été effectuées afin de présenter le programme. Par ailleurs, l'Office a formé les conseillers qui ont des contacts réguliers avec les organismes de base et les regroupements d'organismes, afin qu'ils puissent faire connaître le programme et qu'ils soient en mesure de répondre aux questions des éventuels promoteurs. Enfin, l'information sur le programme est disponible sur le site Internet de l'Office, ce qui en rend l'accès plus facile aux organismes de promotion.







Utilisation des ressources

4.1 Les ressources humaines

Le personnel de l'Office est régi par la Loi sur la fonction publique. Pour l'exercice financier 2005-2006, le total des effectifs autorisés était de 144 ETC (équivalent à temps complet) et une masse salariale initiale de 8 284 700 \$ a été attribuée à cette fin en début d'année. À la suite d'ajustements au fonctionnement dans la catégorie « Autres dépenses » et au budget d'investissement, la masse salariale dépensée s'établissait à 7 908 863 \$.

Au cours de l'année 2005-2006, au sein du personnel régulier, trois emplois ont été comblés par recrutement.

Tableau 9

Répartition des ETC autorisés et du personnel en place en région et au siège social, 2005 et 2006

Année	ETC répartis et personnel en place	Siège social	Régions		Total
			N ^{bre}	%	
31 mars 2005	ETC répartis*	78	52	40,0	130 ETC
	Personnel en place	76	61	45,0	137 pers.
31 mars 2006	ETC répartis**	82	62	43,0	144 ETC
	Personnel en place	89	66	42,5	155 pers.

* Bien que 130 ETC aient été répartis au 1^{er} avril 2004, 145 avaient été autorisés.

** Bien que 144 ETC aient été répartis au 1^{er} avril 2005, l'Office a ajusté sa cible d'utilisation fixe à 137 ETC et, malgré les 155 personnes en place en mars 2006, un total de 135,83 ETC ont été utilisés durant l'année 2005-2006.

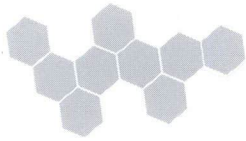
—51

Tableau 10

Répartition des ETC autorisés et du personnel en place, par catégorie et statut d'emploi, au 31 mars 2006

Catégorie d'emploi	ETC répartis 2005-2006	Statut d'emploi		Total du personnel en place
		Régulier ou temporaire	Occasionnel	
Hors cadre	1	1	0	1
Cadre	8	8	0	8
Professionnel	82	70	16	86
Fonctionnaire	53	49	11	60
Sous-total	144	128	27	155





4.2 Les ressources financières

Les crédits 2005-2006 totalisent 57 391 557 \$ comprenant un budget d'investissement de 100 000 \$. Les dépenses en 2005-2006, incluant les déboursés en investissements, ont totalisé 57 037 040 \$ (tableau 11).

Si l'on compare avec 2004-2005, les dépenses et déboursés ont augmenté de 3 651 513 \$. Les principaux éléments expliquant cette situation sont les suivants :

- une augmentation des dépenses liées aux programmes de transfert de 3 000 000 \$. Celle-ci découle notamment de la hausse des crédits reliés au Programme de subventions aux entreprises adaptées composée du budget supplémentaire annoncé dans le discours du budget et de la participation financière accrue du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi ;
- une augmentation de la dépense liée à la rémunération de l'ordre de 500 000 \$;
- une augmentation de 250 000 \$ de la dépense pour le fonctionnement dans la catégorie « Autres dépenses » et une diminution des déboursés reliée à nos investissements de l'ordre de 100 000 \$.

Un montant de 354 517 \$ a dû être retourné au Conseil du trésor à la suite, principalement, de sa décision nous interdisant de disposer d'une somme de 293 000 \$, représentant les crédits 2004-2005 reportés au début de l'année 2005-2006, et d'un virement au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale de l'ordre de 45 000 \$ qui n'a pas été récupéré par ce ministère.

52 —

4.3 Les ressources matérielles

Au 31 mars 2006, les dépenses en matière de ressources matérielles s'élevaient à 1 209 774 \$ comparativement à 1 145 482 \$ au 31 mars 2005 (tableau 12), ce qui représente une augmentation de 64 292 \$. Les principaux éléments qui lui sont attribuables sont :

- une augmentation de 43 861 \$ des sommes affectées au loyer découlant de l'augmentation considérable du loyer de notre bureau de Montréal ;
- une augmentation des coûts de la téléphonie due principalement aux frais reliés à l'ajout de dix accès commutés Internet ainsi qu'à l'acquisition de téléphones cellulaires et à leur utilisation accrue ;
- une augmentation de 12 084 \$ dans la catégorie « Autres dépenses », due principalement aux frais d'envoi par messagerie des objets promotionnels de la Semaine québécoise des personnes handicapées et à la location annuelle d'un second véhicule. Une diminution de 23 300 \$ en aménagement ainsi que des augmentations de 7 000 \$ en frais d'équipements et de 22 400 \$ pour les fournitures sont à signaler.



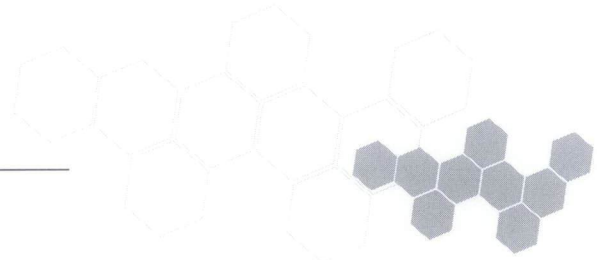


Tableau 11
Budget de dépenses pour l'exercice financier 2005-2006

PROGRAMME 03	2005-2006	2005-2006	Variation entre	2004-2005
	Crédits	Dépenses	crédits et	Dépenses
	(1)	31 mars 2006 (2)	dépenses 2005-2006 (1)-(2)	(3)
	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
Élément 01 (subventions)				
Entreprises adaptées (EA)				
EA-fonctionnement	39 26 000	39 272 654		36 907 932
EA-immobilisations	-	-		-
Sous-sous-total	39 226 000	39 272 654		36 907 932
Budgets supplémentaires EA-CSE	6 624 700	6 624 700		6 052 860
Sous-total	45 850 700	45 897 354		42 960 792
Organismes de promotion				
Organismes de promotion	256 000	382 159		233 300
Semaine québécoise des personnes handicapées	55 000	47 500		55 000
Sous-total	311 000	429 659		288 300
Expérimentation/démonstration	531 600	339 282		420 467
Subventions non normées	37 400	62 710		52 594
Total élément 01	46 730 700	46 729 005	1 695	43 722 153
Élément 02 (fonctionnement)				
Rémunération	8 284 700	7 908 863		7 411 806
Autres dépenses	1 878 600	2 294 655		2 043 421
Crédits reportés de l'année précédente	293 000			
Virement du budget de fonctionnement à l'investissement	-4 517			
Sous-total	10 451 783			
Budgets supplémentaires				
Fonctionnement (placement étudiant et communication CE) (placement média CE 84 557 \$ + 20 000 \$ placement étudiant)	104 557			
Total élément 02	10 556 340	10 203 518	352 822	9 455 227
	2004-2005	Déboursés	Variation entre	Déboursés
	Crédits		crédits déboursés	
			et dépenses	
Budget d'investissement nécessitant des crédits	100 000			100 000
Virement du budget d'investissement à fonctionnement				
Virement du budget fonctionnement à investissement	4 517			92 147
Total investissement	104 517	104 517		192 147
Totaux Élément 2 + budget d'investissement	10 660 857	10 308 035	352 822	9 647 374
Total (élément 1 + élément 2 + investissement)	57 391 557	57 037 040	354 517	53 369 527
Amortissement (ne nécessitant pas de crédit)	180 000	166 743	13 257	140 618
Total de la dépense (élément 1 + élément 2 + amortissement)		57 099 266		53 317 998
	ETC autorisés	ETC utilisés		ETC utilisés
	144	136		129

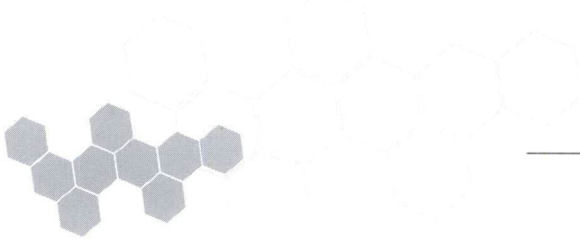


Tableau 12

Données sur la répartition des dépenses en matière de ressources matérielles, 2003-2004 à 2005-2006

Dépenses	2005-2006		2004-2005		2003-2004	
	\$	%	\$	%	\$	%
Loyer	791 707	65,4	747 846	65,3	774 242	65,6
Affranchissement	37 255	3,1	36 145	3,2	83 586	7,1
Téléphonie	144 954	12,0	137 717	12,0	126 643	10,7
Autres dépenses (fournitures, approvisionnement, location de photocopieurs, équipements, aménagements, etc.)	235 858	19,5	223 774	19,5	196 679	16,6
Total	1 209 774	100,0	1 145 482	100,0	1 181 150	100,00

4.4 Les ressources informationnelles

Les efforts et les budgets, en termes de ressources informationnelles, ont permis d'assurer la continuité des services offerts lors de l'exercice financier précédent. Les projets importants réalisés au cours de la dernière année sont les suivants :

54—

- l'acquisition et le déploiement des équipements informatiques en région afin de répondre au projet du plan stratégique portant sur le soutien à la mise en œuvre des responsabilités de l'Office;
- le développement d'une application permettant à l'ensemble du personnel de consulter à distance le système d'inventaire des programmes et mesures (IPM);
- la finalisation de l'implantation du catalogue du Centre de documentation sur le site Internet de l'Office;
- la mise en place des outils de sécurité permettant de répondre à la directive sur la sécurité de l'information numérique. En plus de réactualiser la Politique sur la sécurité de l'information numérique, d'autres mesures ont été réalisées telles que la mise en place des bornes de surveillance réseau, des logiciels de journalisation des accès à Internet et l'installation d'un logiciel antipourriel éliminant les courriels indésirables. Un registre de sécurité a aussi été mis en place.

D'autres projets ont été amorcés au cours de l'année tels que :

- le démarrage d'une application permettant d'exploiter une banque de données commune des partenaires et des différents contacts du personnel de l'Office pouvant être accessible à partir du siège social et des régions;
- l'analyse des besoins en gestion de documents informatiques et numériques, la définition de structures informatiques et de normes de classement et l'amorce d'une implantation dans chacune des directions de l'Office.

Le personnel des ressources informationnelles a également réalisé différents mandats et participé à des projets de nature organisationnelle, comme par exemple la vision de l'Office en matière de services administratifs partagés.





4.5 Activités de contrôle et de vérification

La politique opérationnelle de vérification interne de l'Office prévoit que le comité de vérification émette des avis concernant les plans et les rapports des vérificateurs externes de même que les plans annuels de vérification interne.

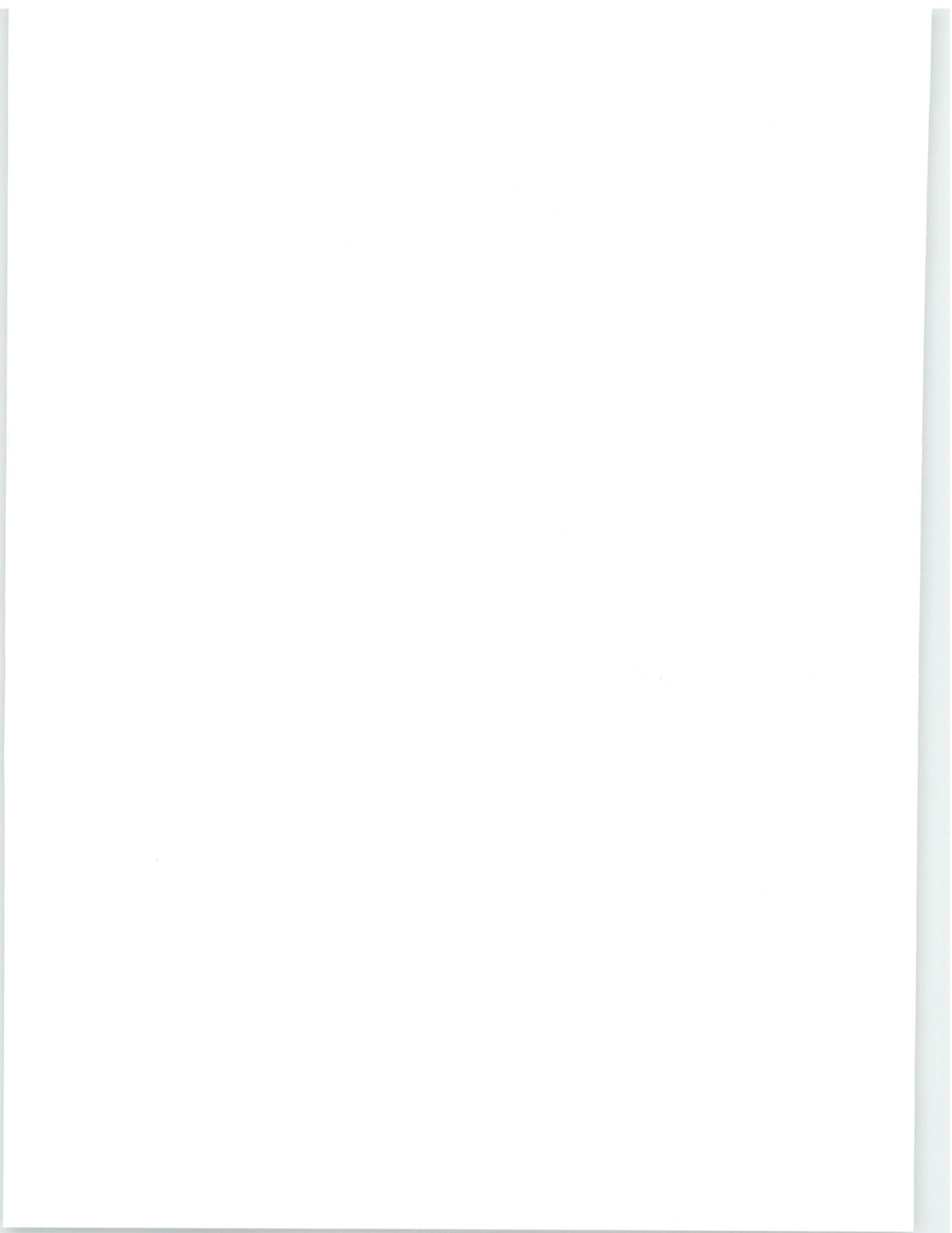
Le comité de vérification n'a pas tenu de séance au cours de 2005-2006. Cette situation est en partie due aux changements apportés par les modifications à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, notamment ceux touchant le conseil d'administration. Ils impliquent la nomination éventuelle d'un nouveau président au conseil d'administration et de deux nouvelles nominations au sein du comité de vérification ainsi qu'un remplaçant. Les rôles et fonctions du comité seront aussi modifiés à la suite des différents changements apportés par la Loi.

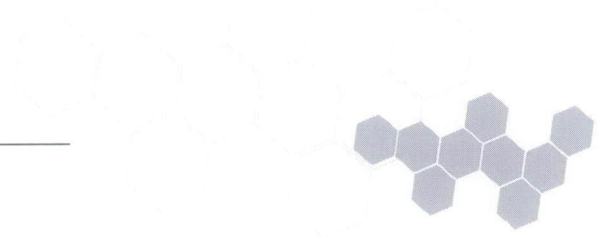
Une activité de vérification et de supervision a eu lieu durant l'année. Elle concernait l'examen du plan de délégation et de « désignation de pouvoir à l'égard des matières visées par certains règlements et directives identifiés aux délégations et désignations financières découlant des directives gouvernementales » ainsi que les spécimens de signature. Cette année, un seul rapport a été produit comparativement à quatre en 2004-2005 et cinq en 2003-2004. Un suivi aux recommandations contenues dans ce rapport a été effectué.

La vérification effectuée en cours d'année a permis de constater que l'Office poursuit son objectif d'amélioration continue quant aux contrôles internes ainsi qu'au respect des normes et règlements.

La diminution du nombre de rapport est due à l'affectation du personnel en charge de ces activités à d'autres tâches au sein de l'organisation.







Exigences gouvernementales

5.1 Accès à l'égalité en emploi

Soucieux d'assurer une meilleure représentation des membres des communautés ethnoculturelles, des anglophones, des autochtones, des personnes handicapées, des jeunes et des femmes dans la fonction publique, l'Office continue de mettre en œuvre des mesures favorisant l'embauche de personnes représentant l'ensemble des groupes de la société québécoise. Il s'est même doté, en juin 2005, d'un plan d'action ministériel concernant le rajeunissement et la diversification de ses effectifs.

L'Office a effectué, en 2005-2006, 34 nouvelles embauches parmi lesquelles on retrouve 3 personnes appartenant au personnel régulier, 26 au personnel occasionnel et 5 de la catégorie étudiants et étudiants stagiaires. Ces nouvelles embauches sont constituées de personnes handicapées (14,7 %), de membres de communautés culturelles (8,8 %) et d'autochtones (2,9 %). L'Office a atteint, en 2005-2006, un taux d'embauche annuel de 26,5 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants provenant des membres de groupe cible.

Tableau 13

Données sur la répartition des groupes cibles par rapport aux nouvelles embauches* 2003-2004 à 2005-2006

Groupes cibles	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre d'embauches	30	21	34
Communautés ethnoculturelles	10 %	19,0 %	8,8 %
Anglophones	0 %	0,0 %	0,0 %
Autochtones	0 %	4,8 %	2,9 %
Personnes handicapées	7 %	19,0 %	14,7 %
Jeunes (moins de 35 ans)	57 %	66,7 %	67,6 %
Femmes	70 %	76,2 %	67,7 %

* Une personne embauchée peut être comptabilisée dans plus d'un groupe cible.

Malgré une légère baisse du taux d'embauche de personnes handicapées en 2005-2006 comparativement à l'année précédente, les données du tableau 13 démontrent que l'Office continue de privilégier, à compétence égale, l'embauche de personnes handicapées tout en ayant comme préoccupations le rajeunissement et la diversification de ses effectifs. En ce qui concerne le taux de représentativité des personnes handicapées parmi le personnel en place (tableau 14), celui-ci a connu une légère augmentation de 0,2 % de personnes handicapées.



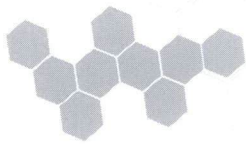


Tableau 14

Données sur la répartition des groupes cibles vs le personnel en place au 31 mars, 2003-2004 à 2005-2006

Groupes cibles	2003-2004	2004-2005	2005-2006
Nombre de personnes en place*	145	137	155
Communautés ethnoculturelles**	3 %	5,1 %	4 %
Anglophones	1 %	1,5 %	1 %
Autochtones	0 %	0,0 %	0 %
Personnes handicapées	11 %	8,8 %	9 %
Jeunes (moins de 35 ans)	10 %	12,4 %	17 %
Femmes	68 %	67,0 %	66 %

* Les étudiants et stagiaires ne sont pas compris dans le nombre de personnes en place au 31 mars.
 ** Un départ par mutation.

Tableau 15

Taux d'embauche et de représentativité des femmes par catégorie d'emploi, en 2005-2006

58

Catégorie d'emploi	Régulier	Occasionnel	Étudiant ou stagiaire	Total
Personnel d'encadrement	0	0	0	0
Professionnel	0	10	0	10
Technicien	0	0	1	1
Personnel de bureau	1	8	3	12
Total	1	18	4	23
% en regard du nombre total d'embauche par statut	(1/3) 33 %	(18/26) 69 %	(4/5) 80 %	(23/24) 68 %

5.2 Politique linguistique

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française, l'Office a adopté sa politique linguistique le 20 novembre 2000. L'application de celle-ci est sous la responsabilité de la direction générale qui a mandaté un comité permanent pour veiller à son implantation et au suivi de son application.

Ce même comité s'est également vu confier la responsabilité d'actualiser le guide *L'Office comme il s'écrit*, un outil de travail destiné à normaliser les activités rédactionnelles au sein de l'organisation. Le travail à cet égard se poursuit.

Aussi, le personnel de l'Office qui rencontre des difficultés au plan du français écrit peut en tout temps consulter l'un ou l'autre des conseillers en communication affectés à la révision linguistique et à la rédaction.





5.3 Protection des renseignements personnels

Conformément aux exigences formulées dans le plan d'action gouvernemental adopté par le Conseil des ministres le 12 mai 1999 en vue de renforcer la protection des renseignements personnels détenus par les ministères et organismes, le responsable de la protection des renseignements à l'Office devait, au cours de la dernière année, poursuivre les activités de formation et de sensibilisation en plus d'évaluer les profils d'accès à certains fichiers.

L'Office n'a pas été en mesure de donner suite aux priorités qu'il s'était fixées en raison des travaux relatifs à la mise en œuvre d'importantes modifications législatives à la suite de la sanction en décembre 2004 du projet de loi n° 56 intitulé Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives.

Les priorités d'actions pour 2006-2007 demeurent donc les mêmes que l'an dernier, soit de :

- poursuivre l'application des mesures de sensibilisation et la formation du personnel;
- poursuivre l'évaluation des profils d'accès aux fichiers de renseignements personnels en usage à l'Office;
- se doter de certaines directives pertinentes relativement aux activités de l'Office qui peuvent concerner des renseignements personnels;
- poursuivre l'application des mesures et les évaluations nécessaires pour s'assurer que l'Office respecte les exigences fixées par la Loi et par la Commission d'accès à l'information.

—59

5.4 Suivi des recommandations du Vérificateur général

L'Office des personnes handicapées du Québec n'a pas fait l'objet de vérifications de la part du Vérificateur général lors de l'année financière 2005-2006.

5.5 Éthique et déontologie

L'Office s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie. En effet, le *Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Office des personnes handicapées du Québec* a été adopté par le conseil d'administration en 1999. Au cours de 2005-2006, aucune plainte ou situation relative à une quelconque transgression du Code n'a été portée à la connaissance de l'Office.

Par ailleurs, des échanges sur l'éthique et les valeurs organisationnelles ont eu lieu au sein de l'Office. D'autres actions sont envisagées afin de poursuivre une démarche éthique constructive au sein de l'organisation.

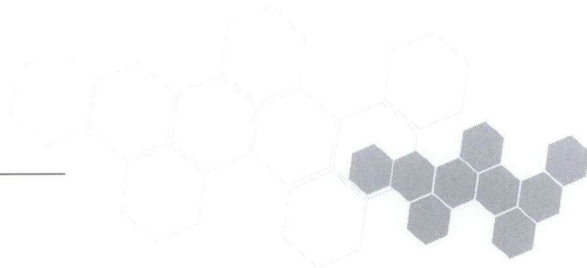


The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The text suggests that a consistent and thorough record-keeping system is essential for identifying trends and making informed decisions.

Next, the document addresses the issue of budgeting. It explains that a well-defined budget helps in controlling costs and maximizing resources. By setting clear financial goals and limits, individuals and organizations can avoid overspending and stay on track. The text provides practical advice on how to create a budget that is realistic and adaptable to changing circumstances.

The third section focuses on the importance of regular financial reviews. It states that periodic assessments of the financial situation allow for the early detection of problems and the implementation of corrective measures. This process involves comparing actual performance against the budget and identifying areas where adjustments are needed. The document encourages a proactive approach to financial management rather than a reactive one.

Finally, the document concludes by highlighting the long-term benefits of sound financial practices. It notes that consistent attention to detail and disciplined financial management can lead to sustained growth and stability. The text serves as a guide for anyone looking to improve their financial health and achieve their goals.



Liste des membres du conseil d'administration – 2005-2006

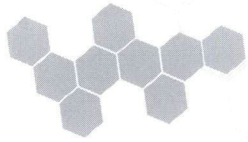
Jacques Audy, de Québec (région 03)
Rollande Cloutier-Barabé (vice-présidente), de Trois-Rivières (région 04)
Louis Bourassa (depuis le 9 janvier 2006), de Deux-Montagnes (région 15)
Patric Carrier (depuis le 9 janvier 2006), de Saint-Sixte (région 07)
Pierre Couture (jusqu'au 8 janvier 2006), de Drummondville (région 17)
Denyse Côté-Dupéré (depuis le 9 janvier 2006), de Jonquière (région 02)
Guy Dumas (depuis le 9 janvier 2006), de Saint-Léonard-d'Aston (région 17)
Jean-Guy Frigon (jusqu'au 8 janvier 2006), de Joliette (région 14)
Céline Giroux (directrice générale depuis le 9 janvier 2006)
Marie-Pierre Lachapelle (depuis le 9 janvier 2006), de Laval (région 13)
Pierre-Noël Léger (jusqu'au 8 janvier 2006), de Saint-Sauveur (région 15)
Pierre-Yves Lévesque (depuis le 9 janvier 2006), de Montréal (région 06)
Rémy Mailloux (depuis le 9 janvier 2006), de Rouyn-Noranda (région 08)
Gilles Mongrain (jusqu'au 8 janvier 2006), de Rimouski (région 01)
Guy Plourde (depuis le 9 janvier 2006), de Trois-Pistoles (région 01)
Maude Richard (depuis le 9 janvier 2006), de Ville Lorraine (région 15)
Norbert Rodrigue (directeur général jusqu'au 8 janvier 2006)
Louis Roy, de Montréal (région 06)
Luciana Soave, de Montréal (région 06)
Martin Trépanier, de Gaspé Harbour (région 11)
1 poste vacant

—61

Membres d'office

Claude Cantin, ministère des Affaires municipales et des Régions (jusqu'en décembre 2005)
Marie-Josée Champagne, ministère de la Culture et des Communications
Annie Harvey, ministère du Travail
Andrée Jacques, ministère des Services gouvernementaux (depuis janvier 2006)
Claude Martin, ministère des Transports
Liette Picard, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Rachel Ruest, ministère de la Santé et des Services sociaux
Brigitte Thériault, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale





Organigramme au 31 mars 2006

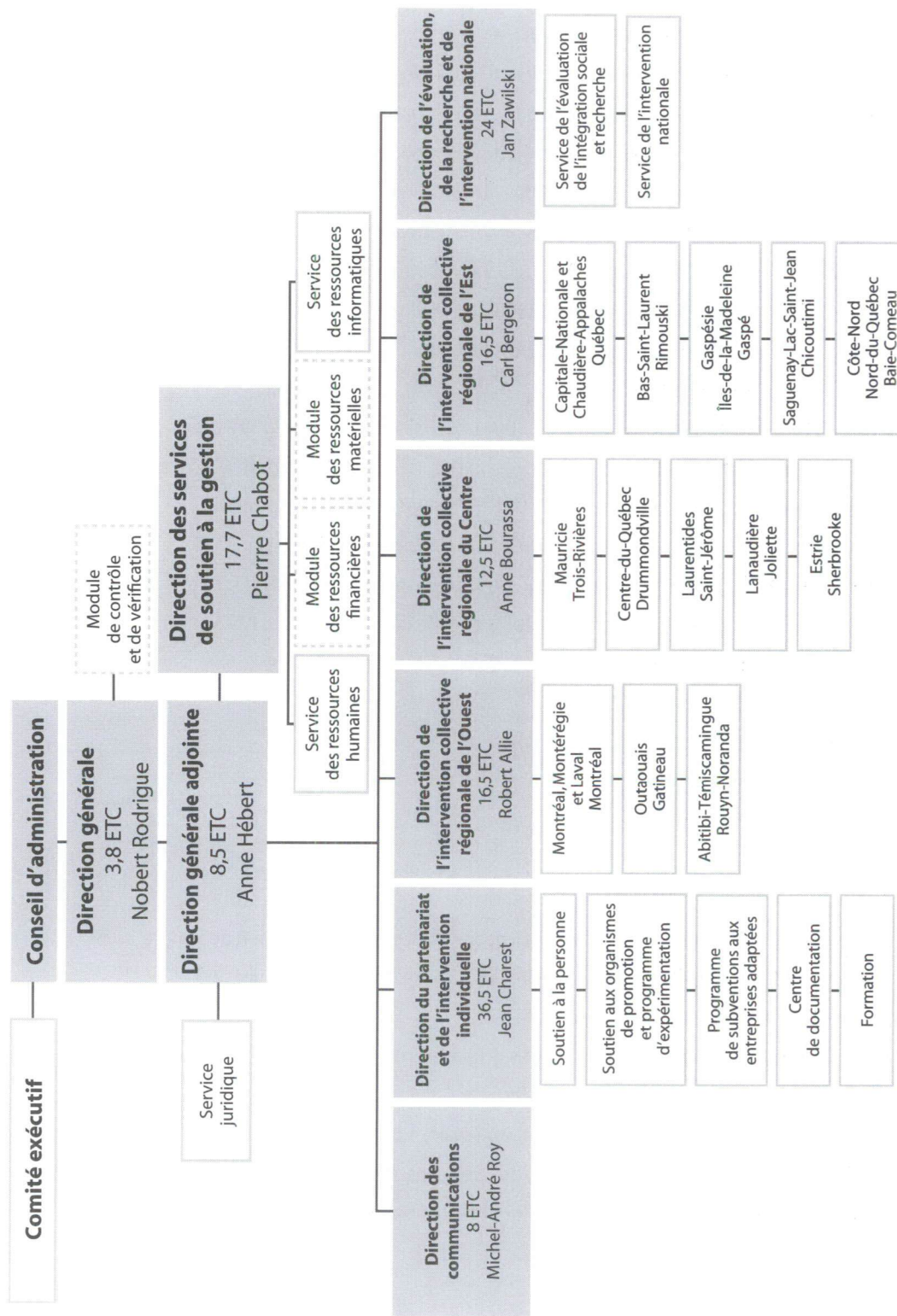




Tableau des indicateurs de gestion

Indicateur		2004-2005		2005-2006		
		N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	
Ressources humaines						
Répartition de l'effectif, par type et par catégorie d'emploi (ETC utilisés)	• Réguliers	118,52	92,55	119,13	87,27	
	• Occasionnels	8,66	6,76	16,23	11,89	
	• Autres statuts	0,88	0,69	1,14	0,84	
	• Cadres	6,07	4,74	8,80	6,45	
	• Professionnels (incluant juristes)	66,04	51,57	71,58	52,43	
	• Fonctionnaires	55,07	43,00	54,98	40,28	
	• Autres	0,88	0,69	1,14	0,84	
	• Hommes	42,42	33,12	46,58	34,12	
• Femmes	85,64	66,88	89,92	65,88		
Répartition de l'effectif au 31 mars par groupe d'âge	• 34 ans et moins	11,00	8,03	27,00	17,42	
	• 35 à 54 ans	103,00	75,18	107,00	69,03	
	• 55 ans et plus	23,00	16,79	21,00	13,55	
	ETC utilisés					
	• 34 ans et moins	12,62	9,85	20,24	14,82	
• 35 à 54 ans	90,52	70,69	95,44	69,91		
• 55 ans et plus	24,92	19,46	20,84	15,27		
Prévision des départs à la retraite sur trois ans au 31 mars (nombre et % des employés)	• Du 2005-04-01 au 2008-03-31	9,00	6,57			
	• Du 2006-04-01 au 2009-03-31			10,00	6,45	
			%		%	
Taux de roulement du personnel régulier (excluant les postes occasionnels)	• Nombre de personnes remplacées sur un poste régulier au cours de l'année excluant les affectations/nombre de postes réguliers utilisés au 31 mars		7,03		7,09	
Taux d'absentéisme (excluant les jours fériés et les vacances utilisées)	• Nombre de jours d'absences/nombre de jours de travail payés		25,87		24,45	
			N ^{bre}		N ^{bre}	
Nombre de jours de formation par ETC (Loi 90)	• Formation globale		3,22		3,62	
	• Formation en prestation de services du personnel en contact avec les clients, citoyens et entreprises		0,73		0,85	



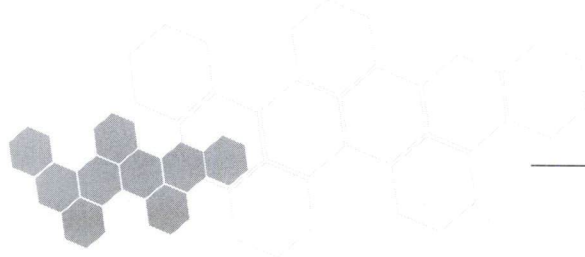


Tableau des indicateurs de gestion (suite)

Indicateur		2004-2005	2005-2006		
Ressources budgétaires et financières		\$	\$		
Dépenses pour la formation et le développement du personnel	• Dépenses totales en formation par employé	1082,66	1241,34		
	• Dépenses de formation en prestation de services par employé	224,22	194,07		
	• Dépenses de formation en technologie de l'information par employé	111,56	53,72		
Ressources informationnelles		\$	%	\$	%
Dépenses en matière de ressources informationnelles (RI)	• Dépenses en RI (en 000 \$)	744,7		661,3	
	• Croissance annuelle des dépenses en RI (%)		35,9		(11,2)
	• Pourcentage des dépenses en RI par rapport aux dépenses totales (%)		7,8		6,5
Prestation de services		N ^{bre}		N ^{bre}	
Évolution des dossiers et des demandes individuelles					
Volume de la clientèle	• Personnes handicapées		3 084		3 544
	• Partenaires		1 397		1 862
	Total		4 481		5 406
Nombre de demandes	• Accueil référence		2 574		3 252
	• Soutien-conseil		1 276		1 686
	Total		3 850		4 938
Nombre d'interventions		12 146		16 357	
Centre de documentation	• Visiteurs		1 239		1 219
	• Demandes d'information : par téléphone par courriel par télécopieur		1 235		1 201
			1235		1 651
			274		150
	Total		2 744		3 002



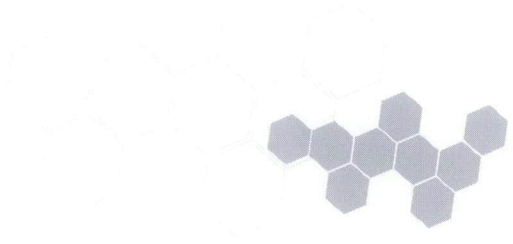
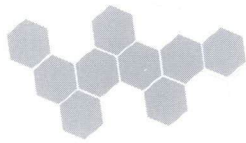


Tableau des indicateurs de gestion (suite)

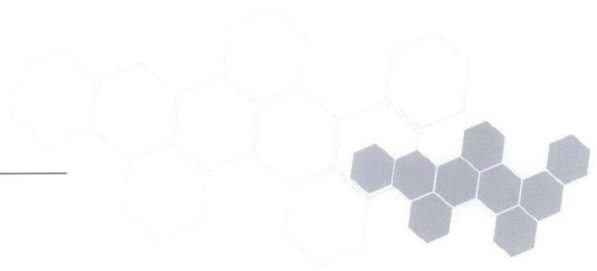
Indicateur		2004-2005	2005-2006
Prestation de services (suite)		N^{bre}	N^{bre}
Centre de documentation	• Prêts ¹	4 869	5 120
	• Diffusions ²	8 104	10 086
<p>¹ La légère augmentation des prêts en 2005-2006 s'explique, en partie, par l'ajout de 128 articles de périodiques transmis dans le cadre de notre participation au Docline (catalogue collectif de périodiques dans le domaine de la santé en Amérique du Nord).</p> <p>² Comprend recherches bibliographiques, liste sélective des nouveautés, liste des périodiques, répertoire des vidéos, dépliant du Centre de documentation et autres documents diffusés (dossiers ou capsules d'information sur demande, photocopie d'un article, extrait d'un livre, documents élargués, etc.).</p>			
Satisfaction de la clientèle :			
Aucun sondage n'a été réalisé au cours des périodes 2004-2005 et 2005-2006, période d'implantation d'une nouvelle structure organisationnelle. Cependant, un sondage s'effectuera durant l'année financière 2006-2007 auprès des utilisateurs du Service de soutien à la personne et du Centre de documentation.			
		N^{bre}	N^{bre}
Site Internet	• Moyenne mensuelle des sessions clients	18 889	20 700
Traitement des plaintes	• Nombre de plaintes reçues	4	2
	• Nombre de plaintes traitées	4	1
		%	%
Amélioration continue de la qualité des services	• Établir, au cours du triennat (2005-2008), un processus continu de suivi et d'amélioration des services d'accueil-référence et de soutien-conseil	N/A	0
	• Cadre de référence pour le Service de soutien à la personne	N/A	100
	• Plan d'amélioration continu des services de soutien à la personne	N/A	33



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2005-2006

Direction responsable	Secteurs d'activité	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi	Résultat au 5 mai 2006
Actions à l'égard de la mission générale							
Direction générale adjointe	Plan stratégique 2005-2008		<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un mécanisme de suivi du plan stratégique 	Suivi régulier trois fois par an pour les projets de la planification et quatre fois par an pour le plan d'action annuel (article 61.1)	Suivi régulier	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports de suivi 	Décembre 2005 Réalisé
Direction des communications	Visibilité et diffusion des actions de l'Office	Manque de visibilité de l'information générale par les activités de l'Office	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration de plans de communication spécifiques selon l'importance des activités Ajustement des moyens de diffusion Stratégies ciblées de communication 	Amélioration de la disponibilité de l'information sur les activités de l'Office pour l'ensemble des partenaires, les personnes handicapées et la population en général	Continu	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de plans de communication élaborés Moyens ajustés ou nouveaux moyens de diffusion 	<p>Analyse préalable du Plan directeur de communication publique de l'Office déposée à la direction générale le 15 avril 2006</p> <p>À venir, suite à l'approbation du Plan directeur de communication publique de l'Office</p>
		Désuétude du site Web	<ul style="list-style-type: none"> Refonte du site Web de l'Office 	Actualisation du contenu du site Web afin de l'harmoniser avec les nouvelles responsabilités de l'Office et identification d'un processus continu de mise à jour	Premier trimestre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Contenu ajusté du site Web aux fonctions de l'Office Processus de mise à jour identifié 	<p>Nouveau site en ligne le 31 mars 2006</p> <p>Prévu pour le 31 mai 2006</p>

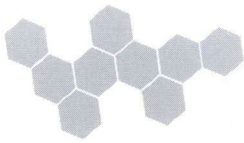




Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2005-2006 (suite)

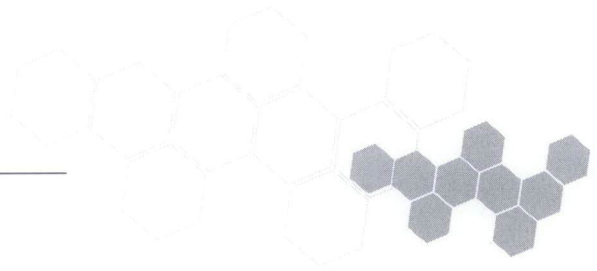
Direction responsable	Secteurs d'activité	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi	Résultat au 5 mai 2006	
Actions à l'égard des services à la population								
Direction du partenariat et de l'intervention individuelle	Services de soutien à la personne	Exigence d'une vigilance constante sur l'accessibilité et la qualité des services offerts	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un processus continu de suivi et d'amélioration des services d'accueil-référence et de soutien-conseil 	Appropriation et mise en œuvre du cadre de référence par le personnel concerné par l'intervention individuelle	Premier trimestre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Tenue de séances de formation et d'information Mise en œuvre du cadre de référence Tenue d'un sondage auprès de la clientèle 	<p>14 mars 2006 Réalisé</p> <p>14 mars 2006 Réalisé</p> <p>Mai 2006</p>	
				Taux de satisfaction de la clientèle à plus de 90 % et identification de pistes d'amélioration	Deuxième trimestre 2006			
				Suivi continu de l'évolution des demandes de services pour planifier les ajustements	Premier trimestre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes d'accueil-référence Nombre de dossiers de soutien-conseil Délais de traitement Couverture régionale Secteurs couverts 	<p>Voir rapport SGD (janv.-fév.-mars 2006)</p> <p>Voir rapport SGD (janv.-fév.-mars 2006)</p> <p>À venir, projet d'amélioration des outils</p> <p>Voir rapport SGD (janv.-fév.-mars 2006)</p> <p>Voir rapport SGD (janv.-fév.-mars 2006)</p>	





Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2005-2006 (suite)

Direction responsable	Secteurs d'activité	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi	Résultat au 5 mai 2006
Actions à l'égard des services à la population							
Direction des communications		Accessibilité restreinte de l'information concernant les principaux programmes et mesures destinés aux personnes handicapées et à leur famille	<ul style="list-style-type: none"> Grappe d'informations sur les principaux programmes et services gouvernementaux destinés aux personnes handicapées et à leur famille à rendre disponible sur le Web (portail gouvernemental) Rédition du Guide des soins en soutien à la famille 	Conception de la grappe d'informations Soutien de l'instance gouvernementale responsable de l'intégration d'une grappe d'informations au portail gouvernemental	<ul style="list-style-type: none"> Premier trimestre 2006 Troisième trimestre 2006 	<ul style="list-style-type: none"> Conception de la grappe complétée Intégration de la grappe d'informations au portail gouvernemental Accès à des fiches d'information à partir du portail gouvernemental 	En cours Prévues pour juin 2006 Prévues pour juin 2006
	Site Web	Accessibilité limitée	Amélioration de l'accessibilité du site Web de l'Office à l'ensemble des personnes handicapées	Respect des normes de niveau 3 selon le Web Accessibility Initiative (WAI)	Diffusion du guide	Deuxième trimestre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité du guide Plan de diffusion du guide Normes d'accessibilité respectées
Communications adaptées	Absence de plan formel de formation	Absence de plan formel de formation pour le personnel	<ul style="list-style-type: none"> Conception d'un plan de formation pour le personnel 	Maintien et transmission du savoir-faire	Troisième trimestre 2006	<ul style="list-style-type: none"> Outil et plan de formation élaborés Tenue de séances de formation 	À venir, automne 2006 À venir, automne 2006



Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2005-2006 (suite)

Direction responsable	Secteurs d'activité	Obstacles priorités	Mesures retenues	Résultats attendus	Échéancier	Indicateurs de suivi	Résultat au 5 mai 2006
Actions posées comme gestionnaire d'un organisme public							
Direction des communications	Médias adaptés	Absence de suivi périodique de l'application de la politique	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi régulier de l'application de la politique 	Ajustements continus des pratiques	Chaque trimestre	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence des suivis formels de la politique 	Rapports déposés décembre 2005
		Processus d'adaptation parfois trop long		Réduction des délais de production des médias adaptés		<ul style="list-style-type: none"> • Temps requis pour l'adaptation 	Réduction des délais déjà observable
		Accès limité au catalogue	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du catalogue sur le Web 	Plus grande accessibilité du catalogue pour les personnes handicapées	Premier trimestre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Versement du catalogue sur le Web 	Décembre 2005 Réalisé
Direction des services de soutien à la gestion	Embauche	Baisse du nombre de personnes handicapées parmi les effectifs de l'Office	<ul style="list-style-type: none"> • Inscription de cette préoccupation dans la gestion prévisionnelle de main-d'oeuvre (GPMO) 	Augmentation de la représentativité des personnes handicapées parmi les effectifs de l'Office, retour à 11 %	Quatrième trimestre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • % de personnes handicapées embauchées à l'Office 	9 % en 2005-2006 (au 31 mars 2006) vs 8,8 % en 2004-2005 pour le personnel en place
				Préparation d'une relève ayant développé des compétences au regard de certains postes	Selon le GPMO	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes embauchées dans le cadre du PDEIPH 	2 personnes
					Disponibilité d'un relevé des obstacles et d'un plan de travail	Quatrième trimestre 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Mandat octroyé • Disponibilité de l'analyse • Production interne • Mise à jour d'un plan de réalisation • Mise à jour des directives
	Accessibilité des locaux et services	Augmenter l'accessibilité du siège social	<ul style="list-style-type: none"> • Mandat d'analyse détaillée de l'accessibilité des locaux 				
	Achat / location	Absence de formalisation dans les directives de la préoccupation de l'accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation dans les directives 	Contrôle plus facile des impacts	Quatrième trimestre 2006		





Liste des publications

Bulletin *L'intégration*

- Printemps 2005 (réimpression)
- Été 2005
- Automne 2005
- Printemps 2006

Feuillets d'information de l'Office des personnes handicapées du Québec portant sur les sujets suivants :

- *Centre de documentation*
- *Services éducatifs* (réimpression)
- *Soutien à la personne* (réimpression)
- *Aide financière* (réimpression)
- *Soutien aux familles* (réimpression)
- *Accessibilité* (réimpression)
- *Programmes et services* (réimpression)

70—

Action gouvernementale et personnes handicapées – Revue de l'année 2004-2005

Rapport annuel de gestion 2004-2005

Stat Flash

- Mai 2005
- Mars 2006

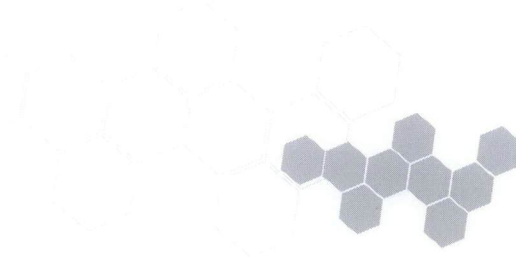
Guide des besoins en soutien à la famille, guide général et sections régionales (Bas-Saint-Laurent, Lanaudière et Montérégie)

État de la situation de la langue des signes québécoise en enseignement, rapport et synthèse

Plan stratégique de l'Office des personnes handicapées du Québec

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de l'Office des personnes handicapées du Québec – 2005-2006





Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

La mission de l'Office des personnes handicapées du Québec

Assurer l'exercice des droits des personnes handicapées et favoriser leur intégration sociale pleine et entière.

Bien servir les citoyens n'est pas une idée nouvelle à l'Office des personnes handicapées du Québec. La Loi sur l'administration publique, sanctionnée en mai 2000, vient réaffirmer davantage cette priorité accordée par l'administration gouvernementale à la qualité des services aux citoyennes et aux citoyens.

Nos services aux citoyens

Accueil, information et référence

Nous vous informons sur les programmes, services et ressources destinés aux personnes handicapées et à leurs proches. Nous vous expliquons les démarches pour y avoir accès.

Soutien-conseil et accompagnement

Nous soutenons et conseillons les personnes handicapées et leurs proches afin de favoriser leur intégration dans toutes les sphères d'activités telles que services de garde, école, travail, loisirs, transport, etc.

Information statistique

Nous répondons aux demandes d'information statistique concernant les personnes handicapées.

Centre de documentation

Nous offrons des services spécialisés de consultation, de référence, de prêt de documents et de conseil documentaire dans le domaine des déficiences, des incapacités et des situations de handicap.

Engagement de l'Office envers les citoyens

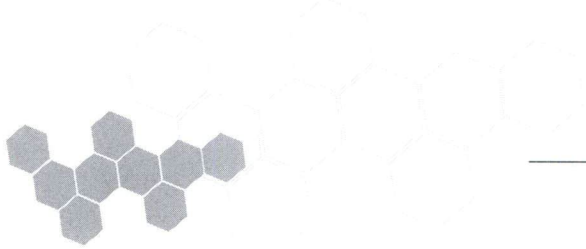
Accessibilité

- Notre personnel assure directement la réponse téléphonique durant les heures d'ouverture.
- Nos locaux sont accessibles aux personnes ayant des incapacités.
- Nous utilisons un langage simple et nous communiquons en tenant compte des incapacités des personnes handicapées en utilisant, entre autres, le téléscripteur, les services d'interprètes gestuels et oralistes (sur rendez-vous) et en rendant disponibles des documents en médias adaptés.

Courtoisie et respect

- Nous communiquons avec courtoisie et respect avec les citoyens et nous adoptons une attitude d'écoute et de compréhension.
- Notre personnel s'identifie clairement.





Fiabilité

- Notre personnel vous fournit des informations et des conseils de qualité auxquels vous pouvez vous fier.

Rapidité

- Quand vous entrez en contact téléphonique avec nous, notre personnel s'efforce de régler le maximum de situations dès le premier contact. Lorsque la situation requiert une recherche ou d'autres démarches, nous vous informons du délai requis pour traiter la demande et précisons le nom de la personne qui y donnera suite, et ce, dans un délai d'un jour ouvrable.

Traitement des plaintes

Si, malgré nos engagements, vous croyez avoir été lésé dans la qualité des services qui vous ont été rendus, l'Office des personnes handicapées du Québec dispose d'un mécanisme de traitement des plaintes.

Un mécanisme simple : un seul point de chute !

Nous facilitons vos démarches et nous vous donnons l'assurance que votre plainte sera traitée avec célérité, attention et en toute impartialité.

Une personne à contacter

Le responsable du traitement des plaintes de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Son rôle

Prendre connaissance, examiner et traiter vos plaintes et vos commentaires en regard de nos services.

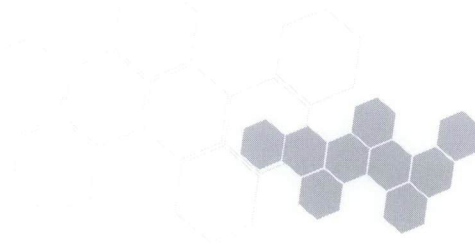
Comment rejoindre le responsable des plaintes ?

<i>Par la poste :</i>	Le responsable des plaintes Office des personnes handicapées du Québec 309, rue Brock Drummondville (Québec) J2B 1C5
<i>Par téléphone :</i>	1 800 567-1465 (819) 475-8530
<i>Par courriel :</i>	plaintes@ophq.gouv.qc.ca

Le délai de traitement

- Nous traiterons votre plainte à l'intérieur d'un délai de 20 jours ouvrables suivant la date de réception.
- Pour des raisons de sécurité, nous ne répondons pas par courrier électronique aux questions nécessitant la transmission de renseignements personnels et confidentiels.





**Code d'éthique et de déontologie des membres
de l'Office des personnes handicapées du Québec**
(Adopté au conseil d'administration du 29 avril 1999)

Chapitre 1 – Champ d'application

1. Le présent code s'applique aux membres du conseil d'administration de l'Office, dont le président-directeur général, nommés ou désignés en vertu de l'article 6 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées (L.R.Q., c. E-20.1).

Il s'applique également aux membres d'office désignés en vertu de l'article 7 de ladite loi.

Chapitre 2 – Principe d'éthique et règles générales de déontologie

2. En tant qu'administrateur public, chaque membre du conseil d'administration de l'Office est nommé ou désigné pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de l'Office et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.

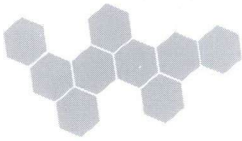
Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

3. Le membre du conseil est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics et le Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Office des personnes handicapées du Québec. En cas de divergence, les principes et les règles le plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre du conseil représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi, si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité ou s'il s'agit d'une information non disponible au public.
5. Le membre du conseil doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.
6. Le président-directeur général, à titre de porte-parole de l'Office, et/ou tout membre du conseil agissant à ce titre doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
7. Le membre du conseil doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.





Il doit dénoncer au conseil tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise en indiquant, le cas échéant, la nature et leur valeur.

8. Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de l'Office. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Toute autre membre du conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'Office doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président-directeur général et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

9. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens de l'Office avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

74—

10. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un membre du conseil représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi, si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité ou s'il s'agit d'une information non disponible au public.

11. Le président-directeur général doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec l'autorisation du secrétaire général du Conseil exécutif, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

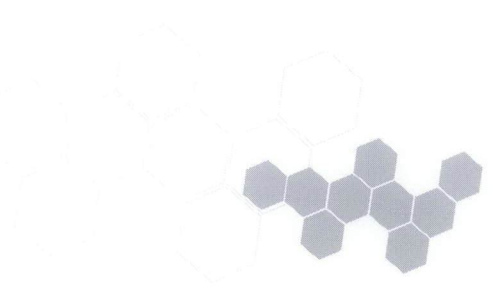
12. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

13. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

14. Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.





15. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de l'Office.
16. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ou non disponible au public concernant l'Office, ni donner à quiconque des conseils fondés sur de telles informations.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle l'Office est partie et sur laquelle il détient de l'information confidentielle ou non disponible au public.

Les autres membres du conseil ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues au deuxième alinéa, avec le membre du conseil qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

17. Le président-directeur général doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres du conseil d'administration.

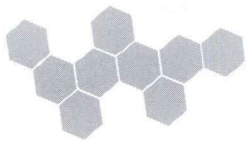
Chapitre 3 – Activités politiques

18. Le président-directeur général qui veut se porter candidat à une charge publique élective doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif et se démettre de ses fonctions.
19. Tout autre membre du conseil qui veut se porter candidat à une charge publique élective dont l'exercice sera probablement à temps plein, doit informer le président-directeur général et s'abstenir de participer aux séances du conseil à compter du jour où il annonce sa candidature.
20. Le membre du conseil visé à l'article 19 a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30^e jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, au plus tard le 30^e jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.
21. Le membre du conseil qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions.

Chapitre 4 - Rémunération

22. Le membre du conseil n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci, notamment le remboursement de ses frais selon le Décret concernant les règles sur les frais de déplacement des présidents, vice-présidents, et membres d'organismes gouvernementaux (Décret 2500-83 du 30 novembre 1983, tel que modifié), le paiement d'honoraires selon le Décret concernant l'allocation de présence des membres de l'Office des personnes handicapées du Québec (Décret 2412-80 du 13 août 1980) et, dans le cas du président-directeur général, les indemnités, allocations et le traitement prévus à ses conditions d'emploi.



23. Le membre du conseil révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

24. Le membre du conseil qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période par laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

25. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

26. Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

27. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un membre du conseil n'est pas visé par les articles 24 à 26.

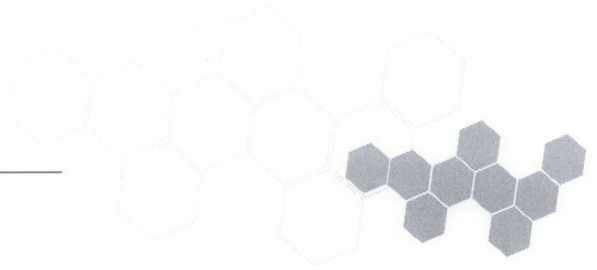
28. Pour l'application des articles 24 à 26 « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 24 et 25 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Chapitre 5 – Processus disciplinaire

29. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président-directeur général, un membre nommé du conseil ou un ministre qui est en cause.





Le président-directeur général est l'autorité compétente pour agir à l'égard des membres d'office, en collaboration avec le sous-ministre concerné.

30. Le membre du conseil à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
31. L'autorité compétente fait part au membre du conseil des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
32. Sur conclusion qu'un membre du conseil a contrevenu à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics ou au Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Office des personnes handicapées du Québec, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 29, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus 30 jours.

33. La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
34. Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée



Coordonnées de l'Office des personnes handicapées du Québec

SIÈGE SOCIAL

309, rue Brock
 Drummondville (Québec) J2B 1C5
 Téléphone : 819 475-8585
 Sans frais : 1 800 567-1465
 Télécopieur : 1 800 567-1477
 Télécopieur : 819 475-8753
 www.ophq.gouv.qc.ca
 info@ophq.gouv.qc.ca

CENTRE DE DOCUMENTATION

500, boul. René-Lévesque Ouest
 Bureau 15.600
 Montréal (Québec) H2Z 1W7
 Téléphone : 514 873-3574
 Sans frais : 1 888 264-2362
 Télécopieur : 514 873-3574
 Télécopieur : 514 873-9706
 documentation@ophq.gouv.qc.ca

Pour obtenir des informations, du soutien-conseil ou de l'accompagnement (pour toutes les régions) :

Direction du partenariat et de l'intervention individuelle
 309, rue Brock
 Drummondville (Québec) J2B 1C5
 Téléphone : 819 475-8585, sans frais 1 800 567-1465
 Télécopieur : 1 800 567-1477
 Télécopieur : 819 475-8467
 Courriel : dpii@ophq.gouv.qc.ca

78

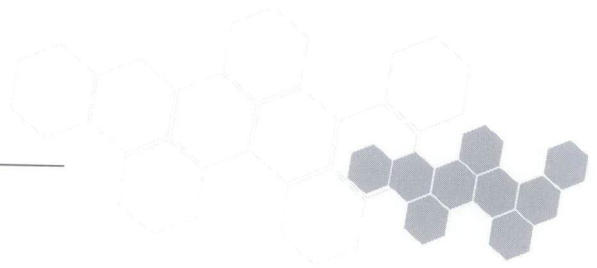
Intervention collective régionale

Ce type d'intervention a pour but d'appuyer et de soutenir les organismes publics et privés, les entreprises, les groupes ou les individus dans le développement, la coordination ou la réalisation d'activités et de projets favorisant l'intégration sociale des personnes handicapées.

Pour les régions : *Mauricie, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Centre-du-Québec*

Direction de l'intervention collective régionale du Centre
 100, rue Laviolette
 Rez-de-chaussée 19
 Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
 Téléphone et télécopieur : 819 371-6926, sans frais 1 888 371-6926
 Télécopieur : 819 371-6931
 Courriel : dicrc@ophq.gouv.qc.ca





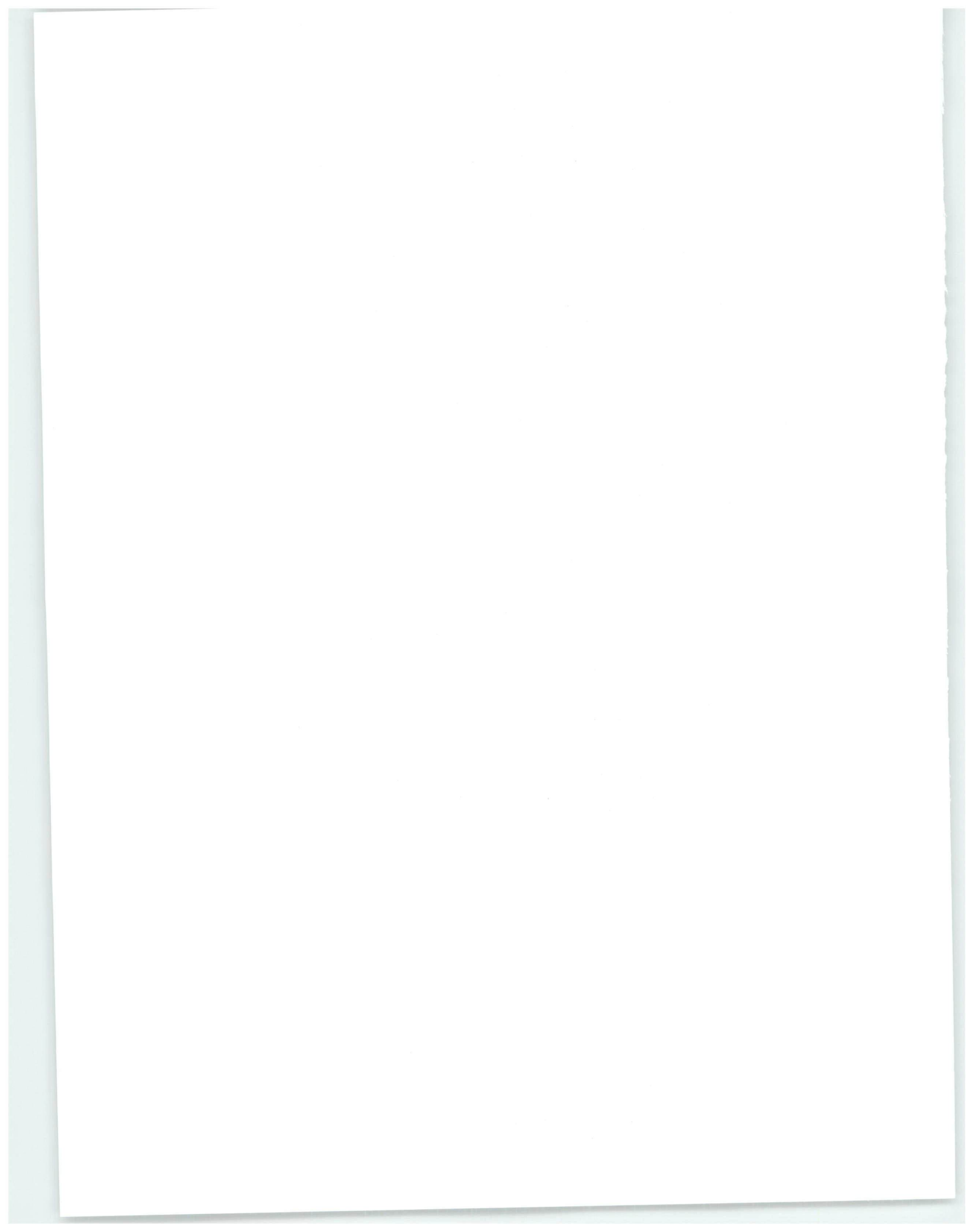
Pour les régions : *Bas-Saint-Laurent, Saguenay – Lac Saint-Jean, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord – Nord-du-Québec, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine*

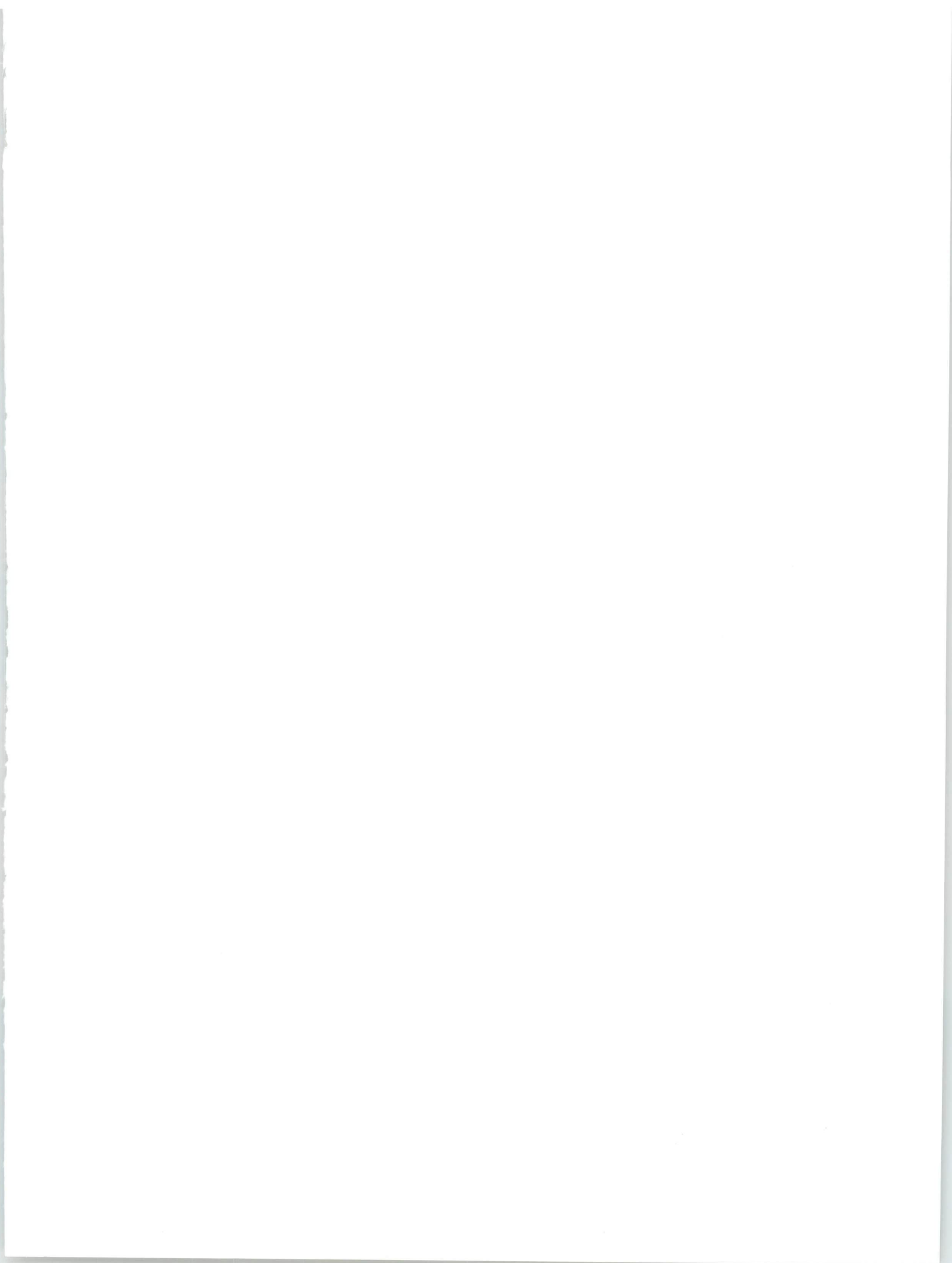
Direction de l'intervention collective régionale de l'Est
979, avenue de Bourgogne, bureau 400
Sainte-Foy (Québec) G1W 2L4
Téléphone et télécopieur : 418 643-1599, sans frais 1 888 643-1599
Télécopieur : 418 528-0277
Courriel : dicre@ophq.gouv.qc.ca

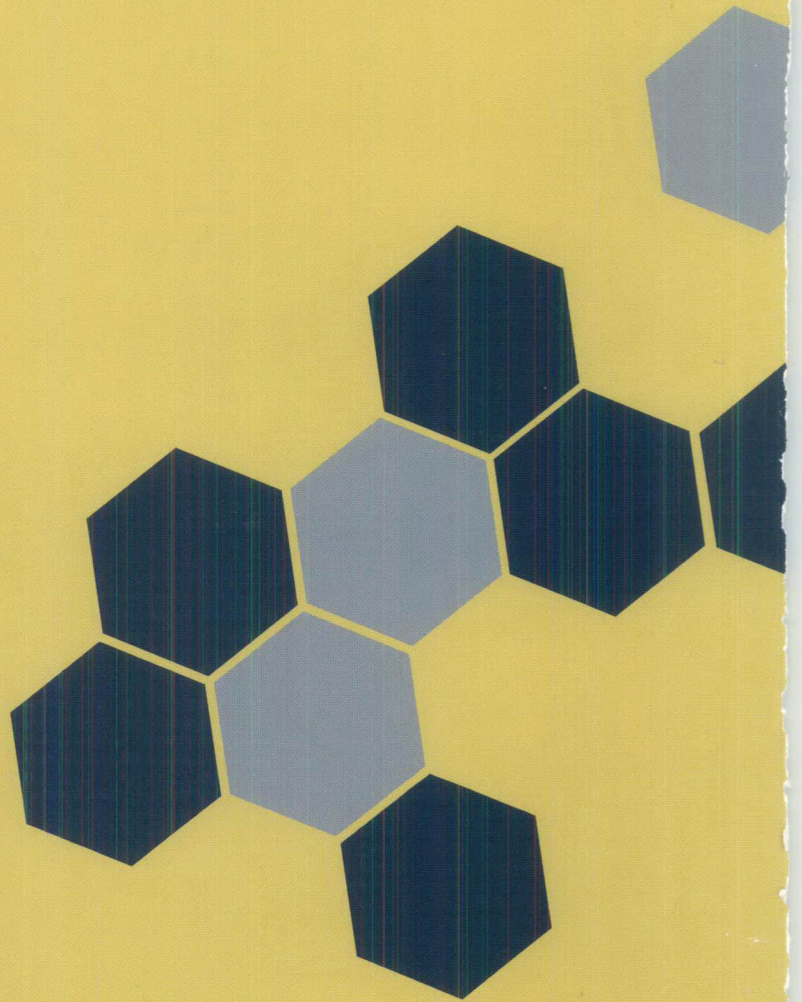
Pour les régions : *Montréal, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Laval, Montérégie*

Direction de l'intervention collective régionale de l'Ouest
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 15.700
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 873-3905, sans frais 1 888 873-3905
Télécopieur : 514 873-9880
Télécopieur : 514 873-4299
Courriel : dicro@ophq.gouv.qc.ca









Office des personnes
handicapées

Québec

